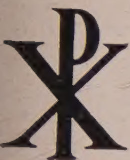
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



40e ANNÉE — T. LV — 5 JANVIER 1958 — NUMÉRO 1268

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▼ MAISON DE LA BONNE PRESSE

DIOMESSAGE
NOËL
957
DE
S. PIE XII

L'ADORATION DES MAGES (DÉTAIL) DE BRUEGHEL P. H. (1564-1638)

BIBLIOGRAPHIE

— *La répression et la torture*, essai de philosophie morale et politique, par JOSEPH VIALATOUX. — Un vol. 14 × 19 cm., 134 pages. Prix : 390 francs. Les Editions ouvrières, Paris.

Ce sont des pages bien actuelles qui nous forcent à la réflexion, seul moyen pour éclairer le jugement moral à porter sur des faits dont tout le monde parle. L'auteur a voulu la clarté. Il s'acharne donc à préciser, sans négliger aucune nuance, les termes les plus communs. Chaque précision comporte un jugement, pris dès lors en connaissance de cause. Pages austères mais bien nécessaires, tant est grande la confusion des idées. Elles illustrent, une fois de plus, le mot de Pascal : « Travaillons donc à bien penser : voilà le principe de la morale. »

— *Saint Ignace de Loyola*, les années du pèlerin, par le R. P. JAMES BRODRICK, S. J. Traduit de l'anglais par J. BOULANGÉ, S. J. — Un vol. illustré de 4 hors-texte, 370 francs. Editions Spes, Paris.

L'auteur, qui a raconté avec tant d'humour et pourtant une connaissance si profonde de l'histoire, les premiers temps de la Compagnie de Jésus, nous conte ici avec brio et un sens religieux profond cette dure période d'apprentissage spirituel que commence à trente ans saint Ignace, le blessé du siège de Pampelune, et qui durera dix-sept années, jusqu'à la fondation de l'Ordre, date à laquelle s'arrête ce premier volume. L'auteur peut faire état, non seulement des plus récents documents ou études — RR. PP. Rahner, Schurhammer, ou les 75 volumes des *Monumenta Historica Societatis Jesu*, — mais encore de ses souvenirs personnels : il a mis ses pas dans les pas d'Inigo de Loyola. De là, ces pages éblouissantes sur l'Espagne, l'Italie, la France : ce Quartier Latin, en particulier, qu'évoque le chapitre VIII, intitulé dans la version anglaise « La Ville-Lumière ». Nous avons ainsi le plus pénétrant commentaire du *Récit* autobiographique de saint Ignace, l'évolution de ce maître de la vie religieuse dans le plus puissant et le plus original relief. En somme, un livre où le pittoresque le dispute au savoir historique le plus étendu et le plus sérieux.

— *La ligne droite, toujours !..*, par PIERRE L'ERMITE. — Vol. 14 × 20 cm., 192 pages. Prix : 401 francs. Editions de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Un jeune homme de province vient faire ses études à Paris. Grâce aux bons anges qui l'entourent, il réussit à surmonter les graves dangers qui le menacent. Dans ce petit roman comme dans tant d'autres, Pierre l'Ermite, dont la plume reste toujours alerte malgré ses 94 ans, fait bénéficier les jeunes générations, avec une sérénité communicative, de sa très longue expérience sacerdotale.

— *San Pedro y el romano pontifice*, par ENRIQUE LOPEZ-DORIGA Y OLLER, S. J. — Vol. 11,5 × 17,5 cm., 328 pages. Editions Escelicer, Cadix.

Une étude historico-critique sur les paroles de la promesse faite par le Christ à saint Pierre (*Matth.*, XVI, 17-19) et leurs conséquences sur la primauté du siège de Rome, l'unité de l'Eglise et l'infaillibilité du Pape.

— *Dans le ciel de notre âme*, Sœur Elisabeth de la Trinité, 1880-1906, par une Carmélite. Lettre-préface du T .R. Père provincial des Carmes Déchaux de Paris. — Un vol. de 94 pages avec 16 héliogravures hors-texte. Prix : 390 francs. Au Carmel de Châlons-sur-Saône.

Après le livre des *Souvenirs de Sœur Elisabeth de la Trinité*, ces courtes pages mettront à la portée de tous la vie et les leçons que comporte, comme le dit le cardinal Feltin dans sa lettre d'approbation, « le souvenir si enrichissant de la petite Carmélite de Dijon, âme de silence intérieur, d'union intime à la Trinité sainte, d'amour spirituel rayonnant ». Puisse cette leçon de paix de l'âme profiter au plus grand nombre !

— *Pour une évangélisation et une catéchèse d'Eglise*, par S. Ex Mgr RENARD. — Vol. 12 × 18,5 cm., 104 pages. Prix : 308 francs. Editions de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Lors du Congrès national de l'enseignement religieux d'avril 1957, S. Exc. Mgr Renard, évêque de Versailles, avait fait une conférence très remarquée sur « la catéchèse pour la vie de l'Eglise ». C'est pour répondre à de nombreuses demandes qui lui ont été faites qu'il en publie ici le texte, sensiblement développé et précédé d'un exposé du problème de l'évangélisation. Les catéchistes trouveront dans ce petit livre d'utiles mises en garde contre les diverses erreurs dans lesquelles ils risqueraient de tomber, ainsi que les directives pour la haute mission d'Eglise dont ils sont chargés ; directives dont l'essentiel tient en ceci : « C'est la foi qui engendre la foi, c'est l'amour de l'Eglise qui suscite l'amour de l'Eglise. » Les méthodes catéchistiques les plus étudiées seront stériles si le catéchiste manque d'âme.

— *Petite somme mariale*, par S. Exc. Mgr DUBOIS. — Vol. 14 × 20 cm., 392 pages. Prix : 1 542 francs. Editions de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Par ce beau livre agrémenté de nombreuses photographies, S. Exc. Mgr Dubois, archevêque de Besançon, a voulu servir ceux et celles qui aspirent à bien connaître Marie « pour l'aimer mieux, la mieux servir et faire servir ». Pour cela, se situant à égale distance des travaux hautement scientifiques et des vulgarisations élémentaires, il présente l'essentiel de ce qu'un chrétien cultivé doit savoir de Marie : sa vie et ses prérogatives, ses dévotions, ses pèlerinages et ses sanctuaires. Il fournit également à celui qui voudrait s'instruire davantage une bibliographie abondante qui permet d'orienter les recherches.

— *La personne de Jésus et ses témoins*, par LÉONCE DE GRANDMAISON, S. J. — Vol. 12 × 18,5 cm., 264 pages. Prix : 900 francs. Beauchesne, éditeur, Paris.

Ce nouveau volume de la collection « Verbum salutis » est préfacé par le R. P. Jean Daniélou, S. J. Il est une réédition d'une partie très importante du « Jésus-Christ », le grand ouvrage du P. de Grandmaison, dans laquelle son auteur montre, selon les termes mêmes du préfacier, « comment, à travers les témoignages qui nous la font atteindre, la personne de Jésus s'impose à nous comme une intense réalité ».

— *Claude Debussy*, par ROBERT TATRY. — Vol. 14 × 19 cm., 80 pages. Prix : 280 francs. Port : 30 francs. Editions et imprimeries du Sud-Est, Lyon.

Une évocation de la vie nonchalante, et parfois trop fantaisiste, du grand musicien et une étude sur l'enchantement si personnel et, à l'occasion déroutant, de son œuvre.

— *Convertis du XXe siècle* (IVe volume), publié sous la direction de F. LELOTTE. — Vol. 12 × 17,5 cm., 248 pages. Prix : 390 francs. Editions Casterman, Tournai-Paris.

Voici 15 nouveaux témoignages de l'universalisme de l'Eglise, faisant converger vers sa lumière des hommes partis des points les plus divergents de l'horizon. L'ouvrage groupe les monographies suivantes rédigées chacune par des auteurs différents et qualifiés : Jacques Lévy, le ménage Leseur, René Schwob, Max Jordan, G.-K. Chesterton, Reinhold Schneider, René Leyvraz, Ronald Knox, Maurice Baring, Dorothy Day, Paul Misraki, Dr Paul K.-T. Sih, Charles Plisnier, Jean-Louis Forain, Albert Frank-Duquesne.

— *Construire l'Eglise aujourd'hui*, par TH. SUAVET. — Vol. 14 × 19 cm.. 254 pages. Prix : 480 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

Ce volume nous enseigne à construire l'Eglise là où nous sommes, dans le temps où nous vivons. Notre époque est marquée par le développement de la technique et ses résultats : la concentration industrielle, la concentration urbaine, la concentration financière et, finalement, l'apparition d'un nouveau type d'homme. Cet homme de l'âge technique, l'Eglise doit l'évangéliser. L'auteur nous montre les obstacles que cette évangelisation rencontre, ce qui doit être mis en œuvre, la tâche des prêtres et celle des laïcs.

— *Le célibat est-il un échec ?* Réflexions et témoignages présentés par le R. P. A.-M. CARRÉ O. P., JOSEPH FOLLIET, SIMONE LEURET, YVONNE BOUGÉ, BERTHE FAUVEAU, SUZANNE FOUCHÉ et CÉLINE LHOTTE. — Vol. 14 × 19 cm., 152 pages. Prix : 480 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Exposé des données théoriques et des solutions pratiques apportées au problème du célibat envisagé particulièrement du point de vue féminin ; ce livre nous apprend aussi à connaître l'état d'esprit de vraies célibataires qui ont su faire de leur vie une réussite.

La Documentation Catholique

40e année — T. LV

Numéro 1268 — 5 janvier 1958

Radiomessage de Noël du Souverain Pontife Pie XII aux peuples du monde entier

(22 décembre 1957)

Le 22 décembre, S. S. Pie XII adressa aux idèles et aux peuples du monde entier (1) le ladiomessage de Noël, devenu maintenant traitionnel. Voici la traduction du texte italien aru dans l'Osservatore Romano *des 23-24 décembre 1957, communiquée à la presse par* Ufficio Stampa *du Vatican :*

« *Leva, Jerusalem, oculos tuos, et vide potenam regis : ecce Salvator venit solvere te a inculo* », « Lève les yeux, Jérusalem, et vois puissance du roi : voici que le Sauveur ient défaire tes liens. » (*Brév. rom., lundi de première semaine de l'Avent, ant. à Magnif.*) ette invitation maternelle de l'Eglise de lever s yeux vers le ciel pour en attendre le Dieu auveur, et avec lui, la suppression des ésharmonies qui entravent les âmes, Nous ésirons vous la répéter, chers fils et filles du onde catholique, comme salut paternel en tte fête de Noël qui trouve les hommes les gards levés en haut, sans doute, mais le eur lourd d'angoisse à cause de l'incertitude ii pèse sur le sort de la famille humaine et sa demeure terrestre elle-même.

Ce n'est pas ainsi que les pasteurs de Bethem et les mages d'Orient scrutèrent les eux, quand aux uns, apparurent les anges et aux autres se montra l'étoile mystérieuse nonçant la naissance du Fils de Dieu sur terre. Une profonde stupeur envahit leurs les à la nouvelle et au spectacle des *Magnalia Dei* » (*Act. Ap.*, II, 11 ; *I Pierre*, II, des grandes et merveilleuses entreprises Dieu qui touchaient le comble et la pertion de toute grandeur possible en ce idre enfant, né dans la cité de David, envepé de pauvres langes et reposant dans e humble crèche (cf. *Luc*, II, 12). Leur stuir cependant n'avait rien de commun avec stupéfaction et l'écrasement que provoquent bituellement les grandeurs terribles, mais se changea en doux réconfort, en paix ffable, en apaisante harmonie, tels que u seul peut les répandre dans les esprits hommes qui le cherchent, l'accueillent et lorent.

) La retransmission fut assurée en France par le te national le plus puissant : *France I* (ex *Paris-r*). Malheureusement, des baisses de tonalité, dues -être au *fading*, ont gêné l'audition, et le poste içais s'est excusé d'un long silence dû à l'interion de la liaison avec *Radio-Vatican*.

Grandeurs de l'homme et grandeurs de Dieu

Toutefois, devant l'événement inouï de la venue du Verbe divin dans le monde, devant ce fait qui dépasse tous les autres dans l'histoire du genre humain et mérite donc la plus haute admiration, tous les hommes ne s'inclinent pas pour adorer, prisonniers qu'ils sont pour ainsi dire de leur petitesse même, et presque incapables d'imaginer les ressources de la grandeur infinie. D'autres, contemplant le vaste développement de la science moderne qui a étendu la connaissance et le pouvoir de l'homme jusqu'aux espaces sidéraux, comme fascinés et aveuglés par les résultats qu'ils ont obtenus, ne savent admirer que les « grandeurs de l'homme », et ferment volontairement les yeux aux « grandeurs de Dieu ». Ignorant ou oubliant que Dieu est encore plus haut que les cieux mêmes et que son trône repose sur la tête des étoiles (cf. *Job*, XXII, 12), ils n'aperçoivent plus la vérité et le sens de l'hymne chanté par les anges sur la grotte où se manifesta la grandeur divine suprême : « *Gloria in excelsis Deo* » ; ils sont tentés au contraire de le remplacer par un « Gloire sur terre à l'homme », à l'homme qui invente et réalise tant de choses, à l' « *homo faber* » comme l'appellent certains philosophes, parce qu'il a révélé sa grandeur dans des œuvres qui semblent dépasser toute mesure humaine.

Le moment est venu de ramener à de justes proportions l'admiration de l'homme moderne pour lui-même. Tempérant d'une sage modération cette sorte d'ivresse que suscitent les conquêtes modernes de la technique, les admirateurs de l' « *homo faber* » devraient se persuader qu'en s'arrêtant avec émerveillement et dans une attitude d'adoration devant la crèche du Dieu-Enfant, ils ne retarderaient pas leur course au progrès, mais la couronneraient de la perfection de l' « *homo sapiens* ».

Angoisses de l'homme moderne devant les nouvelles conquêtes de la science et de la technique

En effet, « artisan » et « spirituel » à la fois, cet homme reconnaît facilement que tout ce que Dieu fait et manifeste dans le mystère de Noël surpasse incomparablement toute force, énergie et efficacité humaines, de la même manière que l'infini surpasse le fini. Avec une sensibilité plus vive et plus plé-

nière que celle qui en amène d'autres à admirer sans réserves un produit matériel quelconque, il éprouve la douceur de l'extase devant l'Enfant divin qui porte sur ses épaules la souveraineté (cf. *Is.*, IX, 6). En lui, il voit les merveilles du Dieu éternel qui se revêt du temps, du Dieu immense et tout-puissant qui s'astreint aux limites de l'espace et de la faiblesse, du Dieu de majesté devenu « bonté de notre Sauveur » (cf. *Tit.*, III, 4), plein d'infinie miséricorde et d'amour.

Aussi l'ange qui annonça aux bergers les merveilles de Noël, commença par les encourager : « Ne craignez pas, car je vous donne la nouvelle d'une grande joie pour tout le peuple. » (*Luc*, II, 12.) Bien différents au contraire les sentiments que provoque l'annonce des nouvelles merveilles de la technique. Une fois passé le premier mouvement d'exultation, les hommes d'aujourd'hui, devant l'accroissement inattendu de leurs connaissances et les conséquences qui en découlent, devant cette invasion inouïe dans le microcosme et le macrocosme, tourmentés d'une certaine anxiété, se demandent s'ils conserveront leur maîtrise du monde ou s'ils tomberont victimes de leur progrès. Les changements imprévisibles auxquels conduisent les nouvelles voies ouvertes par la science et la technique modernes sont regardés par certains comme quelque chose de désharmonieux, destiné à jeter le trouble et le désordre dans l'unité faite d'ordre et d'harmonie qui est le propre de la raison humaine ; par d'autres, au contraire, ils sont considérés comme des motifs de sérieuse appréhension pour la survivance même de leurs auteurs. L'homme commence à craindre le monde qu'il croit avoir désormais en main ; il le craint plus que jamais et surtout là où Dieu ne vit pas vraiment dans les esprits et dans les cœurs, Dieu dont le monde — tout entier et sous tous rapports — est l'œuvre, dans lequel il a imprimé sa marque ineffaçable, Dieu tout-puissant, Esprit absolu, Etre très sage et Source de tout ordre, harmonie, bonté et beauté.

Le Christ, Source d'harmonie dans le monde

A ce genre humain, composé pour une large part d'hommes qui s'admirent uniquement eux-mêmes mais qui commencent à se craindre eux-mêmes et leur monde, Nous indiquons encore une fois les sentiers de Bethléem. Ils trouveront là Celui qu'ils cherchent, Celui dont l'Apôtre dit : « Tout fut créé par lui et à son image ; et il est avant toutes choses, et toutes les choses subsistent par lui. » (*Col.*, I, 16-17.)

Telle est la vérité salutaire qui brille dans l'humble grotte et que Nous voulons voir resplendir dans vos esprits. En particulier, le Christ nouveau-né apparaît et s'offre au monde d'aujourd'hui :

1° Comme réconfort de ceux qui déplorent les désharmonies et désespèrent de l'harmonie du monde ;

2° comme gage de l'harmonie du monde ;

3° comme lumière et voie de tout effort du genre humain pour établir l'harmonie dans le monde.

I. — LE CHRIST, CONSOLATEUR DANS LES DESHARMONIES DE CE MON[DE]

Dès son premier contact avec l'univ[ers] l'homme fut ravi de son incomparable be[auté] et de son harmonie. Le ciel étincelant [de] lumière ou constellé d'étoiles, les océans [aux] étendues immenses et aux teintes variées, [les] cimes inaccessibles des monts couronnés [de] neige, les vertes forêts frémissantes de vie, [la] succession réglée des saisons, la variété m[ul]tiforme des êtres, lui arrachèrent du c[œur] un cri d'admiration ! Participant lui-mêm[e à] la beauté, il l'entrevit jusque dans les [élé]ments déchaînés, comme une expression [de] la puissance du Créateur : « *Potentior* [*elationibus maris*]... *tibus maris, potens in excelsis est Domin[us]* » (*Ps.* XCII, 4) ; « *Tonabit Deus in voce* [*sua*] *mirabiliter* ». (*Job*, XXXVII, 5.) (1) Avec rai[son] un peuple antique de haute civilisation [ne] trouva pas de mot plus apte pour dési[gner] l'univers que « kosmos », c'est-à-dire or[dre,] harmonie, beauté. Pourtant, chaque fois [que] l'homme se contempla lui-même et com[para] ses propres aspirations avec ses œuvres, [il] éclata en gémissements de découragemen[t à] cause des contradictions, désharmonies [et] désordres trop nombreux qui déchiraien[t sa] vie.

Les désharmonies du cosmos

Comme celui du passé, l'homme mod[erne] se débat entre l'admiration extatique [du] monde de la nature, exploré jusque dans [ses] retraites les plus profondes et les plus [loin]taines, et l'amertume du découragement [que] lui procure l'existence chaotique dont i[l est] lui-même responsable. Le contraste e[ntre] l'harmonie de la nature et la désharmoni[e de] la vie, au lieu de s'atténuer avec l'accr[oisse]ment de la capacité de connaître et d'[agir,] semble au contraire le suivre comme [une] ombre sinistre. Dans l'isolement dont il [s'en]toure, l'homme moderne ne fait que ré[péter] les lamentations du patient de Hus : « [Voici] que je crie à l'oppression et personn[e ne] m'écoute ; je demande de l'aide, mais i[l n'y] a point de justice. » (*Job*, XIX, 7.) Eh b[ien,] arrêtons-Nous pour écouter sa plainte, [pour] mieux comprendre ses sentiments intim[es,] pour lui montrer Celui qui peut vrai[ment] dissiper ses ténèbres et rendre l'harmo[nie à] son existence contrariée.

Le pessimisme total n'est pas justi[fié]

Dans une partie de l'humanité actuel[le, la] vue des désharmonies du monde aboutit [à un] jugement de condamnation de toute la [créa]tion, comme si la désharmonie en devai[t être] la marque nécessaire, la fatalité inévi[table] devant laquelle il ne reste à l'homme [qu'à] croiser les bras et à se résigner, en cher[chant] tout au plus à se récréer de quelques pl[aisirs] éphémères arrachés au désordre régnan[t.] même. Ce pessimisme total qui s'empa[re le] plus souvent des âmes ouvertes à l'opti[misme] le plus large et même absurde, provie[nt de] ce qu'on étend à tout le cosmos et à se[s]

(1) « Plus que les flots puissants de la mer, [le Sei]gneur est puissant dans les hauteurs des ci[eux] » ; « Dieu tonne de sa voix majestueuse ».

fondamentales les incohérences indéniables que le monde présente et dont on fait retomber la faute sur le Créateur lui-même. C'est ainsi que cèdent aux assauts du pessimisme total ceux qui ne savent voir dans le monde que l'océan de cruautés et de douleurs déchirant individus et peuples, qui accompagne directement ou indirectement les réalisations du progrès extérieur. D'autres sont amenés à désespérer des possibilités de restaurer l'harmonie par le fait, grave en soi, des hommes qui se laissent attirer si fortement par l'attrait des nouveautés qu'ils méprisent les autres valeurs authentiques, en particulier celles qui soutiennent la société humaine. Beaucoup d'autres enfin capitulent, pour ainsi dire, devant le pessimisme total quand ils observent le fait lamentable d'hommes extérieurement en progrès et qui deviennent intérieurement des non-civilisés.

Ses causes

Si l'on pousse ensuite la recherche jusqu'aux racines de ces faits, l'espoir s'amenuise encore parce que leurs causes accusent des désharmonies plus profondes et en promettent encore de plus graves. Comment donc expliquer tant d'indifférence pour le droit d'autrui la vie, tant de mépris des valeurs humaines, tant d'abaissement dans le ton de la vraie civilisation, sinon par le fait que le progrès matériel prépondérant a décomposé le tout harmonieux et heureux de l'homme, l'a comme mutilé de la sensibilité à ces idées et à ces valeurs en le perfectionnant uniquement dans une direction déterminée ? A l'homme né et éduqué dans un climat de technicité rigoureusé, manquera nécessairement une partie, non la moins importante, de sa totalité, comme si elle s'était atrophiée sous l'influence de conditions hostiles à son développement naturel. Comme une plante cultivée dans un terrain auquel on aurait soustrait des substances vitales, manifeste telle ou telle qualité mais ne reproduit pas le type entier et harmonieux, ainsi la civilisation « progressiste », Nous voulons dire uniquement matérialiste, en bannissant certaines valeurs et éléments nécessaires à la vie des familles et des peuples, finit par priver l'homme de la faculté authentique de penser, de juger et d'agir. Celle-ci, en effet, pour saisir le vrai, le juste, l'honnête, pour être en un mot « humaine », exige la plus grande extension, et cela en tous sens. Le progrès technique, au contraire, quand il emprisonne l'homme dans ses anneaux, le séparant du reste de l'univers, spécialement du spirituel et de la vie intérieure, le conforme à ses propres caractères dont les plus notables sont : la superficialité et l'instabilité. Le processus de cette déformation n'est pas mystérieux si l'on considère la tendance de l'homme à accepter l'équivoque et l'erreur quand elles lui promettent une vie plus facile. Regardez, par exemple, la substitution équivoque de valeurs réalisées par le progrès admirable de la vitesse mécanique. Fasciné par elle et transposant les avantages de la rapidité du mouvement à des choses qui n'attendent pas leur perfection de changements rapides mais, au contraire, acquièrent la fécondité dans la stabilité et la fidélité aux traditions, l'homme « aux vitesses folles » tend à devenir dans la vie comme un roseau agité par le vent, stérile d'œuvres durables et incapable de se soutenir lui-même et de soutenir les autres. Une équivoque semblable dérive de l'accroissement, admirable en soi, de l'efficacité des sens, auxquels les prodigieux instruments modernes de recherche donnent le pouvoir de voir, d'écouter, de mesurer ce qui existe, ce qui se meut et se transforme, presque dans les derniers recoins de l'univers. Fier d'un pouvoir à ce point accru et presque entièrement absorbé par l'exercice des sens, l'homme « qui voit tout » est porté, sans s'en rendre compte, à réduire l'application de la faculté pleinement spirituelle de lire au-dedans des choses, c'est-à-dire de l'intelligence, à devenir toujours moins capable de mûrir les idées vraies dont la vie se nourrit. De même les applications multiples de l'énergie matérielle, admirablement accrue, tendent chaque jour davantage à renfermer la vie humaine dans un système mécanique qui fait tout par lui-même et à ses propres frais, diminuant ainsi les stimulations qui, auparavant, le contraignaient à développer son énergie personnelle.

Le monde ramené a l'harmonie première en adhérant au Christ

Il existe donc de profondes désharmonies dans l'homme nouveau créé par le progrès ; mais bien qu'elles soient pleines de périls, elles ne justifient pas le désespoir des pessimistes à outrance ni la résignation des inertes. Le monde peut et doit être ramené à l'harmonie primitive qui fut le thème du Créateur aux origines, quand il fit participer son œuvre à ses perfections (cf. *Eccli.* xvi, 25-26). Le suprême appui de cette espérance se trouve dans le mystère de Noël : le Christ, Homme-Dieu, Auteur de toute harmonie, visite son œuvre. Comment la créature pourrait-elle désespérer du monde si Dieu même ne désespère pas ? si le Verbe divin, par qui furent faites toutes choses, se fit chair et habita parmi nous, afin que resplendisse finalement sa gloire de Fils unique du Père (cf. *Jean*, i, 3 et ss.) ? Et comment la gloire du Créateur et Restaurateur de toutes choses pourrait-elle resplendir dans un monde qui serait fondé nécessairement sur les contradictions et les désharmonies ?

Le pessimisme de ceux-là et leur résignation inerte ne pourront jamais être acceptés par le christianisme parce qu'ils s'opposent à l'idée chrétienne de l'homme. Dès les origines, saint Paul s'éleva contre le préjugé des anciens selon lequel le sort des hommes était dirigé fatalement par les forces et les mouvements de la nature. C'est pourquoi il remarquait : nous ne sommes pas soumis aux forces de la nature mais au Christ qui nous a rendus libres et héritiers de Dieu (cf. *Gal.*, (iv, 3-4). Toute rédemption et toute liberté nous viennent donc du Christ, non de la nature, qui toujours — et peut-être aujourd'hui davantage, alors que règne la technique — est prête à river ses chaînes. L'homme moderne, de son côté, est plus exposé à redevenir esclave de la nature, parce que, à la différence de l'homme antique qui lui était soumis

par ignorance et par faiblesse, il est soumis à sa forte pression en vertu de la vaste connaissance qu'il en a et de l'application de ses énergies, et donc prêt à lui rendre pour ainsi dire un culte d'adoration et de remerciement pour les merveilles qu'il y découvre et les bienfaits immédiats qu'il en retire.

Les invitations de l'Apôtre à briser les chaînes du servage imposé par la nature en choisissant le Christ et en adhérant à lui sont donc plus réelles que jamais. Lui, et pas un autre, est votre Dieu, Auteur et Seigneur de la nature, votre Libérateur et Sauveur. Par lui vous êtes destinés à « devenir fils de Dieu » (*Jean*, I, 12), et non esclaves des éléments de ce monde ; vous êtes appelés non à perfectionner partiellement telle ou telle faculté, mais à restaurer dans l'homme entier l'image parfaite de Dieu, harmonie lui-même et source de tout ordre dans le cosmos.

Toutefois, ces vérités éclatantes, capables de restaurer la dignité de l'homme et d'en ranimer les espérances, sont repoussées par ceux qui n'arrivent pas à établir un rapport de nécessité entre l'éternel et le temporel, entre le Créateur et les créatures et écartent au contraire Dieu du monde, comme des êtres trop différents et trop distants, et donc sans liens réciproques. Cependant, la venue du Fils de Dieu sur la terre démontre visiblement les rapports intimes qui lient le contingent à l'éternel. Le monde et l'homme n'auraient ni raison ni possibilité de subsister s'ils ne participaient à l'être éternel de Dieu créateur. Le monde créé et fini navigant nécessairement sur l'océan de l'éternité divine, en suit, pour ainsi dire, le cours et les lois. Avec raison, saint Augustin, ainsi que beaucoup d'autres sages anciens et modernes, affirme que le monde, bien que créé et contingent, est régi par une loi suprême et éternelle dont il tire lui-même consistance et dignité. En fait, c'est cette loi éternelle qui élève la créature, de soi finie, à la dignité du reflet de l'infini et de l'éternel. Elle le fait en vertu de l'ordre essentiel inscrit en toutes choses, de la cohérence et de l'harmonie intimes dont le monde est plein. Mais si l'on rejette le concept même de l'éternité de Dieu et la possibilité pour lui de faire part aux créatures de quelque chose de lui-même, il est vain de parler d'ordre et d'harmonie du monde. Par de telles négations cependant, on n'éteint pas en l'homme la soif d'harmonie, d'ordre, de bonheur. L'homme alors se trouve contraint d'élever au rang de valeur suprême ce qui reste, c'est-à-dire son être concret fini. Mis en dehors de l'ordre extérieur du monde et de toute harmonie du monde, il doit choisir une vie qui n'est qu'une préoccupation continuelle au sujet de son existence et comme un chemin vers la mort, bien qu'elle tire un certain orgueil affecté de sa nature finie. L'homme moderne qui ne se sent pas lié essentiellement à l'éternel tombe dans l'adoration du fini, au milieu duquel il est en train de se déplacer et de travailler, conscient pour ainsi dire, de soi et de tout l'être.

Mais ceci est une fausse représentation de la réalité, qui peut faire illusion mais non apaiser la soif de vérité et les aspirations intimes. Si les hommes veulent l'apaisement de celles-ci, qu'ils aillent à Bethléem, où le Verbe éternel fait chair habita parmi nous pour n enseigner que toute activité humaine doit te de l'éternité toute direction, toute sa prod tivité et son assurance. Si l'essence même l'homme est d'être image de Dieu, son acti elle aussi, doit lui être conforme, comme l' seigne la sagesse quand elle affirme que o *rari sequitur esse* (l'agir suit l'être).

L'action de l'homme sur la terre n'est d pas condamnée à la désharmonie, mais contraire destinée à manifester l'harmo éternelle de Dieu. De la sorte, le Verbe de D incarné affranchit l'homme de la servitu le sauve du repli stérile sur lui-même, lui r l'espérance dans les voies du progrès.

II. — LE CHRIST, GAGE DE L'HARMON DU MONDE

LE DESSEIN HARMONIEUX DE LA CRÉATIO

Selon le concept chrétien d'un cosmos delé par la sagesse créatrice de Dieu, et conséquent unifié, ordonné et harmonieux dresse, peut-être éloignée de plusieurs siè la prévision d'un accomplissement solen alors que « dans les cieux nouveaux et d la terre nouvelle » (cf. *II Pierre*, III, 13), « ta nacle de Dieu chez les hommes pour hab avec eux..., il essuiera toute larme de l yeux, et il n'y aura plus de mort ni de d ni de cris, il n'y aura plus de douleur, p que les premières choses sont passées » (*A* XXI, 1-4) ; en d'autres termes, les désharmo présentes seront vaincues. Mais cela signifi que la réalisation du dessein harmonieu la création est complètement remise ? D qui dans l'acte même de le créer, « don l'homme le pouvoir sur toutes choses qui sur la terre » (*Eccl.*, XVII, 3), aurait-il r sa parole ? Non, certainement. Bien loi retirer à l'homme le pouvoir de domine terre, Dieu le lui a confirmé le jour o revêtit d'une chair humaine son Fils uni ayant « décidé de réunir dans la plénitud temps, dans le Christ, toutes les choses, c qui sont dans les cieux et celles qui sont la terre ». (*Ephés.*, I, 10.) En sorte que le C Verbe incarné, Dieu-Homme, venant au m dès le premier instant de son existence vi atteste que la domination du monde appar à des degrés divers à Dieu et à l'homm qu'elle ne pourra, par conséquent, être obt que dans l'Esprit de Dieu.

Dans le Christ, en vérité, a habité le n Esprit divin (cf. *Col.*, II, 9) qui, au com cement du temps, dit : « Que la lumière Et la lumière fut » (*Gen.*, I, 3) ; le même E divin qui, imprimé comme un sceau indél sur toutes choses créées, est pour elles to inanimées et vivantes, le lien qui fait unité, le germe de l'ordre, l'accord f mental.

L' HARMONIE PARFAITE DONT EST FÉCON LA PRÉSENCE DU CHRIST DANS LE MON

Mais avant même de se former une id plicite de la parfaite harmonie dont e conde la présence du Christ au monde conaturalité avec l'homme, l'homme p apercevoir dans son propre esprit, ima l'Esprit de Dieu, le lien qui unit et soude rieurement les choses les unes aux autres.

heureuse synthèse fut en effet atteinte déjà par les anciens philosophes d'Athènes et de Rome, et avec plus de clarté, par les lumières de la philosophie chrétienne, entre autres par saint Augustin et par saint Thomas d'Aquin. De toute manière, la seule technique est insuffisante pour reconnaître et pour développer le germe divin d'unité que recèlent les choses. Il y a aujourd'hui des hommes de science qui croient pouvoir faire abstraction, au moins par méthode, de cette vérité, c'est-à-dire faire comme si l'esprit n'existait pas, n'avait rien à proposer, et lui interdire l'entrée des laboratoires et la présence aux recherches. Imprégnés de matérialisme et de sensualisme, ils attendent la solution des questions uniquement de leurs instruments et de leurs calculs, de l'observation attentive des faits, de la vérification et de la coordination extérieure des phénomènes. D'autres admettent bien une certaine connexion, mais logique, comme ils disent, à la manière des relations mathématiques, imaginant que l'ordre du monde, bien que soustrait à l'égide de l'esprit, peut malgré tout être l'œuvre de l'ordonnance physique de chacune des parties, comme une gigantesque machine à calculer.

Si la philosophie ne suffisait pas à démontrer l'inconsistance d'une telle opinion, la science elle-même en fournirait un démenti. Si, en effet, on observe comment ont procédé les meilleurs chercheurs et comment les inventions et les découvertes de la plus grande importance sont nées, on doit admettre la présence active de l'esprit : c'est de lui que vient l'intuition du lien interne qui unit des faits souvent hétérogènes, de lui la finesse pénétrante de l'observation et de l'analyse, de lui la vigueur de la synthèse qui a représenté à l'esprit la réalité vraie et conduit à former le jugement définitif.

Voici donc que la présence de l'esprit dans l'agir humain est indéniable et que l'on ne peut faire taire son témoignage dans le monde, sinon en vertu de préjugés et de la superstition : il est témoignage d'unité, d'ordre, d'harmonie, lesquels viennent de Dieu, et sans lesquels même les formules mathématiques appliquées dans les sciences ne représenteraient pas la réalité.

Esprit et harmonie sont donc des témoins réciproques : comme à l'abondance de l'esprit correspondra toujours l'abondance de l'harmonie, ainsi toute dissonance, où qu'elle se vérifie, dans les sciences, dans les arts, dans la vie, indique quelque empêchement à la pleine effusion de celui-ci.

Une telle réciprocité de rapports signale à la réprobation ceux qui, dans le domaine littéraire et artistique, propagent le culte de la désharmonie, et comme ils l'affirment eux-mêmes, de l'absurdité. Qu'en serait-il du monde et de l'homme si le goût et l'estime de l'harmonie se perdaient ? C'est pourtant cela que visent ceux qui tentent de revêtir de beauté et de séduction ce qui est honteux, peccamineux, mauvais. Bien plus, au-delà de l'esthétique leur offensive porte atteinte à la dignité même de l'homme, qui, image de l'Esprit divin, est essentiellement fait pour l'harmonie et l'ordre. On ne nie pas toutefois que même le mal puisse être représenté sous la lumière de l'art véritable, pourvu cependant que sa représentation apparaisse à l'esprit et aux sens comme une contradiction opposée à l'esprit, comme le signe de son absence. La dignité de l'art resplendit d'autant plus qu'il reflète davantage l'esprit de l'homme, image de Dieu, et par conséquent manifeste davantage sa fécondité créatrice, sa pleine maturité, quand il développe le thème divin de l'unité et de l'harmonie par ses actions et par les différents aspects de sa vie.

Cependant, si évident que soit le témoignage de l'esprit de l'homme en faveur de l'harmonie du monde, si féconde que puisse être son action dans le développement des germes de l'ordre, l'histoire et la vie démontrent qu'il souffre d'une insuffisance et d'une faiblesse intrinsèques, pour la guérison desquelles il fut nécessaire, dans les desseins de l'amour infini du Créateur envers sa créature, que l'Esprit même de Dieu se rendît visible et s'insérât dans le temps. Voici le Christ, Verbe divin fait chair, qui vient dans le monde comme dans sa maison, dans sa propriété, « *in propria venit* ». (*Jean*, I, 11.)

Le titre de cette propriété est le titre des titres : la création. Le monde reflète donc, dans son extension et son universalité, *extensive et diffusive*, comme dit saint Thomas (*S. Th.*, Iʳᵉ p., q. XCIII, a. 2 ad 3ᵘᵐ), l'éternelle vérité et bonté du Créateur ; et de la sorte la relation du Christ avec le monde apparaît pénétrée de lumière très claire.

L'homme, image de l'Esprit divin, maitre du monde par la connaissance, la volonté, l'action

De la même manière le Créateur mit l'homme, image de son Esprit, dans le monde afin qu'il en fût le maître, par la connaissance, la volonté, l'action, faisant sienne, en intensité et en profondeur, *intensive et collective* (*S. Th.*, *l. c.*), la ressemblance qu'il a avec la vérité et la bonté éternelles diffuses à travers le monde. Là aussi, par conséquent, la relation de l'homme avec le monde jouit de la claire lumière de l'Esprit éternel communiqué par le Créateur à la création. L'Incarnation conserve de la sorte et accroît la dignité de l'homme et la noblesse du monde, sur le fondement de la même origine dans l'Esprit divin, source d'unité, d'ordre et d'harmonie.

Si au contraire on ôte ce fondement de l'esprit, et par conséquent l'image (dans l'homme) et la trace (dans les créatures sans raison) de l'Etre divin éternel dans les choses créées, c'en est fait aussi de l'harmonie dans les relations de l'homme avec le monde. L'homme se réduirait à un simple point localisant une vitalité anonyme et irrationnelle. Il ne serait plus dans le monde comme dans sa maison. Le monde deviendrait pour lui quelque chose d'étranger, d'obscur, de dangereux, toujours exposé à perdre le caractère d'instrument et à devenir son ennemi.

Et quels seraient les rapports régulateurs de la vie en société, sans la lumière de l'Esprit divin et sans tenir compte de la relation du Christ avec le monde ? A cette demande répond malheureusement l'amère réalité de

ceux qui, préférant l'obscurité du monde, se déclarent adorateurs des œuvres extérieures de l'homme. Leur société ne réussit, grâce à la discipline de fer du collectivisme, qu'à soutenir l'existence anonyme des uns à côté de celle des autres. Bien différente est la vie sociale fondée sur l'exemple des relations du Christ avec le monde et avec l'homme : vie de coopération fraternelle et de respect mutuel du droit de l'autre, vie digne du principe premier et de la fin dernière de toute créature humaine.

Le Christ, gage de Rédemption et de restauration

Mais l'obscure et profonde désharmonie, racine de toutes les autres, que le Verbe incarné est venu éclairer et recomposer, consistait dans la rupture produite par la faute originelle, qui a entraîné dans ses amères conséquences toute la famille humaine et le monde, sa demeure. L'homme déchu, à l'esprit obscurci, ne voit plus autour de lui un monde assujetti, docile instrument de son destin, mais comme la conjuration d'une nature rebelle, exécutrice inconsciente du décret qui déshéritait son premier maître. Toutefois, dans l'homme et dans le monde, jamais ne s'éteignit l'attente d'un retour à la condition première, à l'ordre divin ; et, selon la phrase de l'Apôtre, elle s'exprime par les gémissements de toutes les créatures (cf. *Rom.* VIII, 22), car, malgré la servitude du péché, l'homme reste toujours l'image de l'Esprit divin, et le monde la propriété du Verbe. Le Christ est venu pour ranimer ce que la faute avait mortifié, guérir ce qu'elle avait blessé, illuminer ce qu'elle avait obscurci, aussi bien dans l'homme que dans le monde, en restituant au premier sa domination sur la nature, selon l'Esprit de Dieu, et en soustrayant l'autre à l'abus coupable de l'homme. Si toutefois la brisure fut guérie à la racine, certaines conséquences, doutes, difficultés et douleurs demeurent cependant l'héritage de la nature humaine. Mais même pour ces fruits du péché, le Christ est gage de rédemption et de restauration. La lumière surnaturelle qui resplendit dans la nuit de Noël à Bethléem se projette comme un nouvel arc-en-ciel de pacification sur l'avenir entier du monde, « soumis à la vanité, non par sa volonté, mais par celle de celui qui l'a soumis dans l'espérance ». (*Ibid.*, 20.) L'espérance, c'est encore le Christ, qui, après avoir libéré le monde de la servitude du péché, l'affranchira aussi de la servitude et de la corruption, en le rendant à la liberté des enfants de Dieu. La vie de l'homme et le cours du monde sont intimement pénétrés de cette attente. S'il est vrai que, jusqu'à l'aube du jour éternel, les hommes ne verront pas l'harmonie entière reconstituée ; si la sueur et les larmes doivent encore mouiller leur pain ; si les gémissements des créatures doivent toujours retentir sous le soleil, leur tristesse ne sera pas une tristesse de mort, mais une angoisse de mère, selon la formule si expressive du divin Maître : quand l'heure est venue, elle oublie volontiers toute douleur parce qu'un homme est venu au monde (cf. *Jean*, XVI, 21). La naissance, fût-elle douloureuse et lente, d'une vie nouvelle, d'une humanité en constant progrès dans l'ordre et l'harmonie, est le but assign par Dieu à l'histoire « *post Christum natum* ; et tous les fils de Dieu rendus à la liber devront y contribuer personnellement et act vement. Il est donc vain d'attendre la pe fection et l'ordre du monde d'un certain pr cessus immanent, dont l'homme resterait spectateur étranger, comme l'affirment ce tains. Cet obscur immanentisme est un reto à l'antique superstition, qui déifiait la nature et elle ne peut s'appuyer, comme on le pr tend, sur l'histoire, sinon en falsifiant art ficiellement l'explication des faits. L'histoi de l'humanité dans le monde est bien aut chose qu'un processus de forces aveugles elle est un événement admirable et vital l'histoire même du Verbe divin ; elle a pr son départ en lui et s'accomplira par lui jour de l'universel retour au premier pri cipe, quand le Verbe incarné offrira au Pèr comme témoignage de sa gloire, sa proprié rachetée et illuminée par l'Esprit de Die Alors, de nombreux faits, spécialement l'histoire, qui semblent présentement d désharmonies, se révéleront des élémer d'authentique harmonie : tel, par exemp le fait que surviennent sans cesse de no velles choses tandis que les anciennes d paraissent. Les unes et les autres, en eff participèrent ou participent en quelq manière à la vérité et à la bonté divines la nature passagère d'une chose ou d'un f ne leur ôte pas, quand ils l'ont, la dign d'exprimer l'Esprit divin. Le monde enti du reste, est tel, comme le remarque l'Apôtr « La figure de ce monde passe en effet (*I Cor.*, VII, 31), mais sa destination finale la gloire du Père et au triomphe du Ver qui se trouve à l'origine de tout son dé loppement, confère et conserve au monde dignité de témoin et d'instrument de la vér de la bonté et de l'harmonie éternelles.

III. — LE CHRIST, LUMIERE ET VIE POUR LES HOMMES, AFIN D'ETABLIR L'HARMONIE DANS LE MONDE

La grande loi de l'harmonie qui pénètre le monde

La toute-puissance de Celui qui « fait t ce qu'il veut » (*Ps.* CXV, 3), assisté par sagesse infinie qui « s'étend avec force d' extrémité à l'autre et gouverne toutes cho avec douceur » (*Sag.*, VIII, 1), a établi la gra loi de l'harmonie, qui remplit le monde en explique les événements. L'Esprit de D qui aux origines présida d'en haut à la c tion, s'est comme répandu en elle ; et l qu'à la plénitude des temps, par l'œuvre l'Amour miséricordieux, le Verbe éternel même, en s'incarnant, s'y est inséré pers nellement, il en a pris possession visiblem et définitivement. « Jésus-Christ, hier aujourd'hui ; il est éternellement. » (*Hébr.*, 8.) L'univers apparaît de la sorte comme symphonie admirable, dictée par l'Esprit Dieu et dont l'accord fondamental jaillit la fusion des perfections divines : la sage l'amour, la toute-puissance, « *Domine, D nus noster, quam admirabile est nomen t in universa terra* ». (*Ps.* VIII, 2.) (1)

(1) O Seigneur, notre Dieu, qu'il est grand, ton par tout l'univers !

Toutefois, pour ceux qui, avec le psalmiste, ont des oreilles pour entendre dans la joie la divine symphonie qui résonne dans le monde, et pour les chrétiens plus que tous les autres, la création n'est pas seulement un fait esthétique offert à l'homme pour son plaisir, pour susciter uniquement la louange de son Auteur suprême. Déjà à l'origine, Dieu en établissant l'homme dans une dignité supérieure à celle de toutes les œuvres de ses mains, lui avait assujetti toutes choses, même les cieux, la lune et les étoiles, modelés par ses doigts (cf. *Ps.* VIII, 4), en un mot, le monde, afin qu'il y travaillât et conservât son harmonie (cf. *Gen.*, II, 15). Mais le Christ lui-même, qui est témoin et gage de l'harmonie du monde, a démontré par l'exemple de sa vie et de sa mort, quelle contribution active, laborieuse et douloureuse, l'homme doit apporter à sa conservation, à son développement et — quand l'harmonie fait défaut — à son rétablissement. L'œuvre de restauration accomplie par le Christ fut définie par lui-même une lutte contre le « prince de ce monde » et son épilogue comme une victoire : « *Ego vici mundum.* » (*Jean*, XII, 31 ; XVI, 33.) (1)

La divine symphonie du cosmos, particulièrement sur la terre et parmi les hommes, est confiée par son Auteur suprême à l'humanité elle-même, afin que celle-ci, comme un immense orchestre, réparti dans le temps et multiforme dans ses moyens, mais uni sous la conduite du Christ, l'exécute fidèlement, en interprétant le plus parfaitement possible son thème unique et génial. Dieu, en effet, a remis aux hommes ses desseins, afin qu'ils les mettent en acte, personnellement et librement ; il a engagé leur pleine responsabilité morale et exigé, quand c'est nécessaire, des fatigues et des sacrifices, à l'exemple du Christ. Sous cet aspect, le chrétien est, en premier lieu, un admirateur de l'ordre divin dans le monde, celui qui en aime la présence et fait tout pour le voir reconnu et affirmé. Il en sera donc nécessairement un défenseur ardent contre les forces et les tendances qui en contrarient la réalisation, soit qu'elles se cachent en lui-même — les mauvaises inclinations — soit qu'elles proviennent de l'extérieur — Satan et ses superstitions. C'est ainsi que saint Paul voyait le chrétien dans le monde quand il lui montrait les adversaires de Dieu et l'exhortait à revêtir son armure afin de résister aux embûches du démon, ceignant ses reins de la vérité et revêtant la cuirasse de la justice (cf. *Ephés.*, VI, 11 et 14). La vocation au christianisme n'est donc pas une invitation de Dieu à la seule complaisance esthétique dans la contemplation de son ordre admirable, mais l'appel obligatoire à une action incessante, austère et dirigée en tous sens et vers tous les aspects de la vie. Son action se déploie, avant tout, dans l'entière observation de la loi morale, quel qu'en soit l'objet, petit ou grand, secret ou public, d'abstention ou d'accomplissement positif. La vie morale n'appartient pas à ce point à la seule sphère intérieure qu'elle ne touche aussi par ses effets l'harmonie du monde. L'homme n'est jamais tellement seul, tellement individuel et relégué en lui-même, dans aucun événement, même tout à fait particulier, que ses déterminations et ses actes n'aient des répercussions dans le monde qui l'entoure. Exécuteur de la divine symphonie, chaque homme ne peut estimer que son action est une affaire qui le regarde exclusivement. La vie morale est sans doute, en premier lieu, un fait individuel et intérieur, mais non dans le sens d'un certain « Intériorisme » et « Historicisme », par lequel tel ou tel s'efforce d'affaiblir et de repousser la valeur universelle des normes morales.

La coopération a l'ordre du monde demandée par Dieu au chrétien

La coopération à l'ordre du monde demandée par Dieu au chrétien en général doit également éviter un spiritualisme qui voudrait lui interdire toute intervention dans les choses extérieures et qui, adopté autrefois dans le camp catholique, a occasionné de graves dommages à la cause du Christ et du divin Créateur de l'univers. Comment donc serait-il possible de soutenir et de développer l'ordre du monde si on laissait pleine liberté d'action à ceux qui ne le reconnaissent pas ou ne veulent pas qu'il se renforce ? L'intervention dans le monde pour soutenir l'ordre divin est un droit et un devoir qui font intrinsèquement partie de la responsabilité du chrétien et lui permettent d'entreprendre légitimement n'importe quelle action, privée, publique ou organisée, capable d'atteindre son but.

Pour se dégager de cette responsabilité, il ne suffit pas d'alléguer des prétextes subtils inventés pour excuser l'inertie de quelques chrétiens, ou suggérés par une jalousie injustifiée des adversaires, en particulier si l'on affirme que l'action chrétienne dans le monde masque une avidité du pouvoir étrangère à la foi chrétienne, à l'esprit du Christ, excite l'aversion pour la foi chrétienne de ceux qui sont déjà mal disposés, provient de la défiance envers Dieu et sa Providence toute-puissante et reflète l'arrogance de la créature. Il y en a même certains qui insinuent que c'est sagesse chrétienne que de revenir à la prétendue modestie d'aspirations des Catacombes. Il serait sage, au contraire, de retourner à la sagesse inspirée de l'apôtre Paul, qui, écrivant à la communauté de Corinthe avec une hardiesse digne de sa grande âme, mais fondée s[illegible] entière souveraineté divine, ouvrait [illegible] les routes à l'action des chrétiens : [illegible]t est vôtre..., et la vie et la mort et les [illegible]oses présentes et les choses à venir : car [illegible]ut vous appartient. Mais vous, vous êtes au C[illegible]rist et le Christ est à Dieu. » (*I Cor.*, III, 21). Le chrétien qui n'oserait pas revendiquer pour lui cette plénitude de liberté, dénierait implicitement au Christ lui-même la prérogative de « cette puissance qui lui donne même de s'assujettir l'univers » (*Phil.*, III, 21). Il devrait même considérer comme une honte le fait de se laisser dépasser par les ennemis de Dieu en ardeur au travail, esprit d'entreprise et même de sacrifice. Il n'existe pas de terrains clôturés ni de directions interdites à l'action du chrétien : aucun domaine de la vie, aucune institution, aucun exercice de pouvoir ne

(1) « J'ai vaincu le monde. »

peuvent être défendus aux coopérateurs de Dieu pour soutenir l'ordre divin et l'harmonie du monde.

L'intervention du chrétien pour soutenir l'ordre divin et l'harmonie dans le monde

Cette intervention ne suggère aucunement l'idée d'une action séparée et pour ainsi dire jalouse de l'apport d'autrui. Plusieurs fois déjà, Nous avons dit que les catholiques peuvent et doivent admettre la collaboration avec les autres si l'action de ceux-ci et l'entente avec eux sont capables de contribuer vraiment à l'ordre et à l'harmonie du monde. Toutefois, il est nécessaire que les catholiques se rendent compte d'abord de ce qu'ils peuvent et de ce qu'ils veulent ; il faut donc qu'ils soient préparés spirituellement et techniquement à ce qu'ils se proposent. Sinon ils n'apporteront aucune contribution positive et moins encore le don précieux de l'éternelle vérité à la cause commune, et feront un tort évident à l'honneur du Christ et à leurs âmes mêmes.

Cela dit, il n'est pas juste d'attribuer à l'esprit d' « intolérance » et de ségrégation, souvent appelé « ghetto », le fait que les catholiques s'efforcent de baser l'école, l'éducation et la formation de la jeunesse sur un fondement chrétien ; d'instituer des organisations professionnelles catholiques, de favoriser l'influence organisée des principes chrétiens même dans le domaine politique et syndical, quand la tradition et les circonstances le conseillent. Ce ne fut pas seulement l' « idée » chrétienne purement abstraite qui créa dans le passé la haute civilisation dont sont justement fières les nations chrétiennes, mais les réalisations concrètes de cette idée, c'est-à-dire les lois, les ordonnances, les institutions fondées et promues par des hommes travaillant pour l'Église et agissant sous sa conduite ou du moins sous son inspiration. La hiérarchie catholique n'a pas eu uniquement le souci que la lumière de la foi ne s'éteignît pas, mais par des œuvres concrètes de gouvernement, de disposition, de choix et de désignation d'hommes, elle a constitué cet ensemble complexe d'organismes vivants qui, à côté d'autres qui ne lui appartiennent pas, sont à la base de la société civile. L'action chrétienne ne peut pas aujourd'hui plus que jadis renoncer à son titre et à son caractère uniquement parce que certains voient dans la société humaine actuelle une société dite pluraliste, divisée par l'opposition de mentalités inébranlables dans leurs positions respectives et incapables d'admettre une collaboration qui ne s'établisse pas sur le plan simplement « humain ». Si cet « humain » signifie, comme il semble, agnosticisme envers la religion et les vraies valeurs de la vie, toute invitation à la collaboration équivaudrait à une demande d'abdication, à laquelle le chrétien ne peut consentir. Du reste, d'où cet « humain » tirerait-il la force d'obliger, de fonder la liberté de conscience pour tous, sinon de la vigueur de l'ordre et de l'harmonie divine ? Cet « humain » finirait par créer un « ghetto » d'un nouveau genre, mais privé de caractère universel.

L'ordre et l'harmonie divine dans le monde point d'appui de l'action de tous les hommes de bonne volonté

L'ordre et l'harmonie divine dans l[e] monde doivent donc être le principal poin[t] d'appui de l'action, non seulement des chré[-] tiens, mais de tous les hommes de bonn[e] volonté, en vue du bien commun ; leur con[-] servation et leur développement doivent êtr[e] la loi suprême qui préside aux grandes ren[-] contres entre les hommes. Si l'humanité d'au[-] jourd'hui ne s'accordait pas sur la supré[-] matie de cette loi, c'est-à-dire sur le respec[t] absolu de l'ordre et de l'harmonie univer[-] selle dans le monde, il serait difficile de pr[é-] voir le sort qui attendrait les nations. L[a] nécessité de cet accord a été pratiquemen[t] ressentie quand récemment certains spécia[-] listes des sciences modernes ont manifesté de[s] doutes et des inquiétudes personnelles su[r] le développement de l'énergie atomique. Que[l] qu'il en soit, actuellement, de leurs dédu[c-] tions et résolutions, il est certain que le[s] doutes de ces hommes de grande valeur con[-] cernaient le problème de l'existence, les fon[-] dements mêmes de l'ordre et de l'harmoni[e] dans le monde. Or, quand on discute s'[il] convient de réaliser ou non ce que le gén[ie] humain a la possibilité d'atteindre, il e[st] nécessaire de se convaincre que toute résol[u-] tion doit dépendre de la conservation de c[es] biens, l'ordre et l'harmonie. Aujourd'hui, un[e] séduction quasi aveugle du progrès entraî[ne] les nations à négliger des dangers éviden[ts] et à ne pas tenir compte de pertes non ind[if-] férentes. Qui ne voit en effet comment [le] développement et l'application de certain[es] inventions apportent presque partout d[es] dommages sans proportions avec les ava[n-] tages, même de nature politique, qui [en] dérivent, et que l'on pourrait obtenir p[ar] d'autres moyens avec moins de frais et [de] danger ou renvoyer carrément à des tem[ps] meilleurs ? Qui saurait calculer en chiffres [le] dommage économique du progrès non insp[iré] par la sagesse ? Une telle quantité de ma[té-] riaux, tant de capitaux dus à l'épargne, fru[its] de restrictions et de fatigues, tant de trav[ail] humain soustrait à des nécessités urgentes, [se] consument pour préparer ces armes nouvell[es,] si bien que même les peuples les plus rich[es] doivent prévoir qu'un jour ils déploreront [un] dangereux affaiblissement dans l'harmonie [de] l'économie nationale ; parfois même ils [le] déplorent déjà, bien qu'ils cherchent à s[e le] cacher.

Concurrence entre les nations pour le progrès des armements

Si on réfléchit bien et si on juge de fa[çon] réaliste, la concurrence actuelle entre [les] nations pour faire montre de ses progrès d[ans] les armements (le droit de se défendre ét[ant] toujours sauf) produit, certes, des « sig[nes] dans le ciel », mais encore plus de signes d['or-] gueil, de cet orgueil qui creuse dans la te[rre] des abîmes entre les esprits, alimente les hai[nes] et prépare des deuils. Que les spectateurs [de] la concurrence moderne sachent donc rame[ner] les faits à leurs justes proportions et s[ans] refuser des tentatives d'accords pacifiq[ues] toujours désirables, qu'ils ne se laissent fla[-]

ni par des records souvent momentanés, ni dominer par des craintes suscitées exprès pour se gagner la sympathie et l'appui d'autrui, car ils appartiennent à une génération d'hommes dans laquelle l' « *homo faber* » prévaut souvent sur l' « *homo sapiens* ». Que prédomine donc l'homme chrétien, usant de la liberté d'esprit qui découle de sa plus large vision des choses pour retrouver dans la considération objective des événements le repos et la fermeté d'esprit qui s'enracinent dans l'Esprit divin, toujours présent et exerçant sa providence dans le monde.

Le problème de la paix

Mais le point sur lequel finalement les défenseurs de l'harmonie divine dans le monde sont invités à appliquer le meilleur de leurs efforts, c'est le problème de la paix. A vous, à tous ceux qui connaissent Notre pensée, il suffira en la circonstance, et comme pour apaiser Notre esprit inlassablement appliqué à la cause de la paix, que Nous rappelions les buts immédiats que les nations doivent se proposer et réaliser. Nous le faisons avec un esprit paternel et comme pour interpréter les tendres gémissements de l'Enfant divin de Bethléem, auteur et gage de toute paix sur la terre et dans les cieux.

La loi divine de l'harmonie dans le monde impose strictement à tous les gouvernants des peuples l'obligation d'empêcher la guerre par des institutions internationales capables de placer les armements sous une surveillance efficace, d'effrayer par la solidarité assurée entre les nations qui veulent sincèrement la paix celui qui voudrait la troubler. Nous sommes sûrs que ce lien ne manquerait pas de se resserrer toujours davantage au premier signe de danger, comme l'ont confirmé certaines manifestations même récentes ; mais il s'agit non tant de rechercher des remèdes que de prévenir les troubles de l'ordre et de procurer un soulagement bien mérité au monde qui a déjà trop souffert.

Nous qui Nous sommes appliqué plus d'une fois, dans des moments critiques, à consolider cette solidarité par des avertissements et des conseils, et qui considérons comme une mission divine de Notre Pontificat, d'unir fraternellement les peuples dans la paix, Nous renouvelons Notre exhortation pour qu'entre les véritables amis de la paix cesse toute rivalité, soit éliminée toute cause de défiance. La paix est un bien si précieux, si fécond, si désirable et si désiré, que tout effort pour la défendre est bien employé, même en sacrifiant mutuellement des aspirations particulières légitimes. Nous sommes certain que les peuples pensent sans hésitation comme Nous et qu'ils attendent le même sentiment de leurs gouvernements.

Que de la crèche de Bethléem le « Prince de la Paix » suscite, conserve, confirme ces dispositions, et que, dans la solidarité de tous les hommes de bonne volonté, il daigne compléter ce qui manque le plus à la réalisation de l'ordre et de l'harmonie voulue dans le monde par son Créateur.

Discours du Saint-Père aux membres du IIe Congrès général des états de perfection (*9 décembre 1957*)

Lundi, 9 décembre, S. S. Pie XII recevait en audience les religieux et religieuses qui participaient au IIe Congrès général des états de perfection et leur adressait le discours suivant (1) *:*

Sous la maternelle protection de Marie Immaculée, la plus sublime de toutes les créatures et le modèle de ceux qui tendent à la perfection de la vie chrétienne, vous avez voulu, chers fils et chères filles, vous réunir à Rome pour étudier les problèmes actuels des états de perfection, en même temps que vous célébriez le 50e anniversaire de l'ordination sacerdotale du très digne et zélé cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux.

En plus de 25 nations de tous les continents existent aujourd'hui des associations de Supérieurs majeurs, religieux et religieuses, qui, en liaison étroite avec le Saint-Siège et la hiérarchie ecclésiastique de leur pays, s'attachent à mener en commun les tâches d'organisation et d'adaptation que requièrent l'ampleur et la complexité de l'apostolat actuel (2). Nous savons que de nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières années sous l'impulsion éclairée de vos associations ; qu'il suffise de mentionner les Congrès nationaux ou régionaux des états de perfection, des sessions de prière et d'étude, et surtout la création d'Instituts de formation et de culture religieuse supérieure destinés aux membres des états de perfection.

Le présent Congrès, qui répond tout entier au désir de réaliser une insertion toujours plus complète des états de perfection dans l'Eglise, Corps mystique du Christ, se propose de faire le bilan des progrès enregistrés partout dans l'organisation des états de perfection et dans leur travail d'adaptation aux exigences de l'Eglise, puis d'exposer clairement les fins à poursuivre, les limites à respecter et les principes à observer dans l'action des conférences, unions et comités de Supérieurs

---

(1) Nous reproduisons le texte français de *l'Osservatore Romano* du 12 décembre 1957, avec ses titres et sous-titres. Les notes sont de notre rédaction.
Ce Congrès a eu lieu au Palais de la Chancellerie Apostolique, du 8 au 14 décembre, sur le thème : « Pour une meilleure adaptation des états de perfection aux besoins de l'Eglise. » Il réunissait 400 participants, religieuses et religieux des Ordres, Congrégations, Sociétés et Instituts séculiers venus de tous les continents. Nous reviendrons sur cet important Congrès.

(2) Depuis la publication de la Constitution apostolique *Sponsa Christi* (21. 11. 1950), 98 Fédérations, englobant 1 235 couvents, ont été érigées.

majeurs, enfin, d'élaborer un programme d'activités et d'initiatives qui assurera l'efficacité du mouvement de rénovation en resserrant les liens des organisations entre elles et avec le Saint-Siège.

L'ensemble des rapports et des exposés de ce Congrès vise à commenter les trois Constitutions apostoliques *Provida Mater*, *Sponsa Christi* et *Sedes Sapientiae*, ainsi que le décret de la Sacrée Congrégation des Religieux *Salutaris atque*, où sont énoncées les normes qui doivent guider l'effort d'adaptation et de rénovation. Nous n'avons pas l'intention d'aborder ici les questions particulières que vous comptez traiter dans vos sessions, mais plutôt de souligner certains points de caractère général concernant le problème de la perfection et celui de la rénovation et de l'adaptation des moyens par lesquels y tendent les individus et les communautés. Nous parlerons d'abord de la perfection de la vie chrétienne en général, ensuite de sa réalisation dans les groupements qu'on appelle « états de perfection », en considérant d'abord les relations qu'ils ont avec leurs membres, puis celles qu'ils ont entre eux et avec le Saint-Siège.

I. — LA PERFECTION DE LA VIE CHRETIENNE

Il importe d'abord de rappeler que le concept de « perfection » au sens strict ne s'identifie pas avec celui d' « état de perfection » et qu'il le déborde même largement. On peut en effet rencontrer la perfection chrétienne héroïque, celle de l'Evangile et de la croix du Christ, en dehors de tout « état de perfection ».

Nous entendons donc la tendance à la perfection comme une disposition habituelle de l'âme chrétienne, par laquelle, non contente de remplir les devoirs qui lui incombent sous peine de péché, elle se livre tout entière à Dieu pour l'aimer, le servir, et se consacre dans ce même but au service du prochain.

La perfection de toute activité humaine libre, comme celle de toute créature raisonnable, consiste dans l'adhésion volontaire à Dieu. Pour une part, qui découle de la condition même de la créature, cette perfection est obligatoire ; il faut y tendre sous peine de manquer sa fin dernière. Nous n'avons pas à en préciser ici les éléments. Nous entendons uniquement parler de la tendance habituelle et permanente qui, dépassant tout ce qui tombe sous le coup de l'obligation, prend l'homme tout entier pour le consacrer sans réserve au service de Dieu. Cette perfection consiste par excellence dans l'union à Dieu, laquelle s'effectue par la charité ; elle s'accomplit par conséquent dans la charité. On l'appelle aussi un holocauste perpétuel et universel de soi-même, poursuivi pour l'amour de Dieu et afin de lui manifester délibérément cet amour.

L'idéal de la perfection chrétienne s'attache aux enseignements du Christ, en particulier aux conseils évangéliques, à sa vie, sa Passion et sa mort, sources inépuisables où s'alimente l'héroïsme de toutes les générations chrétiennes. Il embrasse aussi l'œuvre du Christ, c'est-à-dire le service de l'Eglise accompli par amour du Seigneur, à la place et selon la fonction qui reviennent à chacun dans l'ensemble du Corps mystique.

Cet idéal, chaque chrétien est invité à y tendre de toutes ses forces, mais il se réalis d'une manière complète et plus sûre dans le trois états de perfection selon le mode décri par le Droit canon et les Constitutions aposto liques déjà citées. En particulier, la Constitu tion *Provida Mater*, du 2 février 1947, sur le « Instituts séculiers » (3), ouvre l'accès de états de perfection au plus grand nombre pos sible des âmes qui aujourd'hui aspirent ardem ment à une vie plus parfaite. Sans doute cett Constitution affirme que les associations n satisfaisant pas aux normes prescrites ne cons tituent pas des « états de perfection », mais ell ne prétend nullement qu'en dehors de ceux-c il n'existe pas de tendance véritable à la per fection.

Nous pensons en ce moment à tant d'homme et de femmes de toutes conditions qui assumer dans le monde moderne les professions et le charges les plus variées et qui, par amour d Dieu et pour le servir dans le prochain, lu consacrent leur personne et toute leur activit Ils s'engagent à la pratique des conseils éva géliques par des vœux privés et secret connus de Dieu seul, et se font guider, po ce qui regarde la soumission de l'obéissan et la pauvreté, par des personnes que l'Egli a jugées aptes à cette fin et à qui elle a conf la charge de diriger les autres dans l'exerci de la perfection. Aucun des éléments const tutifs de la perfection chrétienne et d'une te dance effective à son acquisition ne fait défa chez ces hommes et ces femmes : ils y par cipent donc vraiment, bien qu'ils ne soie engagés dans aucun état juridique ou can nique de perfection.

Il est clair que la perfection chrétienne da les éléments essentiels de sa définition et de réalisation ne prête à aucune rénovation adaptation. Mais, puisque les conditions de vie moderne subissent de profonds chang ments, la manière de s'y appliquer demande de son côté des modifications. Celles-ci aff teront ceux qui vivent dans les états de perf tion et ceux qui n'en font point partie ; m plus encore ceux-ci, surtout s'ils occupent rang social élevé et de plus hautes charg Ne sont-ils pas contraints alors de s'entou d'un certain appareil d'aisance, de partici à des fêtes officielles, d'utiliser des moy de transport coûteux : toutes choses paraissent difficilement conciliables avec souci constant de mortification de quicon désire suivre et imiter le Christ pauvre humble ? Et pourtant, au milieu des bi matériels, ils ne s'écartent en rien de l'enti consécration d'eux-mêmes à Dieu et ne cess d'offrir au Seigneur un holocauste s réserves. Telle est l'œuvre de la grâce opère dans l'homme selon la parole du Chri « Ce qui est impossible aux hommes est p sible à Dieu. » (*Luc*, XVIII, 27.)

II. — LES ETATS DE PERFECTION

Les problèmes d'adaptation et de rénovat à l'intérieur des états de perfection retiendr davantage Notre attention et Nous consid rons d'abord les personnes qui en font pa puis les communautés elles-mêmes dans l tendance à la perfection.

---

(3) *D. C.*, n° 990, du 11. 5. 1947, col. 577.

1. Les membres des états de perfection

Au sujet des personnes individuelles, Nous ne soulignerons qu'un seul point : ce que Nous avons dit, dans la première partie de Notre discours, sur la perfection de la vie chrétienne en général, s'applique aux membres de tous les états de perfection et forme leur devoir premier et essentiel, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs ; ils doivent s'unir à Dieu par la charité et s'offrir à lui en holocauste, imiter et suivre le Christ, sa doctrine, sa vie et sa croix, se consacrer au service de l'œuvre du Christ, l'Eglise, comme des membres choisis et actifs du Corps mystique. Mais une fois bien établie cette obligation essentielle, il ne leur est pas interdit de penser à la rénovation et à l'adaptation des moyens de s'en acquitter, sans manquer toutefois au respect dû à la tradition et sans déroger aux prescriptions que les Constitutions considèrent comme inviolables ; les inférieurs observeront en outre la discipline religieuse qui leur interdit de s'arroger ce qui relève de la compétence des supérieurs et d'entreprendre de leur propre initiative des réformes qu'ils ne peuvent tenter sans leur autorisation.

2. Les communautés elles-mêmes

Un premier point s'offre à l'examen : celui des relations mutuelles entre la communauté comme tout, et les individus, supérieurs ou inférieurs, qui la constituent. Deux éléments importants demandent ici considération : d'abord l'esprit caractéristique par lequel s'expriment les relations mutuelles des communautés avec leurs membres, puis les obstacles qu'engendrent certains préjugés contre l'obéissance religieuse, de laquelle dépend essentiellement la rénovation de l'esprit propre à la communauté.

Les Supérieurs majeurs et l'esprit de chaque communauté (4).

Une société organisée constitue un tout et possède une physionomie typique que chacun des membres contribue pour sa part à déterminer. Tout effort d'adaptation, entrepris à l'intérieur de ce groupement, entraîne nécessairement certaines modifications de son esprit propre ; c'est dire qu'on touche en quelque sorte à ses fibres les plus intimes. Or, chaque société tient à conserver cet esprit intact, comme c'est son droit et son devoir ; elle désire en voir ses membres imprégnés et préoccupés d'en pénétrer leur vie. L'Eglise de son côté et les Souverains Pontifes, en approuvant un genre de vie déterminé, entendent qu'il se conserve dans toute sa pureté et y veillent avec soin.

Si l'on tombe d'accord pour reconnaître aux supérieurs majeurs le droit de dire aux inférieurs quel est l'esprit de leur communauté, une question reste posée pour tous : où trouver l'expression objective de cet esprit ? Les Supérieurs majeurs ne peuvent en décider selon leur goût ou leur impression, même en toute bonne foi et sincérité. Si le Supérieur majeur est aussi le fondateur, et s'il a reçu de l'Eglise l'approbation de ses idées personnelles comme norme d'un état de perfection, il lui est toujours loisible d'en appeler à ses intentions propres. Mais dans le cas contraire, il doit revenir à l'idée du fondateur, telle qu'elle est exprimée dans les Constitutions approuvées par l'Eglise. Il ne lui suffit donc pas d'une conviction subjective, même étayée par tel ou tel passage des Constitutions. Lorsque le supérieur propose aux membres de sa communauté l'esprit véritable du fondateur, il exerce son droit et les inférieurs doivent, en conscience, lui obéir. Les droits des supérieurs et les devoirs des inférieurs sont en cela corrélatifs. L'Eglise et les Souverains Pontifes entendent toujours défendre les droits et urger les devoirs, mais sans sortir des justes limites. Pour éviter d'exaspérer les uns et les autres et conserver la paix, il suffit que chacun reconnaisse et pratique cette norme, qui fut depuis des siècles celle de l'Eglise et des Papes, et reste toujours en vigueur.

L'obéissance religieuse ne fait pas obstacle à l'évolution harmonieuse de la personne humaine.

Pour en venir aux difficultés actuelles de l'obéissance religieuse, on remarque que le mouvement d'adaptation a provoqué en ce domaine une certaine tension ; non que fasse défaut un désir sincère de tendre à la perfection au moyen de l'obéissance, mais parce qu'on en accentue aujourd'hui certains traits, que même des religieux sérieux et de conscience délicate voudraient voir disparaître. On l'accuse en particulier de mettre en péril la dignité humaine du religieux, d'entraver la maturation de sa personnalité, de fausser son orientation vers Dieu seul. Ces objections, semble-t-il, s'appuient sur certaines désillusions éprouvées personnellement ou remarquées chez d'autres et font appel aussi à diverses considérations juridiques.

Afin de dissiper un sentiment de tristesse, issu d'une interprétation erronée des principes qui gouvernent la vie religieuse ou d'erreurs pratiques dans leur application, qu'on se rappelle d'abord la parole du Seigneur : « Venez à moi, vous que peinez et ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai... Devenez mes disciples, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. » (*Matth.*, xi, 29.) Si le Seigneur exhorte ainsi les hommes à se charger de son joug, c'est pour leur enseigner qu'au-delà de l'observance légale, facilement onéreuse et dure à porter, ils ont à découvrir le sens de la vraie soumission et de l'humilité chrétienne. Bien loin d'offenser la dignité de celui qui s'y soumet, elles le libèrent intérieurement, lui représentent l'acceptation de son état de sujétion non comme une contrainte imposée du dehors, mais comme une remise de soi entre les mains de Dieu dont la volonté s'exprime à travers l'autorité visible de ceux qui ont mission de commander. Le supérieur de son côté exercera ses pouvoirs dans le même esprit évangélique : « Que le plus grand parmi vous se comporte comme le plus jeune et celui qui commande comme le serviteur. » (*Luc*, xxii, 26.) La fermeté nécessaire s'accompagnera donc toujours chez lui du respect profond et de la délicatesse d'un cœur paternel.

L'état religieux fait-il obstacle à l'évolution

(4) Ce sous-titre ainsi que ceux qui suivent sont de notre rédaction.

harmonieuse de la personnalité humaine ? La contraint-il à rester dans un certain « infantilisme », comme d'aucuns le prétendent ?

Qu'on observe donc sans préjugé le comportement des hommes et des femmes qui appartiennent aux états de perfection ! Personne n'oserait certes affirmer que la plupart d'entre eux souffrent d'infantilisme dans leur vie intellectuelle et affective ou dans leur action. Mais, poussant plus loin l'objection, on ne pourrait pas non plus prétendre que, du moins, les communautés et les supérieurs les contraignent, au fil du temps, à adopter des manières de penser et d'agir qui prêteraient à ce reproche. Ceux qui s'en plaignent doivent se souvenir que saint Paul, fixant aux fidèles le but d'une vie ordonnée selon la foi, les invite à croître dans « l'édification au Corps du Christ », jusqu'à constituer « l'homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ. Ainsi, continue-t-il, nous ne serons plus des enfants hésitants ». (*Ephes.*, IV, 12-13.) L'Apôtre ne permet donc pas aux fidèles de céder à l'infantilisme, mais il exige qu'ils deviennent des « hommes parfaits ». D'ailleurs, dans la première Epître aux Corinthiens, il rejetait de la façon la plus explicite chez les chrétiens adultes les modes de penser et de sentir qui caractérisent l'enfance. « Quand j'étais enfant, je parlais en enfant, je pensais en enfant, je raisonnais en enfant. Mais, devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant. » (*I Cor.*, XIII, 11.)

Ce texte, Nous le citions déjà dans Notre Allocution du 18 avril 1952 sur l'éducation de la conscience chrétienne (5), pour rappeler que le rôle d'une saine éducation est d'apprendre à l'homme à user judicieusement de sa liberté et à se passer de l'éducateur. Que chaque membre des états de perfection, supérieur ou inférieur, s'applique les paroles de l'Apôtre ; alors tout danger d'infantilisme s'évanouira, sans pour autant mettre en cause le respect de l'autorité légitime ni la soumission sincère à ses décisions.

Nous ne revenons pas non plus sur ce que Nous avons dit dans Notre Allocution du 8 décembre 1950 au premier Congrès des états de perfection (6), en réponse aux objections avancées contre une prétendue diminution de la valeur personnelle et sociale du religieux ; si ses droits subissent une certaine limitation, l'état auquel il appartient, l'offrande qu'il fait de lui-même par l'obéissance, lui confèrent une dignité qui compense largement le sacrifice consenti.

Le Supérieur n'est nullement un obstacle interposé entre Dieu et le religieux.

L'on tire encore argument contre l'obéissance du fait que la dépendance de l'homme à l'égard du supérieur s'opposerait au domaine suprême et direct de Dieu sur les consciences. Prétendre que l'homme dépende d'un autre jusque dans sa vie personnelle et son activité, n'est-ce pas conférer au supérieur des prérogatives réservées à Dieu seul ?

En fait, l'Eglise n'a jamais défendu ni approuvé pareille thèse. Elle regarde l'obéissance comme un moyen pour mener l'homm à Dieu. Parce que le motif qui l'inspire es celui de l'union à Dieu et qu'elle est ordonné finalement à l'accroissement de la charité, l supérieur ne constitue nullement un obstacl interposé entre Dieu et l'inférieur et détour nant à son profit l'hommage adressé à Dieu seul. Le supérieur ne peut commander qu'a nom du Seigneur et en vertu des pouvoirs d sa charge, et l'inférieur ne doit obéir que pa amour du Christ et non pour des motif humains d'utilité et de convenance, encor moins par pure contrainte. De la sorte, il con servera, dans la soumission la plus complète l'empressement joyeux de qui ratifie, par l'en gagement concret de chaque jour, la donatio totale de soi-même au Maître unique.

Rechercher l'union et la collaboration.

Le programme de votre second Congrè général montre qu'il doit traiter abondammen des relations des communautés entre elle dans la ligne du mouvement de rénovation e d'adaptation que vous poursuivez. Aussi n'es ce pas notre dessein d'entrer ici dans le détails. Nous sommes certain d'ailleurs qu l'on observera fidèlement les règles fixées pa la Sacrée Congrégation des Religieux. Il Nou suffira de rappeler que, tout en conservant le distinctions qui existent, et doivent existe entre les communautés, il faut tendre ave sincérité et bienveillance à l'union et à la co laboration. Il existe en effet une sorte d « bien commun » des communautés, lequ suppose que chacune est prête à tenir comp des autres, à s'adapter aux exigences d'u coordination qui comporte nécessaireme aussi quelque renoncement en vue du bie général.

De vos communautés, unies par la grâ divine dans le Corps de l'Eglise, vaut p analogie ce que saint Paul expose dans le pa sage bien connu de la première Epître a Corinthiens (XII, 12-27), sur les rapports d membres entre eux : chacun de ceux q appartiennent au Corps mérite à ce titre secours de la collaboration de tous en vue l'unique bien commun, celui de la Sai Eglise. Il est aisé d'en déduire les sentime d'estime, de bienveillance, d'obligeance, désir de collaborer, la sainte émulation, désintéressement magnanime, qui présidero aux rapports des communautés entre ell Chaque membre doit assurément tenir à nature et à sa fonction propre dans le Cor mais il doit aussi comprendre et respecter fonction des autres et savoir composer a eux en vue du plus grand bien commun.

Maintenir le contact avec Rome.

Ce qui concerne les rapports des états perfection avec le Vicaire du Christ et le Sai Siège n'a guère besoin d'être rappelé : prérogatives du Siège apostolique, fondées s l'institution du Christ lui-même, et que l'Egl au cours des siècles n'a fait qu'élucider préciser, doivent demeurer inébranlables sacrées. Si tout fidèle les respecte et s'y c forme, ceux qui sont dans un état de perf tion sauront sur ce point donner l'exem à tous. Il importe donc de chercher et maintenir le contact avec lui. Dans l'En

---

(5) *D. C.*, n° 1 112, du 8. 5. 1952, col. 589.
(6) *D. C.*, n° 1 085, du 31. 12. 1950, col. 1 673.

clique *Humani generis* (7). Nous avons souligné que la volonté d'éviter le contact et de se tenir à distance fut une raison importante des erreurs et des déviations qui s'y trouvent signalées ; et cette attitude regrettable fut le fait en particulier de certains membres des états de perfection. Ce contact, pour être efficace, sera plein de confiance, de sincérité, de docilité.

Le Siège apostolique désire recevoir de vous des informations non seulement véridiques, mais encore franches, qui permettent de connaître le véritable état de chaque communauté en ce qui concerne la doctrine et la vie, la formation ascétique et l'observance, la discipline religieuse et l'administration temporelle, et ainsi du reste. C'est alors seulement qu'il est possible de promouvoir le bien et de corriger à temps le mal, car dans les dispositions d'esprit favorables dont Nous parlons, les réponses, règles et instructions du Saint-Siège portent leurs fruits.

Il est encore une chose sur laquelle Nous ne voulons pas manquer l'occasion de dire un mot, c'est la volonté de « centralisation » que beaucoup prêtent au Saint-Siège et lui reprochent. Le mot « centralisation » peut désigner un système de gouvernement qui prétend tout appeler à soi, tout décider, tout diriger, réduisant les subalternes au simple rôle d'instruments. Cette centralisation est absolument étrangère à l'esprit des Pontifes romains et du Siège apostolique. Mais le Saint-Siège ne peut renoncer à sa qualité de centre directeur de l'Eglise. Tout en laissant aux supérieurs constitués les initiatives prévues par les Constitutions, il doit réserver son droit et exercer sa fonction de vigilance.

Ce qu'il conviendrait de dire au sujet de la rénovation et de l'adaptation des rapports des communautés entre elles et avec le Saint-Siège se trouve suffisamment indiqué, Nous semble-t-il, dans votre programme. Les principes, que Nous avons rappelés, vous offrent une direction et Nous ne doutons pas que vous saurez les approfondir avec fruit.

***

Le domaine de la perfection, dans lequel Nous avons fait avec vous quelques pas, est fort vaste et fort beau, mais il y reste encore des zones à explorer. Nous avons attiré votre attention sur la perfection en général et sur la perfection dans l'état de perfection. Nombreux sont aujourd'hui non seulement les clercs et les religieux, mais aussi les laïcs qui s'intéressent à ces questions ; en les confrontant avec certaines idées et principes modernes, ils y entrevoient des problèmes sérieux et complexes, dont la solution leur échappe cependant, malgré le vif désir qu'ils ont de la trouver. C'est pourquoi Nous avons voulu leur apporter quelque lumière en rappelant les principes qui permettent d'y répondre.

En terminant ce discours, Nous vous laisserons encore une pensée de saint Paul dans son Epître aux Colossiens (III, 14) : « Par-dessus tout, ayez la charité, en laquelle se noue la perfection. » Au-delà des problèmes et des discussions, cherchez surtout l'union à Dieu et vous approcherez sans cesse davantage de la perfection. Telle est la grâce que Nous vous souhaitons et que Nous implorons sur vous du Très-Haut, en vous accordant du fond du cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

(7) *D. C.*, n° 1 077, du 10. 9. 1950, col 1 153 et s.

Discours du Saint-Père aux membres du Conseil des communes d'Europe (3-12-57)

Le IIIe Congrès de la section italienne du Conseil des communes d'Europe, à laquelle s'étaient jointes d'importantes délégations étrangères, a été reçu en audience par le Pape. Voici le discours que le Saint-Père leur a adressé en français (1) :

Le Congrès de la section italienne du Conseil des communes d'Europe, auquel ont pris part également d'importantes délégations des autres sections européennes, Nous offre l'occasion de saluer en vous, Messieurs, les représentants d'un des principaux mouvements qui travaillent à construire une communauté européenne supranationale. C'est, vous le savez, un titre particulier à Notre bienveillance, et Nous avons voulu en donner une preuve nouvelle en accueillant la requête de votre présidence.

La voix des autonomies locales, leurs aspirations et leurs préoccupations, constituent un élément à la fois stimulant et pondérateur dans l'élaboration de l'unité fédérale européenne qui se cherche. Votre organisation peut, en effet, grâce à la multiplicité de ses centres d'action, exercer une propagande très efficace en faveur de l'idée fédéraliste, et par là, elle hâtera, Nous l'espérons, les décisions des gouvernements, et leur fournira l'appui d'une opinion publique éclairée.

Mais il est non moins important de souligner les considérations que votre Conseil introduit, avec autorité, dans les projets des gouvernements. Le caractère fortement centralisateur des nations modernes ayant pour conséquence de réduire à l'excès les libertés des communautés locales et des individus, vous rappelez le primat des valeurs personnelles sur les valeurs économiques et sociales : le bien commun, en vue duquel le pouvoir civil est établi, culmine dans la vie autonome des personnes. Seule une communauté d'intérêts spirituels peut durablement rassembler les hommes. Il faut donc constituer dans l'Europe qui se fait, une vaste et solide majorité de fédéralistes qui tiennent pour les principes d'un sain personnalisme, Nous voulons dire une conception de la société civile, où les personnes trouvent un épanouissement normal et servent librement la communauté. Dans cette notion de service, un très grand nombre d'esprits généreux peuvent tomber d'accord, pourvu qu'on lui donne tout son sens, à l'exemple du divin Maître, qui « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir ». (*Matth.*, XX, 28.)

Bien loin de verser dans un idéalisme sans vigueur, cette attitude est, au contraire, la plus réaliste qui soit, car elle subordonne les intérêts secondaires aux intérêts supérieurs, elle fait bon

(1) Nous reproduisons le texte paru dans *l'Osservatore Romano* du 8 décembre 1957.

marché de l'égoïsme et de susceptibilités trop facilement qualifiées de « légitimes » ; elle ne revendique pas de privilèges et consent aux sacrifices nécessaires ; elle ne recule pas devant les longs efforts et sait prendre les moyens qui s'imposent.

Il Nous semble que votre Conseil, fort de l'expérience acquise dans l'administration municipale, possède ces qualités et sait les manifester avec fruit. Nous n'en voulons pour preuve que les sages résolutions prises en face des traités européens récents et des problèmes qui retardent encore l'unification politique si vivement souhaitée par vous. Sans doute est-ce pour cela que vos interventions rencontrent une audience favorable et que vos projets se présentent sous les meilleurs auspices.

Non contents, en effet, de promouvoir les jumelages de communes, qui suscitent de nombreuses sympathies et nouent des amitiés rayonnantes, vous avez fondé la « Communauté européenne de Crédit communal », destinée à préparer la création d'un Institut européen de Crédit communal. Mais là ne se bornent pas ses objectifs, car elle ambitionne aujourd'hui d'obtenir un statut juridique international et, devenant ainsi une Communauté économique européenne des pouvoirs locaux, elle pourrait représenter dans les nouvelles structures inaugurées par le Marché commun un organe de consultation et de collaboration, qui défendrait efficacement vos intérêts.

Parmi les problèmes qui intéresseraient une institution de ce genre, on relève la nécessité de fournir aux organismes supérieurs les données statistiques et techniques, qui définissent la situation économique des administrations locales, l'étude d'une répartition plus convenable des fonctions de l'Etat et des pouvoirs locaux dans l'administration civile, une plus juste harmonisation des efforts financiers des communes avec les mesures générales tendant à l'amélioration économique des régions sous-développées ou momentanément en difficulté. L'expérience de vos spécialistes et l'importance des problèmes, sur lesquels vous pouvez adopter des positions communes, donneront un poids considérable à la collaboration permanente que vous comptez fournir à l'organisation rationnelle de l'Europe nouvelle.

Pour ces raisons, et pour l'esprit qui anime vos recherches, Nous sommes heureux de pouvoir vous adresser Nos encouragements et Nous formons les vœux les plus cordiaux pour la réussite des projets en cours. Que le Seigneur vous éclaire et vous soutienne sur la voie d'une fraternité plus vaste et plus profonde. Nous le demandons instamment à sa Divine Providence, en vous accordant à tous ici présents, à vos familles, à vos communes, Notre Bénédiction Apostolique.

— *Delacroix*, par GEORGES BIDEAU. — Vol. 14 × 19 cm., 96 pages, Prix : 280 francs. Port : 30 francs. Editions et imprimeries du Sud-Est, Lyon.
Etude documentée sur le riche caractère de l'homme et l'œuvre admirable du peintre.

— *Le cardinal Saliège*, par ISABELLE SANDY et MARGUERITE DUFAUR. — Vol. 14 × 19 cm., 192 pages. Prix : 435 francs. Editions Spes, Paris.
Ces pages mettent en relief l'indomptable énergie du grand prélat, sa charité, son action pendant l'occupation, son souci de soutenir de toutes ses forces le mouvement catholique et social de notre époque. De nombreuses citations rendent cette biographie vivante.

Les problèmes du progrès technique

Discours du Souverain Pontife au Comité européen de coopération entre les industries des machines-outils

Au cours de sa session tenue à Rome, le Comité européen de coopération entre les industries des machines-outils a été reçu en audience le 23 octobre par le Saint-Père qui a répondu en ces termes à leur adresse d'hommage (1) :

Pour la première fois, le Comité européen de coopération entre les industries des machines-outils a tenu ses assises à Rome, et c'est avec une particulière satisfaction que Nous avons accueilli, Messieurs, votre désir d'être reçus par Nous.

Fondé en 1951, en vue de coordonner l'étud[e] des problèmes qui intéressent les constructeurs d[e] machines-outils, en Autriche, en Belgique, e[n] France, en Allemagne, en Angleterre, en Hol[-]lande, en Suisse, votre Comité européen repré[-]sente l'une des premières manifestations concrète[s] de l'esprit qui anime la constitution d'une Fédé[-]ration européenne et dont les récents accords su[r] le Marché commun ont été une nouvelle expres[-]sion.

Les premiers outils de l'homme, ces marteau[x] primitifs de pierre, au moyen desquels il parvi[nt] presque instinctivement à concentrer sur un poi[nt] précis et à l'instant même du choc l'effort d[e] son bras, étaient déjà l'application empirique d'u[ne] des lois fondamentales de la mécanique. Il e[st] émouvant pour l'historien des sciences de déco[u-]vrir de temps à autre, à travers les siècles, da[ns] les documents de la préhistoire ou de l'antiquit[é] l'apparition d'un nouvel instrument, humble tro[u-]vaille de l'esprit humain, qui marque cependa[nt] une étape dans l'ascension de l'esprit, une pier[re] milliaire dans la conquête du monde. Encore a[u] siècle passé, quand les conditions de la méta[l-]lurgie n'étaient pas encore transformées par l'u[ti-]lisation de l'énergie électrique, les inventions [de] la mécanique appliquée se succédèrent lentemen[t] mais aujourd'hui le rythme des découvertes s'e[st] accéléré à tel point qu'on assiste à une vérita[ble] course dans le renouvellement des machines, sp[é-]cialement des machines-outils, destinées à la pr[o-]duction en série de pièces de construction indu[s-]trielle.

Ce progrès technique, qui émerveille les ge[ns] du commun, est un signe de la grandeur [de] l'homme, et l'ouverture de son intelligence da[ns] le domaine des richesses de la nature l'exa[lte] à juste titre ; mais ce serait funeste pour lui [de] se laisser étourdir par des succès matériels q[ui] ne contribueraient pas à le libérer de ses ser[vi-]tudes et de la tyrannie des passions.

Or, s'il est vrai que dans un premier stade [la] machine a souvent asservi l'homme, appelé, [au] contraire, à la diriger, on assiste aujourd'hui [à] un tel perfectionnement des machines-outils qu'[on] peut en espérer toujours plus son affranchisseme[nt] de nombreux travaux, objets jusqu'à prése[nt] de tâches purement matérielles. L'automati[on] tend, en effet, à mécaniser les fonctions de co[n-]trôle et d'adaptation nécessaires au bon fonctio[n-]nement d'une production complexe, et les machi[nes] électroniques surpassent désormais en rapidi[té]

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le te[xte] italien de *l'Osservatore Romano* du 25. 10. 1957.

capacité et précision les organes des sens. Elles peuvent enregistrer, retenir et utiliser une somme d'information bien supérieure au pouvoir d'un homme. On peut donc s'attendre à les voir se substituer presque partout dans la production industrielle aux ouvriers, dont le travail se bornait à exécuter un certain nombre de gestes mécaniques ou un contrôle purement matériel.

Ce que les possibilités techniques permettent à présent d'effectuer, les circonstances économiques le rendent le plus souvent nécessaire, parce que non seulement la simple concurrence industrielle et commerciale, mais aussi l'accroissement continuel des besoins de la société moderne obligent d'augmenter sans cesse la productivité. D'autre part, 95 pour 100 de l'énergie dépensée aujourd'hui dans les pays industrialisés étant d'origine mécanique et non plus humaine comme dans les siècles passés, on voit clairement quelle importance la construction et le perfectionnement des machines-outils, qui seules peuvent utiliser dans des conditions économiquement avantageuses l'énergie disponible, ont dans le monde moderne.

Sous réserve que l'homme sache dominer ses instincts et profiter de ces ressources plus vastes pour développer sa vie intellectuelle et spirituelle, celle-ci n'a rien à craindre du progrès matériel. Mais si l'homme venait à succomber à la tentation d'une vie toujours plus facile et de plaisirs sensibles toujours plus grands, il en découlerait un nouvel esclavage et une décadence morale certaine.

Quant à Nous, Nous espérons au contraire que les besoins les plus profonds de l'âme trouveront leur satisfaction dans les loisirs plus prolongés et dans les services que procureront les machines modernes. Vous aurez ainsi, Messieurs, contribué à remédier aux nécessités du monde présent et frayé la voie à une organisation qui saura faire bénéficier la plupart des hommes des richesses communes de l'humanité. Telle est la grâce que Nous demandons à Dieu pour vous, et, comme gage de Notre bienveillance, Nous vous donnons à vous ici présents, à vos familles et à tous ceux que vous avez dans l'esprit et dans le cœur, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Décret de la Sacrée Congrégation des Sacrements au sujet de la Confirmation (1)

On sait qu'aux termes du paragraphe 9 du décret « *Spiritus Sancti munera* » (2) sur l'administration du sacrement de Confirmation aux personnes se trouvant en danger de mort du fait d'une grave maladie, publié par cette même Sacrée Congrégation le 14 septembre 1946 (A. A. S., a. et vol. XXXVIII, p. 349 et s.), les Ordinaires des lieux doivent chaque année envoyer un rapport à ladite Congrégation indiquant le nombre des personnes confirmées et le motif invoqué par les ministres extraordinaires de leur diocèse pour s'acquitter de cette haute fonction.

Dix années s'étant écoulées depuis ce décret, ce S. Dicastère a décidé, après en avoir référé à Sa Sainteté, de décharger les Ordinaires, à partir de cette année 1957 qui se termine, de l'obligation d'envoyer ledit rapport, car il ressort suffisamment de ceux reçus au cours de ces dix années que le sacrement de Confirmation a été convenablement administré en suivant soigneusement les prescriptions du décret sus-énoncé.

Par ailleurs, les Ordinaires des lieux doivent continuer à veiller de très près à ce que dans leur diocèse les ministres extraordinaires de ce sacrement l'administrent avec autant de zèle que de jugement de façon que la Confirmation ne se voit pas exposée au risque de nullité et qu'elle ne connaisse ni manque de respect ni atteinte à sa dignité.

Si quelque abus se glissait, qu'ils ne manquent pas, dans la mesure où cela est nécessaire, d'en référer à cette Sacrée Congrégation pour qu'il soit immédiatement supprimé.

Donné à Rome au Palais de cette même Sacrée Congrégation le 1er juillet 1957.

B. cardinal ALOISI MASELLA,
évêque de Palestrina, préfet.
F. BRACCI, *secrétaire.*

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par les *Acta Apostolicae Sedis* des 22-25 novembre 1957.

(2) Cf. infra, col. 30.

DECRET « *SPIRITUS SANCTI MUNERA* », DE LA SACREE CONGREGATION DES SACREMENTS, SUR L'ADMINISTRATION DE LA CONFIRMATION AUX MALADES SE TROUVANT EN DANGER DE MORT

***Voici le texte du décret* Spiritus Sancti munera, *auquel se référait le document que l'on vient de lire* (*) :**

La doctrine catholique dit que les dons du Saint-Esprit sont conférés par le sacrement de la Confirmation. Cela explique le souci particulier qu'à l'Eglise de voir les enfants baptisés recevoir ce sacrement, source des dons du divin Paraclet, qui augmente la vigueur de leur foi reçue au Baptême, de telle sorte que, emplis de grâce et marqués du caractère de soldats du Christ, ils deviennent aux yeux de tous disposés à faire tout ce qui est bien.

Bien qu'il soit certain en droit que la Confirmation ne soit pas nécessaire de nécessité de moyen pour le salut des âmes (can. 787), cependant, à cause de son excellence et de l'abondance de ses dons élevés, les curés et autres pasteurs doivent faire tous leurs efforts pour qu'aucun chrétien, si l'occasion lui en est donnée, ne néglige un si grand sacrement de la Rédemption salvatrice. C'est là en effet un secours admirable pour lutter fermement contre les œuvres du démon et contre les séductions du monde et de la chair, ainsi que pour grandir en vertu et en grâce sur la terre, et en gloire dans le ciel (1).

(*) Traduction de *la D. C.* d'après le texte latin publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 14 septembre 1946.

(1) *Saint Thomas*, p. 111, qu. 72, art. 8 ad 4.

Bien que les pasteurs d'âmes vigilants fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que tous les baptisés reçoivent bien ce sacrement dès l'âge de raison, c'est-à-dire vers 7 ans, il est cependant licite de devancer cet âge, comme il est dit expressément dans le canon 788, « si l'enfant se trouve en danger de mort ou si le ministre le juge bon pour des motifs justes et graves » ; néanmoins, des enquêtes ont montré qu'un très grand nombre d'enfants se trouvant en danger de mort, même bien avant l'âge de raison, ont quitté cette vie sans avoir été oints du saint chrême, particulièrement à notre époque qui vient de connaître une horrible guerre ; il en est de même, comme en témoigne l'expérience quotidienne, pour de nombreux adultes qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu être confirmés quand ils étaient enfants.

Cet inconvénient n'existe pas dans l'Eglise orientale, où la coutume est que les enfants soient confirmés dès après leur Baptême. Aux premiers siècles de l'Eglise, cet usage était également admis chez les Latins, et il est encore légitimement conservé dans certains pays. Cependant, la loi commune de l'Eglise latine, exprimée dans le canon 788 déjà cité, dit que l'administration de ce sacrement doit être différée jusque vers l'âge de 7 ans (2), où les enfants qui ont déjà reçu une instruction religieuse, profitent mieux du sacrement (3).

Mais la raison principale pour laquelle un si grand nombre de chrétiens meurent sans avoir reçu ce sacrement, c'est qu'ils n'en ont pas eu la possibilité au moment où ils se trouvaient en danger de mort, l'évêque étant absent.

Il est de doctrine définie que seul l'évêque est ministre *ordinaire* de la Confirmation (4) (can. 782, § premier). Le Saint-Siège a donc veillé soigneusement à ce que l'administration de ce sacrement soit réservée, dans la mesure du possible, à l'évêque, comme un droit et une charge à lui propres. Mais cette Sacrée Congrégation a toujours pris des précautions particulières pour que, du fait de l'absence de l'évêque, ce sacrement ne soit pas privé du respect qui lui est dû, pour que, aussi, les fidèles ne soient pas déçus dans leur attente, et que l'éclat extérieur de la cérémonie ne soit pas terni ni la solennité qui lui convient diminuée.

Mais, en raison de la nécessité et du bien des fidèles, lorsque, du fait de circonstances personnelles ou matérielles, l'évêque n'était pas disponible, le Saint-Siège a été amené plusieurs fois ici et là à le remplacer par un simple prêtre, quelle que soit sa place dans l'ordre de la dignité ecclésiastique, promu administrateur *extraordinaire* de ce sacrement (can. 782, § 2). Celui-ci donnait à la cérémonie la solennité voulue en avertissant toujours les fidèles que l'évêque est seul et exclusivement ministre ordinaire de ce sacrement et qu'il était conféré par lui, prêtre, en vertu de pouvoirs donnés par le Saint-Siège (5), comme le montrent bien de nombreux indults pontificaux (6).

Pour pourvoir aux besoins spirituels des fidèles enfants de tous âges et adultes, se trouvant en danger de mort du fait d'une grave maladie et qui, à coup sûr, mourraient sans avoir été oints du saint chrême si les prescriptions du droit commun en ce qui concerne le ministre ordinaire étaient suivies rigoureusement, il a semblé nécessaire à cette Sacrée Congrégation de chercher un remède et d'offrir pour cette très grave raison, à un nombre si important de fidèles, l'occasion de recevoir la Confirmation.

Appréciant l'importance de cette affaire, S. S. le Pape Pie XII, dans son désir de pourvoir plus pleinement au salut des âmes et dans sa très grande sollicitude pour l'Eglise universelle, a daigné demander à cette Sacrée Congrégation, compétente pour résoudre cette question, de l'étudier d'une façon approfondie en session plénière et de lui proposer la solution qui lui aura semblé opportune.

Et cette Sacrée Congrégation, après avoir entendu les avis de nombreux consulteurs d'une doctrine et d'une prudence éminentes, et après avoir étudié tous les actes et documents rédigés antérieurement sur la discipline de la Confirmation, soumit l'ensemble de la question à l'examen attentif des cardinaux dans de nombreuses réunions plénières.

Après avoir examiné attentivement l'avis émis à la suite de ces délibérations, le Saint-Père, dans une audience accordée le 6 mai 1946 au secrétaire de cette Sacrée Congrégation, ordonna à ce sacré dicastère de publier un décret réglementant l'administration de la Confirmation dans les circonstances particulières exposées plus haut, en conformité avec les normes approuvées par lui de science certaine, après mûre délibération, et qu'il a bien voulu faire connaître.

Obéissant fidèlement à l'ordre du Saint-Père, la Sacrée Congrégation des Sacrements décrète par les présentes ce qui suit :

1. En vertu d'un indult général du Saint-Siège sont autorisés, à titre de ministres extraordinaires (can. 782, § 2), à conférer le sacrement de la Confirmation, dans les seuls cas et sous les conditions indiquées plus loin, les prêtres suivants :

a) les curés ayant un territoire propre, à l'exclusion donc des curés personnels ou familiaux, à moins que, en même temps, ils aient eux-mêmes un territoire propre ;

b) les vicaires dont il est question au canon 471 (7) et les vicaires économes ;

c) les prêtres auxquels a été confié d'une façon exclusive et stable, sur un certain territoire avec une église déterminée, pleine charge d'âmes avec tous les droits et charges des curés.

2. Ces ministres peuvent validement et licitement confirmer, eux-mêmes personnellement, les seuls fidèles vivant sur leur territoire, y compris les personnes résidant dans des lieux soustraits à la juridiction paroissiale : Séminaires, hospices, hôpitaux et autres Instituts de tous genres, même religieux, exempts d'une façon ou d'une autre (cf. can. 792), du moment que ces fidèles, *du fait d'une grave maladie, se trouvent en véritable danger de mort et que leur décès est à prévoir* (8)

---

(2) Il est intéressant de rappeler ici que la Commission pontificale pour l'interprétation authentique du Code de droit canonique a répondu négativement, le 26 mars 1952, à la question de savoir si, « en raison du canon 788, pouvait se maintenir l'ordonnance d'un Ordinaire de lieu interdisant que le sacrement de Confirmation soit administré aux enfants de moins de 10 ans » (*A. A. S.* 1952, p. 496). (*N. D. L. R.*)

(3) Cf. l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Sacrements du 20 mai 1934 pour le simple prêtre administrant le sacrement de Confirmation par délégation du Saint-Siège (*A. A. S.*, vol. XXVII, p. 11 et s.) ; l'Instruction de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 4 mai 1774 ; l'Instruction du Saint-Office de juillet 1888.

(4) Concile de Trente, Sess. VII, *De Confirmatione*, can. 3.

(5) Cf. l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Sacrements citée plus haut, III.

(6) Cf. *Ibid.*, I, n° 2 ; l'Instruction de la Sacrée Congrégation de la Propagande citée plus haut ; l'Instruction du Saint-Office ; les Formules de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

(7) Vicaires actuels (*N. D. L. R.*)

(8) Un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 18 décembre 1947 a de plus autorisé les Ordinaires relevant de cette Congrégation à « accorder à tous leurs prêtres ayant charge d'âmes le pouvoir d'administrer validement le sacrement de Confirmation aux fidèles soit adultes, soit non adultes se trouvant en danger de mort sur le territoire de la mission » (cf. *D. C.*, n° 1015 du 25 avril 1948, col. 521).

Si ces mêmes ministres transgressent les limites de ce mandat, qu'ils sachent bien qu'ils confèrent un sacrement nul, les prescriptions du canon 2 365 restant en vigueur (9).

3. Ils peuvent user de cette faculté tant dans la ville épiscopale qu'en dehors d'elle, que le siège soit occupé ou vacant, du moment que l'évêque du diocèse ne peut pas être présent ou qu'il est légitimement empêché d'administrer la Confirmation par lui-même et qu'aucun autre évêque en communion avec le Saint-Siège, même seulement titulaire, ne puisse le remplacer sans grave inconvénient.

4. La Confirmation est administrée en se conformant à la discipline prévue par le Code de droit canon adaptée à la circonstance, ainsi qu'au rite du Rituel romain reproduit plus loin. Elle doit, en tout état de cause, être conférée gratuitement.

5. Si les confirmands ont l'âge de raison, outre l'état de grâce, une certaine disposition et une certaine instruction sont requises pour qu'ils reçoivent ce sacrement avec fruit. Le ministre doit donc, en s'adaptant à la capacité de chaque malade, leur enseigner ce qu'il est nécessaire de savoir en suscitant en eux une certaine intention de recevoir ce sacrement pour fortifier l'âme. Cependant, s'ils venaient ensuite à guérir, ceux à qui cela incombe devront veiller à ce qu'ils soient bien instruits de la nature et de l'effet de ce sacrement, grâce à un enseignement opportun sur les mystères de la foi (10) (cf., can. 786).

6. Aux termes du canon 798, le ministre extraordinaire doit noter l'administration du sacrement dans le registre paroissial des confirmés. Il doit indiquer son nom et les noms du confirmé (et, s'il n'est pas soumis à sa juridiction, son diocèse et sa paroisse), les noms de ses parents et de son parrain, le jour et le lieu, en terminant par ces mots : « *La Confirmation a été administrée par indult apostolique en urgent danger de mort, du fait d'une grave maladie du confirmé.* » Cette annotation doit être également faite dans le registre des Baptêmes, en vertu du canon 470, § 2.

Si le confirmé est d'une autre paroisse, le ministre doit, le plus tôt possible, avertir son curé du sacrement qu'il lui a administré par un document authentique contenant toutes les indications énumérées ci-dessus.

7. Les ministres extraordinaires doivent en outre, chaque fois, avertir aussitôt l'Ordinaire du diocèse par un message authentique de la Confirmation qu'ils ont administrée, en indiquant toutes les circonstances déterminantes du cas.

8. L'Ordinaire du lieu doit, de la manière qui lui semblera la meilleure, instruire les ministres extraordinaires énumérés plus haut des prescriptions de ce décret, et il doit les leur expliquer dans le détail pour qu'ils soient bien à même de s'acquitter d'une chose si grave.

9. L'Ordinaire du lieu doit, au début de chaque année, envoyer à cette Sacrée Congrégation un rapport sur le nombre des confirmés au cours de l'année écoulée, en indiquant la raison invoquée par les ministres extraordinaires de leur diocèse pour exercer cette haute fonction (11).

S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, dans l'audience accordée au secrétaire de cette Sacrée Congrégation le 20 août 1946, a daigné approuver ce décret et le revêtir de l'autorité apostolique, nonobstant toutes choses contraires, même dignes d'une mention spéciale, et il a ordonné qu'il soit publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* pour prendre effet le 1er juillet 1947.

Donné à Rome dans le palais de la Sacrée Congrégation des Sacrements, le 14 septembre 1946.

D. cardinal Jorio, *préfet.*

F. Bracci, *secrétaire.*

A ce décret est annexé : 1° un rappel de la législation du droit canonique sur l'administration de la Confirmation — il est à noter un changement intervenu depuis dans cette législation par un décret de la Sacrée Congrégation de l'Eglise orientale du 1er mai 1948, qui permet aux prêtres du rite latin en ayant le pouvoir d'administrer la Confirmation également aux fidèles des rites orientaux dont ils ont la charge.

2° Le rite à suivre par le prêtre administrant la Confirmation.

(9) Ce canon prévoit que le prêtre qui transgresse les pouvoirs qui lui ont été accordés pour l'administration du sacrement de la Confirmation se trouve du fait même privé de ces pouvoirs.

(10) Cf. Saint-Office, 10 avril 1861, dans la collection de la Sacré Congrégation de la Propagande, édition 1907, vol. I, p. 663, n° 1213 ; Catéchisme romain, *De Confirmatione.*

(11) Cette disposition a été annulée par le décret ci-dessus (col. 29), du 1er juillet 1957. (*N. D. L. R.*)

Le ministère Félix Gaillard

Le 27 septembre dernier, au cours des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi-cadre pour l'Algérie, M. Bourgès-Maunoury, président du Conseil des ministres, a posé la question de confiance. Le scrutin a eu lieu le 30 septembre ; l'Assemblée a rejeté ledit projet de loi par 279 voix contre 253.

Bien que 19 suffrages aient manqué à l'opposition pour que la confiance au gouvernement soit constitutionnellement refusée, ce dernier a pris la décision d'offrir sa démission au président de la République qui s'est réservé de ne l'accepter qu'après la désignation d'un nouveau président du Conseil.

M. René Coty a, dès le lendemain, commencé les consultations d'usage. Le 4 octobre, il a fait appel à M. Guy Mollet qui, hésitant à s'engager pour dénouer la crise, a accepté de remplir une « courte mission d'information ». Mais, le 6 octobre au soir, il s'est récusé, les modérés se déclarant hostiles à son programme économique et financier.

M. René Pleven a pris sa suite, le 7 octobre, en posant deux conditions essentielles à son acceptation définitive : 1° trêve d'un an entre les partis pour concentrer les efforts sur quatre objectifs : Algérie, Constitution, plein emploi, réforme fiscale ; 2° liberté complète pour la formation du gouvernement.

Mais, le 9 octobre, se heurtant au refus des radicaux valoisiens de participer à son gouvernement et n'ayant obtenu que le préjugé favorable des socialistes, il a dû renoncer à son tour.

LA TENTATIVE ANTOINE PINAY

Le 11 octobre, le président de la République a fait appeler M. Antoine Pinay. Ce dernier, après quelques hésitations, a, sur les instances de ses amis, accepté de tenter sa chance. Et, le 16, bien

que n'ayant pu obtenir la participation des socialistes, des M. R. P., des radicaux valoisiens et des républicains sociaux, il décidait de solliciter l'investiture de l'Assemblée nationale, devant laquelle il s'est présenté, le 18 octobre, après avoir constitué ainsi son Cabinet, quelques portefeuilles de secrétaires d'Etat restant à pourvoir.

Composition du Cabinet de M. Pinay

Présidence du Conseil, Affaires étrangères, Finances	Antoine Pinay (ind.)
Ministre d'Etat........	Félix Houphouet-Boigny (R. D. A.)
Chargé de la réforme administrative	Guy Petit (ind.)
Chargé de la réforme des institutions......	Edmond Barrachin (ind.)
Justice	Edouard Corniglion-Molinier (R. G. R.)
Intérieur	Vincent Badie (rad. dissident)
Algérie	Louis Jacquinot (ind.)
Travaux publics.......	Edouard Bonnefous (U. D. S. R.)
Défense nationale et forces armées........	André Morice (rad. dissident)
Education nationale....	Jacques Masteau (sénateur gauche démocr.)
Industrie, Commerce et Sahara	Roger Duchet (sénateur indépendant)
France d'outre-mer....	Pierre Courant (ind.)
Anciens combattants..	Henri Bergasse (ind.)
Travail et Affaires sociales	Pierre Garet (ind.)
Agriculture	Roger Houdet (sénateur indépendant)

Secrétaires d'Etat

Affaires étrangères.....	Paul Devinat (rad. dissident)
Finances	Valery Giscard d'Estaing (ind.)
Budget	Jean Moreau (ind.)

L'investiture a été refusée à M. Pinay par suite du vote hostile des socialistes et de l'abstention massive du M. R. P., des radicaux et des républicains sociaux.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Votants (sur 595 députés)..................	446
Pour	198
Contre	248
Abstentions	60

Voici les détails de ce scrutin :

198 ont voté « pour » :

89 indépendants (sur 92).

11 U. D. S. R.-R. D. A. (sur 21) : MM. Bocoum, Bonnefous, Chauvet, Hamani Diori, François-Benard, Guissou, Houphouët-Boigny, Keita, Lisette, Mahamoud, Pleven.

7 radicaux valoisiens (sur 43) : MM. Bourgès-Maunoury, Brocas, Caillavet, Gaillard, André Hugues, Rolland, Trémouilhe.

Les 13 R. G. R.

13 radicaux dissidents (sur 14).

Un républicain social : M. Nisse.

15 M. R. P. (sur 75) : MM. Abelin, Bidault, Christian Bonnet, de Chevigné, Alfred Coste-Floret, Joseph Ferrand, Ihuel, Jegorel, Klock, Louvel, Lux, Méhaignerie, Robert Schuman, Seitlinger, Tubach.

9 paysans (apparentés poujadistes) (sur 12) : MM. Antier, Bone, Bretin, Davoust, Lainé, Manceau, Toublanc, Vahé, Varvier.

Les 6 paysans d'action sociale et rurale (apparentés indépendants) : MM. André Begouin, Grandin, Labore, Paquet, Plantier, Vitter.

29 poujadistes (sur 31).

5 non inscrits (sur 10) : MM. Beauguitte, Juliard, Lafay, Luciani, Tixier-Vignancour.

248 ont voté « contre » :

135 communistes (sur 143)

Les 6 progressistes.

85 socialistes (sur 97).

2 du mouvement social, africain, S. F. I. O. (sur 4) : MM. Dicko, Ninine.

2 U. D. S. R.-R. D. A. : MM. Dumas, Mitterrand.

17 radicaux valoisiens : MM. Anxionnaz, Billères, Bonnaire, Châtelain, Desouches, Ducos, de Félice, Galy-Gasparrou, Hernu, Lecœur, Mailhé, Maroselli, Mendès-France, Naudet, Panier, Sagnol, Soulié.

Un non inscrit : M. Poirot.

60 se sont abstenus volontairement :

9 radicaux valoisiens : MM. Barry, Lucien Bégouin, Daladier, Maurice Faure, Giacobbi, Hersant, Laforest, Leclercq, Masson.

48 M. R. P.

Un paysan : M. Dorgères.

2 non inscrits : MM. Demarquet, Le Pen.

71 n'ont pas pris part au vote :

8 communistes : MM. Cristofol, Girardot, Malleret-Joinville, Michel, Raymond Mondon, Mme Reyraud, MM. Marcel Thibaud, Vergès.

11 socialistes : MM. Arbeltier, Dagain, Gozard, Guille, Jean Guitton, Lacoste, Lapie, Massé, M'Bida, Moch, Tsiranana.

2 M. S. A. : MM. Maurice Lenormand, Sissoko.

7 U. D. S. R.-R. D. A. : MM. Cheikh, Condat-Mahaman, Coulibaly, Diallo, Félix-Tchicaya, de Lipkowski, Sekou Toure.

7 radicaux valoisiens : MM. André (Adrien), Baylet, Clostermann, Degoutte, Hovnanian, Gilbert Martin, Souques.

18 républicains sociaux (sur 21).

6 M. R. P. : MM. Engel, Gosset, Reille-Soult, Albert Schmitt, Maurice Schumann, Simonnet.

6 indépendants d'outre-mer : MM. Aubame, Nazi Boni, Dia, Grunitzky, Maga, Senghor.

Un indépendant : M. le chanoine Kir.

2 paysans : MM. Monin, Pouvanaa Oopa.

Un poujadiste : M. Monnier.

2 non inscrits : MM. Boganda, Césaire.

17 députés étaient absents par congé :

6 M. R. P. : MM. Dupraz, Meck, Rey, Schaff, Teitgen, Villard.

3 radicaux valoisiens : MM. Bené, Cassagne, Cupfer.

2 indépendants : MM. Frédéric-Dupont, Mutter.

2 républicains sociaux : MM. Gaumont, Liquard.

Un poujadiste : M. Berthommier.

Un U. D. S. R.-R. D. A. : M. Duveau.

Un radical dissident : M. Emile Hugues.

Un indépendant d'outre-mer : M. Douala-Manga-Bell.

M. André Le Troquer (socialiste), président de l'Assemblée nationale, n'a pas pris part au vote.

LA TENTATIVE GUY MOLLET

Le 20 octobre, M. René Coty, devant la prolongation de la crise et les graves difficultés de l'heure, a convoqué M. Robert Schuman pour le charger d'une « mission de conciliation », dont le but était d'examiner les solutions aux problèmes économiques et financiers en vue de faire face dans l'immédiat aux besoins de trésorerie et à la pénurie de devises. M. Robert Schuman a remis dès le lendemain, au président de la République, après d'importantes consultations, un rapport documenté sur la situation financière, mais a décliné l'offre de constituer le nouveau Cabinet.

MM. Mollet et Pinay ont été alors appelés à nou

veau à l'Elysée, où ils ont pris connaissance du rapport de M. Robert Schuman. Et, le 22 octobre, après avoir rencontré M. Antoine Pinay, M. Guy Mollet a apporté une réponse positive au président de la République.

Ayant obtenu, à la suite de difficiles négociations, la participation des radicaux valoisiens et dissidents, du R. G. R., de l'U. D. S. R.-R. D. A. et du M. R. P., il a constitué, le 26 octobre, un gouvernement devant limiter son activité et sa durée à la réforme de la Constitution, à l'établissement du budget et à quelques autres priorités. En voici la composition :

COMPOSITION DU CABINET DE M. GUY MOLLET

Présidence du Conseil	Guy MOLLET (S. F. I. O.)
Vice-présidence du Conseil	Robert SCHUMAN (M. R. P.)

Ministres d'Etat

Révision constitutionnelle	Henri QUEUILLE (radical dissident)
France d'outre-mer	René PLEVEN (U. D. S. R.)
Problèmes atomiques	Edouard DALADIER (radical valoisien)
Attaché à la présidence du Conseil	HOUPHOUET-BOIGNY (R. D. A.)
Finances et Economie nationale	Pierre PFLIMLIN (M. R. P.)

Ministres

Affaires étrangères	CHRISTIAN PINEAU (S. F. I. O.)
Justice	François MITTERRAND (U. D. S. R.)
Finances extérieures	Jean FILIPPI (radical valoisien), sénateur.
Industrie et commerce	FÉLIX GAILLARD (radical valoisien)
Intérieur	Robert LECOURT (M. R. P.)
Défense nationale	Jacques CHABAN-DELMAS (républicain social)
Algérie	Robert LACOSTE (S. F. I. O.)
Sahara	Max LEJEUNE (S. F. I. O.)
France d'outre-mer	Gérard JAQUET (S. F. I. O.)
Travaux publics	CORNIGLION-MOLINIER (R. G. R.)
Anciens combattants	André COLIN (M. R. P.)
Education nationale	René BILLÈRES (radical valoisien)
Construction et Logement	Bernard CHOCHOY (S. F. I. O.), sénateur.
Agriculture	René CHARPENTIER (M. R. P.)
Affaires sociales	Albert GAZIER (S. F. I. O.)

Secrétaires d'Etat

Aviation civile	Paul DEVINAT (radical dissident)
P. T. T.	Eugène THOMAS (S. F. I. O.)
Santé publique	Jean MINJOZ (S. F. I. O.)
Intérieur	Maurice PIC (S. F. I. O.), sénateur.
Finances	Jean-Raymond GUYON (S. F. I. O.)
Budget	Henri DOREY (M. R. P.)
Agriculture	Kléber LOUSTEAU (S. F. I. O.)
Travail	Paul BACON (M. R. P.)
Information	Michel SOULIÉ (radical valoisien)
Affaires étrangères	Maurice FAURE (radical valoisien)
Marine marchande	Antoine QUINSON (R. G. R.)
Outre-mer	Maurice BAYROU (républicain soc.), Mobido KEITA (R. D. A.)
Arts et Lettres	René SIMONNET (M. R. P.)
Affaires économiques	AUBAME (I. O. M.)
Affaires algériennes	Chérif Sid CARA et BARAKROK, non parlementaires.

Défense nationale

Terre	Pierre MÉTAYER (S. F. I. O.)
Air	André MAROSELLI (radical valoisien)
Mer	Edouard MOISAN (M. R. P.)

M. Guy Mollet a demandé l'investiture de l'Assemblée nationale, le 28 octobre. Elle lui a été refusée du fait de l'hostilité unanime des indépendants et du mécontentement de certains radicaux valoisiens.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Votants (sur 595 députés)	517
Pour	227
Contre	290
Abstentions	27

Voici les détails de ce scrutin :

227 députés ont voté « pour » :

90 socialistes (sur 97) ; 70 M. R. P. (sur 75) ; 27 radicaux valoisiens (sur 43) : MM. Barry, Baylet, Billères, Bonnaire, Bourgès-Maunoury, Brocas, Caillavet, Cassagne, Cupfer, Daladier, Degoutte, Desouches, Ducos, Maurice Faure, de Félice, Gaillard, Galy-Gasparrou, Giacobbi, André Hugues, Laforest, Leclercq, Mailhe, Maroselli, Rolland, Sagnol, Soulié, Trémouilhe.

12 U. D. S. R.-R. D. A. (sur 21) : MM. Bocoum, Bonnefous, Chauvet, Coulibaly, Hamani Diori, François-Benard, Houphouët-Boigny, Keita ,Lisette, Mitterrand, Pleven. Un apparenté : M. Guissou.

11 républicains sociaux (sur 21) : MM. Bayrou, Bourgeois, Chaban-Delmas, Lemaire, Liquard, Maurice-Bokanowski, Soustelle, Tirolien, Triboulet, Viallet. Un apparenté : M. Ouedraogo Kango.

6 R. G. R. (sur 13) : MM. Georges Bonnet, Corniglion-Molinier (apparenté), J.-P. David, Edgar Faure, Médecin, Quinson.

5 du groupe Convention africaine (sur 7) : MM. Aubame, Nazi Boni, Dia, Maga, Senghor.

3 du mouvement socialiste africain (M. S. A.) (sur 4) : MM. Dicko, Ninine, Sissoko.

2 radicaux dissidents (sur 14) : MM. Devinat, Queuille.

Un I. P. A. S. (sur 92) : M. Apithy.

290 députés ont voté contre :

138 communistes (sur 143), 81 I. P. A. S., 30 poujadistes (sur 31), 11 paysans (sur 12).

9 radicaux valoisiens : MM. Anxionnaz, Chatelain, Hovnanian, Lecœur (apparenté), Gilbert Martin, Mendès-France, Naudet, Panier, Souques.

Les 6 républicains progressistes.

Les 6 paysans d'action sociale et rurale (apparentés aux I. P. A. S.).

3 républicains sociaux : MM. Brusset, Dronne (apparenté), Kœnig.

2 R. G. R. (apparentés à l'U. D. S. R.-R. D. A.) (sur 13) : MM. Benard, July.

4 non inscrits (sur 10) : MM. Beauguitte, Juliard, Luciani, Tixier-Vignancour.

27 députés se sont abstenus volontairement :

12 radicaux dissidents : MM. Arrighi, Badie, de Bailliencourt, Bruelle, Faggianelli, Gaborit, Emile Hugues, André Marie, Morève, Morice, Harty de Pierrebourg, Ramonet.
3 républicains sociaux : MM. Bricout, Durbet, Malbrant.
2 M. R. P. : MM. Christian Bonnet, Fontanet.
2 radicaux valoisiens : MM. Clostermann, Masson.
2 U. D. S. R.-R. D. A. : MM. Dumas, de Lipkowski (apparenté).
2 R. G. R. : MM. Besson, Sanglier (apparenté).
4 non inscrits : MM. Demarquet, Lafay, Le Pen, Poirot.

31 députés n'ont pas pris part au vote.

6 socialistes : MM. Arbeltier, Dagain, M'Bida (apparenté), Moch, Notebart, Tsiranana.
6 U. D. S. R.-R. D. A. : MM. Cheik, Condat-Mahaman, Diallo, Félix-Tchicaya, Mahamoud, Sekou Toure.
5 communistes : MM. Casanova, Cristofol, Michel, Raymond Mondon, Verges.
3 I. P. A. S. : MM. Crouan, La Chambre, Pebellier.
3 républicains sociaux : MM. Arabi el Goni, Chatenay, Nisse.
2 radicaux valoisiens : MM. André (Adrien), Hersan.
Un U. F. F. : M. Vaugelade.
Un paysan : M. Pouvanaa Oopa.
Un du groupe Convention africaine : M. Grunitzky.
Un M. S. A. : M. Maurice Lenormand (apparenté).
2 non inscrits : MM. Boganda, Césaire.

19 députés étaient excusés ou absents par congé.

7 députés I. P. A. S. : MM. Barennes, Bergasse, Gavini, Fulchiron, Kir, Mutter, Henri Thébault.
3 M. R. P. : MM. Dupraz, Guillou, Meck.
3 radicaux valoisiens (sur 43) : MM. Lucien Begouin, Béné, Hernu.
3 R. G. R. : MM. Alloin, Gautier-Chaumet, de Léotard.
Un républicain social : M. Gaumont.
Un U. D. S. R.-R. D. A. : M. Duveau.
Un Convention africaine : M. Douala.
M. André Le Troquer (socialiste), président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance, n'a pas pris part au vote.

LE NOUVEAU MINISTERE

Dans la nuit du 28 au 29 octobre, immédiatement après l'échec de M. Mollet, le président de la République a offert à M. Félix Gaillard, ministre des Finances du Cabinet démissionnaire, sixième appelé, de former le gouvernement. M. Félix Gaillard, après un jour de réflexion et de consultations, a accepté cette mission sous la réserve d'obtenir la participation des socialistes et des groupes du centre.

Le dimanche 3 novembre, le M. R. P., les indépendants et la S. F. I. O., dont le Conseil national se réunissait à Puteaux, ont décidé de collaborer avec le président du Conseil désigné. Fort de cet accord, M. Félix Gaillard a constitué son ministère le 4 novembre et s'est présenté devant l'Assemblée nationale le lendemain.

Déclaration ministérielle de M. Félix Gaillard (1)

M. Félix Gaillard, *président du Conseil désigné*. — Mesdames, Messieurs, depuis le début de l'année, c'est-à-dire depuis dix mois, la France a subi deux crises ministérielles.

Elle a été privée de gouvernement pendant deux mois.

Rien n'a pu empêcher ces crises, ni la menace d'une double faillite financière, ni la nécessité de l'union en face des événements d'Algérie, ni le souci de conserver à notre pays une place dans le monde.

Nos jeunes se battent avec honneur en Algérie. Nos foyers sont réchauffés par la présence de nombreux enfants. Nos ingénieurs découvrent des richesses immenses dans les sables du désert. La France travaille, produit et progresse.

Et pourtant, l'exercice du pouvoir succombe sous l'instabilité et l'opposition des partis.

Le corps sain et vigoureux de notre pays est atteint par un mal purement politique qui nous interdit de plus en plus d'accomplir les grandes tâches de l'État.

La gravité même de ce mal m'a dicté de ne pas constituer n'importe quel gouvernement à la faveur de votre lassitude et de votre résignation, de tenter en un mot de résoudre la crise et non de la camoufler.

La règle de la démocratie, c'est que la majorité gouverne, c'est-à-dire qu'elle participe au gouvernement, qu'elle en partage les risques et les charges sans réticence et sans arrière-pensée.

Le rôle du nouveau gouvernement

Le gouvernement qui se présente aujourd'hu[i] à vos suffrages est un gouvernement de majorité. Il réunira les représentants de tous ceux dont l[a] règle est le respect de la légalité républicaine e[t] de l'intérêt national.

S'il cessait d'avoir ce caractère, il cesserai[t] d'exister. A aucun moment, il ne s'accommoder[a] de la défaillance d'un des groupes qui le com[-]posent, même si cette défaillance était suppléé[e] par les votes d'autres groupes qui constituent so[n] opposition.

Entre les groupes représentés au gouvernemen[t] et le gouvernement lui-même doit se créer un lie[n] de confiance, une volonté d'affronter en commu[n] la situation et ses périls, de supporter ensembl[e] le bon et le mauvais sort.

Nous vous demandons instamment, dès le pre[-]mier vote, de ne pas vous livrer au jeu trop habil[e] des abstentions et des absences, mais de vou[s] définir pour ou contre la majorité que nous avon[s] l'ambition de constituer.

Nous voulons chercher à rétablir le fonctionne[-]ment sain des règles parlementaires qui interdi[t] que les divergences de la majorité soient constam[-]ment arbitrées par une opposition qui est auss[i] le plus souvent, l'opposition au régime ou l'oppo[-]sition à ce que nous ne cesserons de considére[r] comme les intérêts permanents de la patrie.

C'est pourquoi notre premier rôle doit être d[e] créer dans cette Assemblée une conscience d[e] majorité.

Les chefs ou les représentants des groupes seron[t] invités à se constituer en une délégation perma[-]nente auprès du gouvernement.

Cette instance aura pour mission de traiter le[s] problèmes politiques et nationaux qui se poser[ont] à notre vie publique, de régler les divergences qu[i] surgissent entre eux au lieu de les laisser arbitre[r] dans un sens toujours négatif par l'opposition.

Le jour où le gouvernement ne pourrait pa[s] régler ces divergences et imposer sa politique, [il] serait logique, mais alors seulement, qu'il cède [la] place à un autre, car il aurait démontré par [là] qu'il ne peut plus remplir sa mission.

Nous avons la volonté de remettre en vigue[ur] les règles fondamentales de fonctionnement de [la] démocratie parlementaire. Il faut nous y aider [si] vous ne voulez pas voir les citoyens, de plus e[n] plus nombreux, douter du régime et se retranch[er] dans la seule défense de leurs intérêts particulier[s] au détriment de l'intérêt général.

En ce sens, le gouvernement qui vous deman[de] vos suffrages veut être un gouvernement de défen[se]

---

(1) *Journal Officiel* (Assemblée nationale. Débats parlementaires), n° 98, du 6 novembre 1957, p. 4630. Les sous-titres sont de notre rédaction.

et de rénovation républicaine, persuadé qu'en dehors du régime il n'y a qu'aventure et désordre, et incapacité de provoquer dans l'opinion le nécessaire sursaut national. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

En fin de compte, l'indifférence de l'opinion et l'isolement des citoyens, provoqués par notre manque de résolution, sont les plus grands obstacles au redressement.

Pour parvenir à ce redressement, il ne vous est pas proposé en premier lieu un programme minutieux que les événements bouleversent si souvent comme à plaisir, mais une méthode de travail et d'action que la République a su mettre en pratique avec tant de succès autrefois.

Par cette méthode, pourront être progressivement détruits les murs de méfiance et d'hostilité qui isolent les partis les uns des autres et le gouvernement de l'ensemble des partis.

Les grands objectifs qui s'imposent, qui s'imposeront à tout gouvernement, et qui doivent être remplis si chaque parti veut avoir quelque chance d'appliquer par la suite tel ou tel point de son programme particulier, seront enfin efficacement abordés.

La hiérarchie dans l'urgence et l'importance des problèmes qui nous assaillent est si évidente que le gouvernement ne pourrait admettre que des projets mineurs viennent en travers de sa route.

Nous allons jouer dans les mois qui viennent — et si nous ne la jouons pas ensemble, nous la perdrons à coup sûr — une partie dont dépendent à la fois la sauvegarde de notre monnaie et la prospérité de notre économie, l'avenir de l'Algérie et de la communauté franco-africaine, la possibilité d'organiser une démocratie vraiment efficace et d'entrer comme des partenaires majeurs dans l'Europe qui s'unit.

Ces problèmes devront être abordés selon un calendrier rigoureux. La majorité que je désire constituer aujourd'hui autour du gouvernement devra s'engager dès son premier vote à se fermer les yeux, à se boucher les oreilles sur les problèmes mineurs, à faire taire toute impatience, à supporter avec nous les difficultés que nous ne pouvons prévoir en ce moment, mais qui viendront certainement entraver notre route.

Dès demain, le Parlement devra rattraper un mois perdu.

L'organisation de l'Algérie

Il faudra d'abord renouveler dans leur texte actuel les pouvoirs spéciaux concernant l'Algérie et reprendre la discussion d'un projet de loi-cadre, définissant les principes sur lesquels est fondée la politique algérienne de notre pays.

Ce texte devra signifier sans équivoque que notre pays ne se contente pas d'une nécessaire action de répression du terrorisme, mais qu'il recherche une solution politique au problème algérien.

Dans le cadre de liens indissolubles entre la métropole et ce territoire, la personnalité algérienne doit trouver son plein épanouissement. Elle n'y parviendra qu'en respectant les communautés ethniques qui la composent et en assurant leur équitable représentation dans les organes d'administration du territoire à toutes les composantes humaines et économiques de sa population.

Le souci d'assurer la coexistence des communautés algériennes doit être concilié avec l'égalité des droits des individus au sein d'un collège unique. Dans ce but, le gouvernement déterminera les modalités de la loi électorale en tenant compte des préoccupations qui se sont manifestées sur certains bancs de l'Assemblée lors d'une première discussion de ce texte. Les deux projets seront simultanément soumis au Parlement.

L'Assemblée signifiera ainsi non seulement à l'Algérie, mais au monde, que sa politique ne se borne pas à rétablir l'ordre, mais aussi et surtout à prévoir l'avenir politique d'un territoire qui ne peut que lui demeurer étroitement associé.

Dès maintenant, le gouvernement renouvelle son appel au cessez-le-feu dans des conditions qui n'ont pas cessé d'être valables. Il est prêt à donner les garanties que, dès la fin des combats, dès le retour au calme, des élections pourront se dérouler librement. Les nouveaux élus algériens discuteront avec le gouvernement de l'organisation future de l'Algérie. Mon gouvernement sera prêt à prendre tous les contacts nécessaires, à tout moment, avec ceux qui nous combattent, en vue d'aboutir au cessez-le-feu.

Je voudrais, du haut de cette tribune, adresser un appel à nos adversaires. Ils doivent comprendre que trois années de lutte n'ont pas affaibli la détermination de la France. Plus d'un million de jeunes gens ont été là-bas, pendant cette période, accomplir leur devoir. Ils n'ont pas seulement tenu une arme ; ils ont administré le territoire, ils ont enseigné les enfants, ils ont construit des routes. De retour dans la métropole, loin de blâmer l'œuvre et l'action de la France en Algérie, ils l'ont exaltée autour d'eux. Ainsi, c'est tout le peuple de France qui sent l'Algérie chaque jour plus proche de son cœur.

Il ne faut donc pas compter sur notre lassitude pour nous imposer l'abandon. Ce n'est pas non plus le terrorisme dans la métropole que le gouvernement est décidé à ne pas tolérer, qui modifiera notre volonté. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Et demain, la paix revenue, c'est encore la France qui, comme hier, apportera l'aide indispensable et fraternelle que requiert un peuple jeune et rapidement croissant.

Les chefs de la rébellion connaissent nos traditions séculaires. De quel autre pays peuvent-ils donc espérer autant de compréhension, autant d'appui désintéressé ? Combien de temps encore feront-ils passer la haine avant l'intérêt évident de l'Algérie ?

Je ne puis penser que cet appel restera sans écho.

Le silence démontrerait que les chefs du F. L. N. sont les pires ennemis du peuple algérien en voulant lui imposer la continuation de la terreur, de l'assassinat et de la guerre, en voulant le priver d'une prospérité nouvelle, qui s'annonce par l'exploitation des richesses sahariennes, et continuer de poser à la Tunisie les problèmes redoutables qui résultent de l'occupation d'une partie de son territoire par l'organisation armée des fellagha.

La France, de son côté, propose la paix en Algérie et l'association à l'exploitation des richesses sahariennes à la Tunisie, au Maroc et aux autres territoires limitrophes de l'Afrique noire et de l'Afrique arabe.

Dans cette œuvre immense, elle est prête à mettre dès aujourd'hui tous ses moyens propres et à introduire, demain, la coopération des pays auxquels elle va s'associer au sein du Marché commun.

Le choix est maintenant ouvert entre la guerre et la paix. Dans les deux cas, la France ne faillira pas à sa mission.

Le budget de 1958

Aussitôt acquis le vote sur la loi-cadre, le Parlement devra se saisir du budget pour 1958.

Le gouvernement désire que tout soit mis en œuvre pour que la loi de finances soit promulguée le 1er janvier, sans douzième provisoire. C'est par le vote d'un budget comprenant d'importantes économies et des recettes nouvelles que nous pouvons marquer le mieux notre volonté de redressement financier.

Une crise monétaire aux plus redoutables conséquences nous menace à nouveau comme elle nous menaçait au mois de juin. Un mois de vacances du pouvoir a stoppé net la course de vitesse que les pouvoirs publics ont menée contre l'inflation au cours de l'été. Celle-ci a de nouveau repris l'avantage.

Le désordre politique a fait renaître la spéculation contre le franc. Les prix montent, entraînant des revendications salariales qui, à leur tour,

risquent d'influer sur les prix. En même temps, les concours qui permettent habituellement à l'Etat de financer l'impasse budgétaire se sont dérobés.

Il n'a plus été possible de faire appel à l'épargne. Le concours de la Banque de France devra être sollicité une nouvelle fois pour assurer les payements courants jusqu'à la fin de l'année.

Mais cette situation, dangereuse sur tous les fronts, peut être retournée sur tous les fronts en quelques semaines si nous savons faire preuve de courage, si nous donnons l'impression et la preuve de notre détermination à ne pas nous laisser emporter.

En son état actuel de préparation, le budget de 1958 prévoit une impasse légèrement inférieure à 800 milliards.

C'est trop.

Des montants d'économies de l'ordre de plusieurs centaines de milliards ont été avancés comme possibles. On oublie qu'en juillet dernier les plafonds de dépenses fixés par le gouvernement ont consacré des retranchements de dépenses sans précédent dans notre histoire budgétaire.

Effectuer 200 ou 300 milliards d'économies supplémentaires, ce serait, soit se résigner à un nouvau palier de prix, soit sacrifier les équipements essentiels et, par là, compromettre l'avenir économique du pays en organisant la récession, soit anéantir notre effort en Algérie.

Mon gouvernement ne peut se rallier à aucune de ces hypothèses.

Certes, toutes les économies supplémentaires possibles seront demandées au Parlement. Il est douteux qu'elles puissent atteindre 100 milliards. Il faudra donc voter des recettes nouvelles. J'ajoute que si de nouvelles dépenses devaient s'inscrire en plus des prévisions actuellement établies, elles devraient, qu'elle qu'en soit la nature, être compensées par des ressources correspondantes.

Parallèlement, le gouvernement devra rechercher, avec les organes du crédit, à resserrer à nouveau les moyens monétaires et à assurer un financement plus sain du crédit à moyen terme en faveur de la construction et de certaines industries.

Depuis plusieurs années, une France heureusement très vivante aspire au développement économique, au progrès social. Des enfants en plus grand nombre et des hommes et des femmes vivant plus longtemps ont diminué la part relative de la population active et font peser sur elle un poids plus lourd. Nous avons besoin de plus d'écoles, de plus de logements. Nos usines, par secteurs entiers, s'adaptent aux techniques nouvelles. L'agriculture s'équipe à une cadence que nous n'avions jamais connue. Nos territoires d'outre-mer sont entraînés dans les mêmes espérances et les mêmes besoins. En même temps, nous avons élevé notre niveau de vie et continué d'assumer le poids de la lutte en Algérie.

Nous avons donc tout entrepris à la fois dans un enthousiasme et avec une impatience qui sont le meilleur témoignage de notre vitalité.

Mais nous avons trop entrepris. Nous en avons le double témoignage dans le déficit des finances publiques qu'il faudra combler avec persévérance en plusieurs années et dans l'épuisement de nos réserves en devises qui menace l'économie nationale d'un mortel péril.

C'est autour de la crise de devises que se joue désormais tout notre avenir. Tout doit être sacrifié à la résoudre, faute de quoi nous sommes condamnés, non seulement à l'arrêt de l'expansion, mais au recul, au rationnement des matières premières et au chômage.

Il ne faut pas attendre de miracles en ce domaine. L'amélioration ne pourra venir que d'un effort ininterrompu pendant des mois et, sans doute, pendant des années.

La première condition du succès réside dans une politique tendant à supprimer les causes de la tension inflationniste, qu'elles viennent du déséquilibre des finances publiques, du relâchement de notre système de crédit ou de l'insuffisance de main-d'œuvre, si évidente dans certains secteu par rapport aux programmes engagés.

La deuxième condition consiste à donner à l'Et les moyens d'empêcher et de réprimer les hauss de prix injustifiées, car elles constituent une sp culation inadmissible contre notre monnaie.

Si une remise en ordre de certains prix ne pe être éludée, elle ne peut servir de prétexte a hausses injustifiées qui viennent de se produi Le gouvernement réagira avec vigueur et vo demandera immédiatement de lui donner l moyens d'action nécessaires. Défendre le panier la ménagère fait partie intégrante de la défen de la monnaie. (*Sourires à l'extrême gauche.*) l gouvernement devra également provoquer la r forme des circuits de distribution.

L'action à mener doit être d'autant plus rapi et vigoureuse que nous avons perdu plus de temp Elle exige que le gouvernement soit doté de po voirs spéciaux étendus en matière économique financière. Ils vous seront incessamment demand

Ai-je besoin d'ajouter qu'une politique délibér de lutte contre l'inflation suppose que le gouve nement ne modifiera pas les rapports de chan tels qu'ils résultent de la généralisation de l'op ration 20 pour 100 ? Une fois retrouvé un ta de change réaliste, toute modification de ce ta serait contraire à la politique de stabilisation q est la charte de notre action.

Mais si cette politique ne peut être menée à so terme sans votre confiance, elle ne peut davanta aboutir si elle n'est pas comprise de l'opini à qui des sacrifices seront demandés au départ, le concours actif des travailleurs n'appuie p l'action du gouvernement.

C'est pourquoi le gouvernement, de la mêm manière qu'il associera étroitement la majori à sa politique, doit établir avec les grandes forc syndicales un contact permanent.

Le précédent gouvernement avait proposé au organisations syndicales patronales, ouvrières des cadres de se réunir avec lui, afin que la situ tion que nous devons affronter soit examinée commun, que ses données soient comprises admises de chacun et que l'action publique q en résulte soit cautionnée et appuyée par tous.

Mon gouvernement reprend solennellement cet proposition que justifie pleinement la sévérité d mesures à mettre en œuvre inévitablement. souhaite intégrer à la vie publique les grand forces syndicales, afin d'accomplir, avec la vigue et l'élan nécessaires, l'œuvre de salut public q nous ne pourrions éluder sans trahir notre missio

C'est dans cette instance que pourront être di cutées et précisées les modalités d'une associatio plus étroite entre tous ceux qui concourent à marche des entreprises.

A cet égard, je dois préciser que le gouverneme ne peut reprendre à son compte certaines prop sitions d'origine parlementaire ; mais il souhai que des projets plus limités puissent voir le jou persuadé que la paix sociale et la confiance m tuelle constituent un élément essentiel du succè

Si nous conduisons cette tâche sans faiblesse, n'est pas douteux que nous remettrons le pa sur pied rapidement.

Politique étrangère

Aux premiers signes d'amélioration, il se nécessaire de revenir sur le néfaste retour au contingentements, de rétablir des échanges libr avec nos partenaires et de nous préparer activ ment à l'entrée dans le Marché commun.

En ce moment de l'après-guerre, les pays recon truits aspirent à des échanges commerciaux pl nombreux et plus faciles ; avec ou sans nous, i vont vers le libre échange de leurs produits ; av ou sans nous, ils réaliseront ce vaste marché d production et de consommation qui est la loi d l'avenir.

Si nous ne savons pas profiter des garanties des avantages que nous offre le traité de Marc commun, nous serons condamnés à l'isolement.

L'isolement, c'est le déclin dans un nationalisme boudeur.

L'isolement, c'est la France absente d'une construction politique de l'Europe, dont il faudrait être aveugle pour ne pas ressentir la nécessité, du moment où se posent les deux problèmes les plus graves de notre temps : l'équipement de l'Afrique et la défense des intérêts et des sécurités de l'Occident dans la zone vitale du Moyen-Orient.

Nous éprouvons de graves inquiétudes en face des divergences politiques qui séparent les puissances membres du pacte de l'Atlantique. A des esprits pessimistes, ce traité, qui a joué un rôle essentiel dans l'unité et la défense du monde libre, pourrait paraître vidé de sa substance. Il n'a pas joué dans les événements du Moyen-Orient depuis deux ans et nous pouvons en constater aujourd'hui les tristes résultats. Il n'a pas davantage organisé la solidarité économique qui est la base indispensable d'une défense commune efficace.

Dans cette situation, nous accueillons avec réconfort et espérance la nouvelle que le président des Etats-Unis d'Amérique assisterait personnellement aux travaux de la prochaine session de l'O. T. A. N.

L'Assemblée ne doute pas que le gouvernement jouera au cours de cette réunion le rôle le plus actif pour renforcer et compléter le pacte de l'Atlantique et la solidarité de ses membres.

Le vote des textes concernant l'Algérie et celui des textes financiers occuperont tout l'ordre du jour jusqu'au jour de l'an.

La réforme constitutionnelle

A la rentrée de janvier, l'Assemblée devra aborder la discussion de la réforme constitutionnelle.

Cette réforme aura été préparée par un comité restreint de 10 à 12 représentants de la majorité. Elle devra essentiellement être le résultat d'un accord entre les partis de la majorité, arbitrés par le gouvernement et non plus par ceux qui sont hostiles, par définition, à toute rénovation de nos institutions.

Si, par malheur, un accord complet ne pouvait intervenir, le gouvernement prendrait parti et déposerait sur le bureau de l'Assemblée un texte qui devrait être discuté immédiatement.

Dès maintenant, le gouvernement estime qu'il sera nécessaire de rendre au chef de l'Etat le pouvoir de dissoudre l'Assemblée après consultation des présidents de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, une fois écoulé un certain délai.

Il estime également indispensable de modifier l'article 17, dans le but de retirer au pouvoir législatif l'initiative des dépenses.

Différentes propositions ont été préparées en vue de modifier les articles 49 et 50 de la Constitution relatifs à la question de confiance et à la motion de censure. Le gouvernement demandera au Comité de les étudier et de proposer une rédaction commune de ces articles dans le but de remédier à l'instabilité gouvernementale, qui résulte le plus souvent de coalitions occasionnelles et purement négatives. La modification de ces deux articles figurera en tout état de cause dans le projet du gouvernement.

Le gouvernement souhaite également que le réglement de l'Assemblée soit reconsidéré, du moins sur deux points.

En premier lieu, il est nécessaire de réserver, dans l'ordre du jour des débats, une partie des séances aux projets de loi que le gouvernement souhaite inscrire.

L'autre partie de l'ordre du jour resterait fixée par la conférence des présidents.

Il est souhaitable, d'autre part, de réglementer le droit d'amendement en séance publique, afin d'éviter la confusion et la surprise qui marquent trop souvent nos débats de ce fait. (*Mouvements divers.*)

Parallèlement, le gouvernement créera un Comité des représentants de la majorité dans le but de modifier la loi électorale.

J'ai la conviction personnelle qu'il ne servirait de rien de modifier la Constitution si le mode de désignation des parlementaires continuait à favoriser la dispersion des voix, à multiplier les partis, en un mot à rendre de plus en plus difficile la constitution d'une majorité de gouvernement, ainsi que le démontre la crise presque tragique que nous sommes en train de vivre. En ce sens, réforme de la Constitution et réforme électorale se complètent. Elles sont les deux moyens étroitement complémentaires de renforcer le régime républicain.

Dès qu'il aura terminé ses travaux, le Comité de réforme de la Constitution devra aborder la réforme du titre VIII, afin d'intégrer les territoires d'outre-mer dans une structure nouvelle et de construire cette communauté franco-africaine que tous appellent de leurs vœux.

La réforme de l'enseignement

La discussion de ces différents problèmes devrait occuper le travail de l'Assemblée au cours des premières séances de l'année prochaine.

Il sera nécessaire de reprendre ensuite la discussion de la réforme de l'enseignement.

Le gouvernement n'ignore pas les préventions qui s'élèvent sur certains bancs de l'Assemblée à l'égard de ce texte. Les auteurs du projet ne prétendent pas, de leur côté, qu'il soit définitif, qu'il ne puisse être ni modifié ni amélioré.

Néanmoins, il existe et personne ne peut nier qu'il puisse servir de base de discussion à un problème que nul n'a le droit d'ignorer.

En France, nous avons un ingénieur lorsque les Anglais, par exemple, en possèdent trois.

Si la France ne change pas ses méthodes d'enseignement et d'orientation de sa jeunesse, elle est vouée à devenir un pays de rhéteurs décadents.

D'autre part, nous devons constater qu'il n'y a probablement pas, et de loin, un pays moderne au monde où les enfants des ouvriers et des paysans soient moins attirés à devenir, soit dans leur domaine propre, soit ailleurs, des cadres valables pour la nation.

Le poids du milieu est, la plupart du temps, plus fort que l'appel de l'intelligence ou des besoins sociaux de la nation.

Si certains s'estiment en règle avec leur conscience en évoquant les boursiers de génie et ceux qui s'élèvent dans la vie grâce aux cours du soir, nous leur répondrons qu'un gouvernement français digne de ce nom ne peut, à notre époque, se contenter de ce genre de satisfaction. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

La nécessité, l'intérêt national nous obligent au contraire à organiser la promotion des futurs cadres du pays à partir de la grande masse des travailleurs de toutes conditions.

Le sentiment, si profond dans notre cœur, de la justice, nous contraint à ne pas commettre une injustice suprême : celle dont sont victimes des enfants.

La réforme de l'enseignement est donc un problème qui se pose. Le gouvernement vous supplie de ne pas l'éluder, comme nous avons trop fréquemment la tentation de le faire pour les problèmes difficiles, au lieu de les aborder franchement.

L'application d'une telle réforme représente des dépenses supplémentaires. Il faut donc la concevoir de la manière la moins coûteuse (*rires à l'extrême gauche*) et en échelonner l'application. Mais, de grâce, que personne n'utilise ce prétexte pour refuser la discussion.

Songeons, Mesdames, Messieurs, à ces enfants si nombreux, notre principale richesse et notre grande espérance, qui, devenus demain des jeunes hommes, pourraient nous dire : « Vous n'avez même pas été capables de nous donner notre chance dans la vie. »

La Sécurité sociale

Un autre problème ne peut être éludé.

Notre système de Sécurité sociale reçoit et distribue des sommes considérables, qui profitent aux assurés, mais aussi aux professions médicales.

Il est certain que s'est créé un écart de plus en plus grand entre les prestations servies par la Sécurité sociale et le coût du service médical pour l'assuré. Ainsi risque d'être compromis l'objectif même que cette grande réforme se proposait d'atteindre.

A l'inverse, des problèmes financiers ne peuvent conduire à fonctionnariser la médecine. Les expériences faites dans ce sens par d'autres pays sont trop décevantes, trop dangereuses même, pour le progrès scientifique, pour que nous songions à entrer dans cette voie à notre tour.

Il faut donc concilier les deux préoccupations.

Le gouvernement propose, là encore, de constituer un Comité de la majorité (*Murmures à l'extrême droite*), qui devra étudier le projet de réforme de notre système de Sécurité sociale et d'assistance, de telle sorte que ce système puisse remplir mieux son rôle à dépense égale.

Il ne saurait être question, en effet, d'alourdir à cette occasion nos prix de revient.

Le gouvernement apportera ses suggestions dans le débat et déposera un projet ou modifiera le projet existant. Il en demandera la discussion immédiate par l'Assemblée.

La formation et le maintien d'une majorité

Pour certains d'entre vous, ce programme n'est pas complet. Il n'a pas cette ambition, mais un programme de gouvernement n'est pas un catalogue, c'est l'expression d'une volonté et l'indication d'une tendance.

Il y a les questions que cette déclaration n'évoque pas, car elles paraissent moins importantes dans l'instant. Elles n'en seront pas moins traitées avec attention.

Il y a aussi les problèmes que nous ne pouvons prévoir aujourd'hui et qui seront peut-être les plus graves.

Les bien résoudre ne résultera pas de mon discours, ni de votre vote d'aujourd'hui, mais de notre volonté commune dans les jours et les mois qui viennent.

Cela nous conduit à penser qu'il n'y a, en fin de compte, qu'un seul problème, ou tout au moins une seule condition préalable à la solution de tous les problèmes. Il est politique : c'est la formation et le maintien d'une majorité.

Mesdames, Messieurs, les hommes de ma génération sont sans doute bien jeunes aux yeux de certains.

Ils ont pourtant accumulé beaucoup de souvenirs, c'est-à-dire beaucoup d'expérience. Ils ont vécu de grandes espérances et aussi de grandes déceptions.

Leur âge d'homme a commencé dans la nuit de l'occupation. A ce moment, on ne parlait de la France qu'au futur.

Ils ont combattu pour se délivrer de la honte et ils y ont finalement réussi.

Ils sont nombreux sur les bancs de cette Assemblée ceux qui se souviennent de ces journées d'août 44 où nos soldats surgissaient de partout, les bras chargés de toutes les fleurs de la liberté.

Mais il ne suffit pas de rétablir la liberté, il faut en entretenir la flamme. Il faut faire vivre la démocratie tous les jours. Faisons-nous vraiment tout ce qui est nécessaire dans ce but ? Vous savez bien que non.

Il faut donc nous mettre à l'œuvre, immédiatement. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Le scrutin sur la confiance

Nombre de votants	510
Majorité absolue	256
Pour l'adoption	337

Contre	1
Abstentions	

L'Assemblée a accordé la confiance.

Voici les détails du scrutin :

337 députés ont voté « pour ».

Sur 595 députés, les 337 qui ont voté « pour » se déduisent des indications suivantes sur l « contre », les abstentionnistes et les absents.

173 députés ont voté « contre ».

131 communistes (sur 143).

4 républicains progressistes (sur 6).

30 U. F. F. (poujadistes) (sur 31).

7 paysans (sur 12) (apparentés U. F. F.) MM. Antier, Bone, Bretin, Davoust, Raymon Lainé, Vahé, Varvier.

Un non inscrit : M. Poirot.

20 abstentions volontaires.

11 radicaux valoisiens (sur 43) : MM. Anxionna Chatelain, Hernu, Hovnanian, Lecœur, Gilbe Martin, Masson, Mendès-France, Naudet, Panie Souques.

6 indépendants (sur 92) : MM. Pierre-Andi (apparenté), Isorni, Legendre, Pierre Montel, c Moustier, Perroy.

Un paysan : M. Dorgères d'Halluin.

2 non inscrits : MM. Le Pen, Tixier-Vignancou

48 députés n'ont pas pris part au vote.

12 communistes : MM. Ballanger, Cogniot, Cri tofol, Girard, Guyot, Michel, Raymond Mondo Paumier, Ranoux, Thorez, Verges, Mme Ve meersch.

Un progressiste : M. Dreyfus-Schmidt.

8 socialistes (sur 97) : MM. Charlot, Dagai Gozard, Lapie, M'Bida, Moch, Palmero, Tsiranan

Un M. S. A. : M. Maurice Lenormand.

11 U. D. S. R.-R. D. A. (sur 21) : MM. Cheik Condat-Mahaman, Coulibaly, Diallo, Dumas, Féli Tchicaya, de Lipkowski, Lisette, Mahamoud, Mi terrand, Sékou-Toure.

Un radical valoisien : M. André (Adrien).

4 républicains sociaux (sur 21) : MM. Arabi Goni, Dronne (apparenté), Koenig, Triboulet.

2 M. R. P. : MM. Arbogast, Guillou.

2 Convention africaine : MM. Grunitzky, Sengho

2 indépendants : MM. Chastel, Rousseau.

Un poujadiste : M. Gayrard.

Un paysan : M. Pouvanaa Oopa.

2 non inscrits : MM. Boganda, Césaire.

16 députés « en congé ».

6 indépendants (sur 92) : MM. Bergasse, Coulo Crouzier, Frédéric-Dupont, Michel Jacquet, Ritte

3 radicaux valoisiens : MM. Bène, Caillave Mailhe.

2 M. R. P. : MM. Buron, de Menthon.

Un socialiste : M. Berthet.

Un U. D. S. R.-R. D. A. : M. Duveau.

Un Convention africaine : M. Douala-Manga Bell.

Un paysan d'action sociale et rurale : M. Andr Bégouin.

Un progressiste : M. d'Astier de la Vigerie.

M. Le Troquer (socialiste), président de l'Assem blée nationale, qui présidait la séance, n'a pas pri part au vote.

La composition du ministère Félix Gaillard

Le nouveau Cabinet comprend 17 ministre 17 secrétaires d'Etat et deux sous-secrétaire d'Etat. En voici la liste :

Ministres (1)

MM.

Présidence du Conseil.. Félix Gaillard (radica valoisien)

---

(1) Nommés par décret du 6 novembre 1957 (*Journ Officiel*, Lois et décrets n° 257, p. 10451.)

Justice, Réforme constitutionnelle et Réforme électorale......	Robert LECOURT (M. R. P.)
Affaires étrangères.....	Christian PINEAU (S. F. I. O.)
Défense nationale......	CHABAN-DELMAS (républicain social)
Intérieur	BOURGÈS-MAUNOURY (radical valoisien)
Finances et Affaires économiques	PFLIMLIN (M. R. P.)
Education nationale....	René BILLÈRES (radical valoisien)
Algérie	Robert LACOSTE (S. F. I. O.)
Travaux publics.......	Edouard BONNEFOUS (U. D. S. R.)
France d'outre-mer.....	Gérard JAQUET (S. F. I. O.)
Affaires sociales.......	Paul BACON (M. R. P.)
Agriculture	BOSCARY-MONSSERVIN (indépendant)
Sahara	Max LEJEUNE (S. F. I. O.)
Industrie et Commerce.	Paul RIBEYRE (indépendant)
Reconstruction	Pierre GARET (indépendant)
Anciens combattants...	Antoine QUINSON (R. G. R.)
Santé publique.........	HOUPHOUET-BOIGNY (R. D. A.)

Secrétaires d'Etat (2)

	MM.
Présidence du Conseil, chargé de l'Information	Emile CLAPARÈDE (sénateur, radical-socialiste)
Affaires étrangères.....	Maurice FAURE (radical-socialiste)
Intérieur	Maurice PIC (sénateur, S. F. I. O.)
Fonction publique.....	Raymond MARCELLIN (indépendant)
Armée de terre........	Pierre MÉTAYER (S. F. I. O.)
Air	Louis CHRISTIAENS (indépendant)
Mer	Alain POHER (sénateur, M. R. P.)
Marine marchande.....	Maurice SIMONNET (M. R. P.)
Agriculture	Henri DOREY (M. R. P.)
Commerce	François SCHLEITER (sénateur, indépendant)
Affaires économiques..	Emile HUGUES (radical, nuance Queuille)
Budget	Jean-Raymond GUYON (S. F. I. O.)
P. T. T...............	Eugène THOMAS (S. F. I. O.)
Education nationale...	Hamadou DICKO (M. S. A.)
Algérie	Chérif Sid CARA (Musulman)
	Abdelkader BARAKROK (Musulman)
Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.	Modibo KEITA (R. D. A.)

(2) Les 13 premiers secrétaires d'Etat et M. François Giacobbi, sous-secrétaire d'Etat, ont été nommés par décret du 11 novembre 1957 (*J. O.*, n° 262, des 11 et 12 novembre 1957, p. 10594). Les quatre derniers secrétaires d'Etat et M. Hubert Maga, sous-secrétaire d'Etat, l'ont été par décret du 18 novembre 1957 (*J. O.*, n° 268, des 18 et 19 novembre 1957, p. 10730).

Sous-secrétaires d'Etat

	MM.
Présidence du Conseil..	François GIACOBBI (radical-socialiste)
Travail et Sécurité sociale	Hubert MAGA (C. A.)

MINISTRES POUR LA PREMIÈRE FOIS

BOSCARY-MONSSERVIN (Roland)
Ministre de l'Agriculture

M. Boscary-Monsservin est né en 1904, à Rodez. Docteur en droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, avocat et bâtonnier de l'Ordre à Rodez, en 1947, il a été élu député de l'Aveyron en juin 1951 et réélu en 1956. Il est président de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron depuis 1940 et vice-président du groupe des indépendants et paysans d'action sociale depuis le 21 janvier 1956.

SIMONNET (Maurice)
Secrétaire d'Etat à la Marine marchande

Né le 4 novembre 1919, à Lyon, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, licencié en droit, M. Maurice-René Simonnet a été secrétaire général de l'Association catholique de la jeunesse française. Elu député de la Drôme à la deuxième Constituante, en juin 1946, réélu en 1947, 1952 et 1956, il est secrétaire général du M. R. P. depuis mai 1955, date à laquelle il a succédé à M. André Colin.

DOREY (Henri)
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture

Né le 12 février 1907, à Terrans (Saône-et-Loire), inspecteur de l'enregistrement, puis receveur des finances, membre du Comité de libération de Belfort, puis conseiller municipal de cette ville, M. Henri Dorey a siégé au Conseil de la République de 1946 à 1948, et a été rapporteur général de la Commission des finances, rapporteur du budget « dépenses communes » des forces armées. Il fait partie de la sous-Commission chargée de contrôler l'emploi des crédits de la Défense nationale et de la sous-Commission chargée d'émettre un avis sur les taxes parafiscales. M. Dorey est membre directeur du M. R. P.

MAGA (Hubert)
Sous-secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale.

M. Hubert Maga est député du Dahomey depuis 1951. Né le 10 août 1916, instituteur, il a été directeur d'école à Natilingou. Il est membre du Grand Conseil d'A. O. F. Au Parlement, il fait partie de la Commission de l'éducation nationale. Il est l'un des deux représentants du Dahomey à l'Assemblée, l'autre étant M. Apithy, indépendant. Il appartient au groupe de la Convention africaine (ex-indépendants d'outre-mer).

— *La Papauté*, par WLADIMIR D'ORMESSON, de l'Académie française. Collection de l'Encyclopédie catholique du XXe siècle. — Vol. 14,5 × 19,5 cm., 144 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, éditeur, Paris.

Après avoir établi les origines de la Papauté, puis défini sa position dans le monde moderne, l'ancien ambassadeur de France au Vatican évoque, à travers vingt siècles, les traits essentiels de l'action pontificale.

— *L'Eglise devant les témoins de Jéhovah*, par le chanoine H. VERRIER. — Vol. 13,5 × 18,5 cm., 234 pages. Prix : 500 francs. Chez l'auteur, Maison diocésaine des retraites, Raismes (Nord).

Cet ouvrage solide, fruit d'une expérience apostolique de cinq années, après un rapide historique du mouvement jéhoviste, en dénonce les méfaits et apporte les réfutations nécessaires. A travers les témoins de Jéhovah, sont atteintes d'autres dissidences qui se rejoignent dans la même hostilité contre l'Eglise et la même négation des dogmes.

A propos du « Réarmement moral »

L'Osservatore Romano *des* 9-10 *décembre* 1957 *a publié sous ce titre l'article suivant* (1) *:*

Parmi les mouvements, organisés en dehors du catholicisme, qui visent à la renaissance morale des hommes, le « Réarmement moral » est l'un de ceux qui ont acquis la plus grande renommée.

Né plusieurs années avant la seconde guerre mondiale (il s'appela un temps « Groupe d'Oxford »), il s'est grandement développé au cours des dix dernières années. Son fondateur et chef est le pasteur protestant Dr Frank Buchman, et, comme on sait, ses principaux dirigeants sont aussi des protestants. Les deux centres se trouvent actuellement à Mackinac Island, dans le Michigan (Etats-Unis), et à Caux, en Suisse.

On a dit et écrit, même dans notre camp, que les catholiques peuvent, sans aucune inquiétude, collaborer au Réarmement moral ou en être membres.

La chose requiert de sérieuses réserves.

On n'entend pas discuter les intentions du Dr Buchman ni de ceux qui font partie du mouvement. On ne saurait, cependant, cacher certaines préoccupations aussi graves que justifiées.

Parfois, le Réarmement moral semble vouloir développer son action seulement sur le plan de l'honnêteté naturelle, plan sur lequel — pensent les « Réarmistes » — il est possible de rassembler des hommes de races et de religions différentes.

On observe, à ce propos, qu'en dehors aussi du Réarmement moral il y a maintes personnes d'un esprit élevé qui se sentent très préoccupées de l'actuel désarroi spirituel et du relâchement moral des hommes. Elles se proposent de travailler pour réveiller dans le monde les éternels principes de l'esprit et pour neutraliser le poison inoculé dans les âmes par les propagandistes de l'athéisme matérialiste.

A des fins comme celles-là, et sous certaines conditions et dans certaines limites, sont possibles des formes de collaboration même de la part des catholiques, sauf s'il y a danger d'indifférentisme ou de syncrétisme religieux.

Poussés par ces considérations, des catholiques ont cru pouvoir sans plus donner leur adhésion au Réarmement moral. Mais, même de ce point de vue seulement, les choses ne sont pas aussi claires et simples qu'elles le paraissent. En effet, le Réarmement moral, pour rendre plus facile sa propagande dans les pays non-chrétiens, comme l'Extrême-Orient et l'Afrique, a tellement dilué et obscurci même les plus élémentaires principes religieux, qu'il a rendu encore plus évidents et plus graves les dangers signalés ci-dessus.

En même temps, il y a d'autres affirmations des grands dirigeants du Réarmement moral et il existe d'autres facteurs qui nous présentent le mouvement comme une véritable idéologie religieuse de nature différente du catholicisme.

On parle souvent d' « inspiration de Dieu », on parle de Christ, de Croix, de Rédemption, d'Eglise ; les catholiques en seraient très heureux si les mots et les idées n'étaient pas dits et exprimés dans u sens pour le moins équivoque, quand il n'est p erronné.

Les *quatre absolus* (c'est-à-dire : honnêtet désintéressement, pureté, amour) ne peuve qu'avoir notre approbation, à la condition q leur valeur découle explicitement du *seul* parfa *absolu* qui est Dieu.

Enfin, il faut faire de graves réserves sur l pratiques (telles qu'elles sont entendues et réal sées dans le Réarmement moral) du *recueilleme* (quiet-time) et de *l'inspiration divine* (god's gu dance), de la *communication* aux camarad d'équipe de nos sentiments et de notre propre ét moral (sharing).

Il n'y a donc rien d'étonnant si certains membr autorisés de la hiérarchie catholique ont interd aux fidèles de leurs juridictions de faire partie d Réarmement moral.

En outre, ainsi que l'a annoncé la presse nombreux pays, au printemps de 1955, la Sacr Congrégation du Saint-Office a envoyé — par l'en tremise des représentations pontificales — des in tructions aux évêques à ce sujet : il était défend aux ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, prendre part aux assemblées du Réarmeme moral ; quant aux laïcs, il était dit : « Il ne co vient pas que les laïcs catholiques acceptent d charges dans les cadres directifs du Mouvement. »

Pour justifier ces mesures, la Lettre contena d'importantes remarques, qu'il est très utile rappeler, car elles complètent, par ailleurs, cell qui ont été faites plus haut (*) :

« Un grand nombre s'étonnent avec raison voir des catholiques, même des ecclésiastique chercher l'obtention de certaines fins moral et sociales, fussent-elles louables, au sein d'u mouvement qui est loin de posséder le patrimoi de doctrine de vie spirituelle et de moyens surn turels de grâce, qui est le propre de l'Eglise cath lique.

On ne doit pas, enfin, cacher le danger de syn crétisme religieux que beaucoup voient dans Réarmement moral. »

***

Malgré certains essais de clarification et de co laboration faits par des personnes privées, l réserves de la hiérarchie sont toujours actuelles les dispositions du Saint-Office pour le mond entier, celles des évêques pour leur territoi demeurent en pleine vigueur et doivent, en cons quence, être fidèlement observées aussi bien p le clergé que par les laïcs.

On ne voit pas comment un catholique pourra travailler, spécialement comme membre « pe manent » du Réarmement moral, sans de sérieu inconvénients pratiques et de dangereuses conf sions dans le domaine doctrinal.

Le respect de l'exactitude et de l'intégrité de doctrine est pour un catholique un devoir préc et imprescriptible, particulièrement quand il ve consacrer son travail et ses énergies à une œuv aussi importante que celle de *refaire le monde.*

Les catholiques qu'animent ainsi le zèle et charité ne doivent pas stériliser leur activité da des mouvements non-catholiques. Qu'ils se voue plutôt avec enthousiasme et persévérance à que qu'une des diverses formes d'apostolat que le So verain Pontife a indiquées dans le Discours qu a adressé, le 5 octobre dernier, aux participan du IIe Congrès mondial de l'apostolat des laïc De la sorte, ils s'emploieront avec fruit dans cet œuvre, qui est vraiment celle du laïcat cath lique, appelé par le Saint-Père « *consecrat mundi* », et qui apporte sa contribution à l'édif cation et au perfectionnement du Corps mystiq du Christ.

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano. La D. C.* a déjà publié sur ce sujet la déclaration de Mgr Charrière et le communiqué de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France (*D. C.*, no 1025 du 12. 9. 1948, col. 1153 et s.) ; les déclarations du cardinal Schuster (*D. C.*, no 1126 du 27. 7. 1952, col. 901) ; l'avertissement du Saint-Office (*D. C.*, no 1199, du 15 mai 1955, col. 605).

Le 8 octobre 1955, huit points avaient été établis conjointement par S. Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, et des dirigeants du Réarmement moral en vue de préciser les conditions dans lesquelles les catholiques pourraient participer à ce mouvement (*D. C.*, no 1242, du 6. 1. 1957, col. 58). Récemment, cet accord a été dénoncé par le Réarmement moral.

La préparation de « Rerum Novarum »

Comment se fait une Encyclique

La revue italienne Vita e Pensiero (*septembre 1957, p. 626-635*) *a publié un article de Mgr Benedetto Riposati sur* La préparation de RERUM NOVARUM, d'après les documents originaux des archives secrètes du Vatican. *L'intérêt de cet article, compte rendu d'un récent ouvrage, n'est pas seulement historique ou critique. Il montre également sur le vif le travail de longue haleine et minutieux qui précède la publication des documents pontificaux de cette importance. Une étude parallèle du même genre pour* Quadragesimo Anno *présenterait des comparaisons instructives, même en dehors de ce que l'histoire ou la critique pourrait en déduire.*

Au cours de ces derniers mois, a paru, avec une préface de S. Exc. Mgr Tardini, l'étude de Mgr Giovanni Antonazzi sur la grande Encyclique de Léon XIII, *Rerum Novarum,* aux *Edizioni di Storia e Letteratura* de Mgr De Luca (1). Il faut dire tout de suite que c'est là un travail spécial et unique en son genre, d'un intérêt fondamental, d'une sage inspiration, original dans son dessein, remarquable dans la structure de ses lignes et dans son exécution typographique. En somme, un livre précieux, non pas parce qu'on y trouve mise au point et analysée dans ses aspects multiples ou présentée dans des synthèses de perspective, la profonde doctrine de « la *Grande Charte* de l'activité sociale chrétienne » (2) — bien que des données considérables ne manquent pas même sur ce point, — mais parce qu'il nous explique clairement et sur preuves la préparation très laborieuse de l'immortelle Encyclique, les phases d'un travail de pensée et de forme qui font de *Rerum Novarum* une des pages les plus élevées du génie de Léon XIII. C'est donc un document historique d'une importance exceptionnelle, qu'on peut définir : « Le texte critique » de l'Encyclique.

On désirait depuis longtemps un travail de ce genre. En effet, celui qui, à la lecture de *Rerum Novarum,* demeure émerveillé non seulement par la profondeur, la plénitude et l'audace de modernité doctrinale du document, mais encore par la claire perfection de la forme où se jouait le talent du fin styliste dans la maîtrise de la langue et dans la technique organique des périodes, ne peut manquer de se demander dans sa pleine satisfaction : comment a jailli de l'esprit et du cœur du grand Pontife ce monument d'art et de doctrine ? Quels furent la genèse de sa formation et l'application, le soin de son élaboration des plus achevées ? A ces questions, nous sommes en mesure de répondre aujourd'hui avec le document en main et de nous convaincre de l'immense travail de préparation, avec ses multiples rédactions italiennes et latines qui aboutirent au texte définitif, du soin vigilant et infatigable du Pontife, du travail diligent, avisé, informé et éclairé des nombreux collaborateurs : tous des hommes de renommée illustre en philosophie, théologie et sociologie, comme le P. Liberatore, S. J., le cardinal Zigliara, le cardinal Mazzella, le cardinal D'Annibale (3), et peut-être le grand Joseph Toniolo (4), et tous les autres versés dans les lettres latines et parmi les écrivains les plus insignes de la Curie romaine, comme Mgr Gabriel Boccali et Mgr Alexandre Volpini, des plus fidèles jusqu'au sacrifice.

Pour dévoiler le secret gardé sur tous ces points et nous donner le fil d'Ariane pour sortir de la laborieuse complexité de ces « pages trempées de sueur », il a fallu l'ardent esprit de S. Exc. Mgr Domenico Tardini, qui, inspiré par l'admirable discours de S. S. Pie XII à l'occasion du 50e anniversaire de *Rerum Novarum* (15 mai 1941), conçut l'idée de fouiller dans les archives de la Secrétairerie d'Etat pour découvrir, si possible, les documents originaux de cette très importante Encyclique. La chance lui sourit : « Je trouvai — écrit-il dans la Préface — un gros volume solidement relié. C'était des manuscrits de Mgr Volpini : parmi eux, de nombreuses feuilles — souvent balafrées d'une infinité de ratures et de corrections — contenaient le texte même de *Rerum Novarum,* depuis les premières esquisses jusqu'à la rédaction définitive. » Ce n'est pas tout ; quelques autres pages, des feuilles et des feuillets, contenant des annotations diverses, complétaient le précieux butin. Mais les graves charges de son office et les délicates fonctions de la Secrétairerie d'Etat, spécialement dans l'immédiat après-guerre, si elles permettaient au très haut prélat de commencer l'examen et la critique des documents, ne lui laissaient pas le loisir de mener à son terme l'objet de ses désirs. Je sais, pour l'avoir longuement et intimement connu, le sérieux de la préparation, la richesse des dons spirituels et intellectuels du savant Monsignore, chez qui les responsabilités d'un office si important et « dispersif », comme celui de pro-secrétaire de l'économie de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, n'affaiblissent pas, mais rendent encore plus vive sa passion et plus savoureuse sa joie de l'étude dans ses rares moments de temps libre. Il a accepté comme un dépôt sacré la charge qu'on lui confiait ; et il a poursuivi pen-

---

(1) *L'Enciclica Rerum Novarum :* testo autentico e redazioni preparatorie dai documenti originali, a cura di Mons. Giovanni Antonazzi. Prefazione di S. Em. Mgr Domenico Tardini. Roma, 1957, Edizioni di Storia e Letteratura, p. 9-232 (piu 14 tavole fuori testo).

(2) Radiomessage de S. S. Pie XII à l'occasion du cinquantième anniversaire de *Rerum Novarum,* dans les *Discorsi e Radiomessaggi di Sua Santità Pio XII,* vol. III, p. 111. (*D. C.* n° 969 du 21. 7. 1946, col. 790.)

(3) Le cardinal d'Annibale, un des maîtres les plus connus de la théologie morale en ce temps et loué encore aujourd'hui pour sa *Summula,* ne pouvait rester étranger à la préparation de l'Encyclique. Selon un témoignage digne de foi (cf. p. 21, n. 2 ; 32, n. 1), il aurait reçu de Léon XIII la charge d'examiner les épreuves du texte définitif de *Rerum Novarum,* et, tout en exprimant sa pleine satisfaction et son admiration au Pape pour ce haut document historique, il aurait formulé seulement quelques réserves sur la question du salaire ; ce qui explique peut-être des variantes entre le texte définitif et son dernier fascicule (cf, p. 31 et s.).

(4) Il n'est pas possible de dire avec certitude si et comment Toniolo avait eu part dans la préparation de l'Encyclique : il n'existe aucun document. On sait pourtant que le Pape considérait Toniolo comme un des meilleurs sociologues d'alors, et il est donc possible de supposer que dans les fréquentes audiences du Pontife, il ait été interrogé à cet égard (cf. p. 8, n. 5).

dant des années ses enquêtes en dehors des milieux du Vatican ; il a lu plus qu'on ne peut dire, ouvrages, revues, journaux et documents de tout genre dont la nourriture substantielle alimente les notes savoureuses de l'*Introduction ;* et ce n'est que lorsqu'il s'est cru certain d'avoir tout exploré et d'avoir éclairci tout doute, ou presque, de la masse désordonnée des documents, qu'il a mis un terme à son travail harassant. 234 pages — sans compter l'élégante présentation de Mgr De Luca, la lumineuse préface de Mgr Tardini et les 14 hors-texte de manuscrits et autographes variés — sont là pour témoigner de la « patiente diligence assidue » du savant, sa pénétrante critique et les merveilleux résultats qui en furent la suite.

Les 35 pages de l'*Introduction,* dans la sobriété du style documentaire, renferment de succulentes notices sur la genèse et les diverses préparations de l'Encyclique. « Elle ne fut pas — observe l'auteur — une solution improvisée et subite de la question sociale, mais le sceau donné par la Suprême autorité à une doctrine développée lentement mais sûrement grâce à l'étude et à l'activité de membres savants et zélés de la hiérarchie et du laïcat catholique » (p. 8). Léon XIII lui-même, ouvert comme il l'était à la vision totale des problèmes sociaux et de la question ouvrière, prenait son temps pour mûrir cette doctrine dans son esprit et dans son cœur. En font foi ses nombreuses interventions sur ce sujet, même avant son pontificat (5), notamment l'Encyclique *Quod Apostolici Muneris,* de 1878, peu de mois après son élection au Souverain Pontificat, et celle d'*Humanum Genus,* de 1884, par lesquelles il prend ouvertement position contre les théories envahissantes du socialisme, met l'accent sur le droit de propriété que sanctionne la loi naturelle, et sur l'inégalité des classes sociales voulue par Dieu, revendique pour l'Eglise la liberté de promouvoir et d'organiser les sociétés ouvrières sur le modèle des antiques corporations : *scolas seu collegia opificum intelligimus, rebus simul et moribus, duce religione, tutandis.* (*Acta,* IV, 67·) Les documents officiels (6), les enseignements et les allocutions publiques (7) ne manquent pas dans lesquels de sa voix toujours autorisée, par ses exhortations, ses avertissements et ses conseils, il prépare et anticipe résolument les grandes idées de son immortelle Encyclique. Tomolo rapporte que dans une audience accordée au célèbre juriste et sociologue, Salvatore d'Amielo, en février 1888, Léon XIII, après lui avoir dit sa satisfaction pour sa féconde activité de savant, prenait congé de

(5) Surtout au cours de la longue période de son épiscopat à Pérouse (1864-1878), notamment sa *Pastorale* du 6 février 1877, où il affirme clairement : « Comme source première de prospérité, il faut compter d'abord le travail... Or, le travail, soit qu'on le considère dans sa forme la plus humble qui est le travail manuel, ou dans sa forme la plus noble qui est l'étude de la nature pour en connaître les forces et les appliquer aux usages de la vie, qui l'encourage mieux que la religion de Jésus-Christ qui se conserve dans sa pureté et son intégrité dans l'Eglise ?»

(6) Telle est, par exemple, l'instruction du Saint-Office du 10 mai 1884.

(7) Comme les allocutions aux pèlerinages français, organisés par Léon Harmel, dont la plus importante est celle du 20 octobre 1889, qui « parut alors simplement audacieuse et qui anticipait résolument la grande Encyclique du 15 mai 1891 » (p. 8). Il est utile à cet égard de parcourir le premier volume de E. SODERINI : *Il Pontificato di Leone XIII,* Milan, 1932 (spécialement les pages 241 et s.).

lui par ces mots : « Il ne faut pas laisser dissiper ces forces. Qu'on se prépare et qu'on travaille. L'Eglise a un tel besoin de ces étud Quant à Nous, Nous envisageons plus de choses Plus de choses dans l'ordre d'un mouveme social chrétien. Nous préparons un Acte... U Acte qui démontre l'efficacité de l'Eglise da cet ordre d'études... Je suis content que vous disiez à vos amis... Qu'on travaille..., qu'on tr vaille..., qu'on se prépare. Dieu est avec eux. » (L' « Acte » solennel de son haut magistère vi trois ans après, le 15 mai 1891. En attendan c'était la période de la « préparation » arden qui vit à l'œuvre, organisée et poursuivie sa relâche, les intelligents collaborateurs à qui av été confiée la recherche des matériaux et la réda tion de l'important document· C'était dans manière habituelle de Léon XIII qui n'écriva presque jamais de sa main : il donnait les idée organisait le travail, en indiquait les développ ments et la trame, dictait même les points les pl délicats et laissait à ses secrétaires la rédacti de l'Acte, qui, avant d'arriver à sa phase définitiv écrit et récrit, corrigé et recorrigé plusieurs fo passait et repassait sous ses yeux qui ne parai saient jamais satisfaits, et ici il mettait en ordre l idées, là il soulignait les défauts de style et d'o thographe, tantôt — au témoignage de Mgr Taroz — « il interposait de légers espaces et des a néas pour rendre plus claires les transition tantôt il notait tel ou tel point à faire ressort dans un caractère distinct, s'attardant à cett besogne laborieuse au point même d'abréger so vent son repos de la nuit » (9).

C'est ce qui arriva pour *Rerum Novarum.* L différentes élaborations du schéma italien et l difficiles rédactions latines prouvent avec qu scrupule et avec quel soin, l'œil vigilant (Léon XIII suivit les préparations et les phas rédactionnelles de l'Encyclique, si bien qu'il fa retenir avec une certitude absolue — comme c l'a justement noté — que, malgré l'absence d'a tographes du Pontife parmi les pages qui se virent à la compilation du texte « son auguste agissante présence est, pour ainsi dire, sensib à tout moment » (10) et que son interventic allait toujours crescendo avec le développeme de la matière, allant jusqu'à examiner chacu des variantes, suggérant lui-même quelques corre tions, en éliminant d'autres déjà apportées » (1 donnant, en somme, à l'ensemble et à ses parti unité et harmonie d'idées et de style. C'est ai que se dessinait la structure et que mûrissait texte de *Rerum Novarum,* expression naturelle (la pensée et du magistère du grand Pontife.

Il va sans dire que pour ces motifs le trava de rédaction fut long et méticuleux. Les dat principales en ont été reconstituées, toutes tiré des notes de Mgr Volpini ; voici comment l'a teur les indique (p. 11) :

5 juillet 1890. — Premier schéma italien c P. Liberatore : se retrouve dans un fascicu d'épreuves d'imprimerie, format 32,5 × 23, de 33 pages, écrites sur une seule colonne.

Septembre 1890. — Second schéma italien du ca

(8) Cf. TONIOLO *Opera omnia,* 1952, série VI, Co respondance, I, 110, n. 36.

(9) Cf. *Un segretario di Papa Leone XIII* (Mgr Vi cenzo Tarozzi), Bologne, 1919, p. 98.

(10) Préface, p. 9.

(11) Cf. p. 11 ; on trouve également des parol concluantes de Mgr Antonazzi à la page 12.

dinal Zigliara : plus ample que le précédent, mais de style inférieur : 68 pages, avec les mêmes caractéristiques typographiques que le premier.

28 octobre 1890. — Suspension de la traduction latine du second schéma italien : ont été traduites les 12 premières pages seulement ; en marge de la dernière, Mgr Volpini a annoté la date susdite avec cette instruction : « Travail suspendu par ordre supérieur ».

17 novembre 1890. — Début (?) *de la traduction latine du troisième schéma italien* du cardinal Zigliara avec les corrections du P. Liberatore et du cardinal Mazzella : s'y retrouve le manuscrit de 88 pages, où sont visibles de grossières erreurs linguistiques et l'épreuve imprimée de 57 pages avec les caractéristiques typographiques des épreuves précédentes.

31 janvier 1891. — Fin de la traduction latine du troisième schéma italien faite par Mgr Volpini qui, dans les feuilles de la première rédaction, après la dernière phrase, va jusqu'à préciser l'heure où il met fin à sa besogne : « *Ego plantavi,* 31 janvier 1891. 5 heures de l'après-midi. Et c'est le texte *Caussa est* (*C*), dont nous possédons les feuilles manuscrites de première rédaction, le manuscrit de la rédaction définitive et quelques feuilles d'épreuves d'imprimerie.

21 avril 1891. — Traduction latine du texte italien, élaboré de nouveau par Mgr Boccali : Mgr Volpini est toujours très précis pour en informer par une petite note, écrite à la plume, en tête de la première page de l'épreuve d'imprimerie de sa traduction : « Rédaction latine faite sur le schéma Ziglia-Mazzella-Liberatore, remis en ordre et modifié par Mgr Boccali, 21 avril 1891. » Et c'est le texte *Excitata semel* (*E*), (toujours d'après ses premiers mots), dont nous possédons, comme pour les précédentes, les feuilles manuscrites de première rédaction, le manuscrit de la rédaction définitive et quelques feuilles en épreuves d'imprimerie.

10 mai 1891. — Date de la publication des derniers fascicules d'épreuves : ils font suite au fascicule E corrigé par Mgr Volpini et précèdent le texte définitif. Il y en a trois, le premier de 49 pages, le second de 51 pages, le troisième de 52 pages avec de notables corrections typographiques ; ici apparaît déjà le début solennel *Rerum Novarum* (Rn), qui demeurera canonique dans le texte définitif.

15 mai 1891. — Date de la publication dans le texte définitif : le fascicule se compose de 52 pages et apporte encore des variantes en comparaison du précédent ; sur le feuillet blanc de la couverture, on a marqué la date et le titre de l'Encyclique : « 15 mai 1891 » : *De conditione opificum rerum novarum* et en bas du frontispice la signature autographe : « M. Volpini ».

Ce simple aperçu suffirait pour donner la mesure exacte de tout ce travail préparatoire qui sembla mettre à l'épreuve en même temps la pénétration d'esprit des penseurs, la pondération des savants, les habiletés des écrivains, la lumineuse méditation du Pontife. Celui qui voudrait suivre pas à pas toutes les vicissitudes de ces difficiles élaborations, des changements intervenus dans l'ordre d'exposition, des nombreuses variantes et corrections des textes, doit lire les pages 13 à 35 de l'auteur ; là chacun des schémas et chacune des rédactions, les manuscrits et les épreuves d'imprimerie ainsi que le texte définitif sont décrits jusque dans les détails les plus minutieux, et tout cela laisse entrevoir, d'une part, le dur et délicat travail des écrivains respectifs, leurs mérites et leurs défauts, leurs déficiences et leurs vertus, et, d'autre part, l'esprit souverain et régulateur de Léon XIII, prompt à éclaircir les doutes, à suggérer ce qu'il faut déplacer et des tournures expressives, et même à faire suspendre le travail lorsque celui-ci ne répondait pas à son idéal rêvé (12).

Celui qui jette un regard même rapide sur les planches qui complètent le volume et rassemblent les exemplaires autographes, en particulier de Mgr Volpini, sur qui pesait la plus grande responsabilité de la rédaction latine, ne peut que rester émerveillé de sa laborieuse exécution : certaines pages comme celles sur le *Capitalisme* (planches 8, 9, 10, 11), pleines de ratures et de corrections dans tous les coins, de variantes entre les lignes ou dans les marges, donnent l'impression de dessins d'arabesques et constituent une vraie *croix* paléographique qui a mis souvent à l'épreuve la patience du déchiffreur (13). Il s'agissait d'une matière délicate et rebelle à une expression latine convenable, il fallait créer des périphrases, des circonlocutions et des néologismes hardis qui respectent la gravité du style de la Curie sans offusquer pourtant la clarté de la pensée, et Mgr Volpini, alors un des plus insignes latinistes du Vatican, mit en jeu tous ses dons de styliste pour faire honneur à sa charge et ne pas décevoir l'attente du Pape qui savait à quoi s'en tenir en matière de style latin, sensible et exigeant jusqu'à (qu'on me passe l'expression) la chinoiserie (14). Et c'est pourquoi quelques périodes, quelques passages, avant d'arriver à leur forme définitive, ont subi trois ou quatre rédactions, passant vraiment au crible, au ciseau et à la lime (15). Soit, par exemple, pour toutes les autres, la première phrase du début qui, déjà laborieuse dans une première rédaction, continua d'être retouchée jusqu'au dernier moment, puisque elle ne se lit dans sa forme définitive que dans le fascicule qui précède de peu de jours la publication officielle du texte. On devait rendre en

---

(12) C'est ce qu'on doit penser dans le cas de la suspension de la traduction du second schéma italien du cardinal Zigliara, qui, malgré sa profondeur doctrinale, ne devait pas peut-être trop satisfaire le Pape à cause de sa prolixité et son peu d'application aux exigences et aux problèmes concrets du temps.

(13) L'auteur affirme à propos des feuilles manuscrites de la première rédaction : « Ces feuilles sont écrites en caractères trop menus, parsemées de corrections serrées, serrées, au point de rendre la lecture difficile, parfois impossiblle, sans le secours du texte imprimé. »

(14) C'est une remarque de Mgr Carlo Respighi (1947) que, lorsque Volpini lui présenta la traduction de l'Encyclique (peut-être le texte *Caussa est*), le Pape la lut et la relut attentivement, se tourna vers lui et lui dit avec sa voix nasillarde caractéristique et traînante : « Oui, il y a toute la matière, mais ce n'est pas le ton. Il faut jeter tout cela et la refaire à nouveau... » et il scandait ses paroles d'un geste lent et solennel de la main (p. 27 ,n. 1).

(15) « D'une première rédaction, hérissée de corrections (f. 347 V, 350 r), on passait à une seconde et à une troisième d'une trame plus raffinée (f. 348 r), suivie d'une autre rédaction avec deux ratures seulement (f. 349 r), par laquelle on arrivait à la leçon du manuscrit (f. 282 r), dont venait le manuscrit en épreuve (*C* 104-125) » (p. 24), à propos du passage sur *le capitalisme.*

latin le solennel début du troisième schéma italien (le passage ne figure pas dans le second schéma de Zigliara) : « Les graves agitations et les troubles qui affligent depuis un certain temps la présente société ne pouvaient rester dans les seules frontières de l'ordre politique, mais, comme il était naturel, devaient se faire sentir même dans l'ordre économique et social, par le lien qui existe entre les différents ordres de la société humaine. » Et voici les multiples tentatives de traduction qui apparaissent maintenant au grand jour :

1. *Excitata passim mutationum cupiditas quae diu commovet civitates proclivi erat in oeconomiam publicam excurrere ex inceptis politicis cum varia inter se nexa et iugata sint ob magnas rerum inter se copulationes* (f. 334 r, col. de gauche, parmi d'autres essais) ;

2. *Novarum rerum cupiditas, quae diu commovet civitates, ex inceptis politicis in oeconomiam cognatum genus proclivi cursu ferebatur* (f. 334 v) ;
clivi itinere (corrigé par *cursu*) *ferebatur...* Autre variante : *ex rebus politicis in oeconomicarum cognatum genus proclivi cursu ferebatur* (f. 334 v) ;

3. *Excitata semel rerum novarum cupidine quae diu quidem commovet civitates plane illud erat* (corrigé par *illud profecto*) *consequebatur ut commutationum studia* (mot barré) *a rationibus politicis ad oeconomicarum cognatum genus commutationum studia aliquando defluerent* (f. 330 r) ;

4. *Rerum novarum semel excitata cupidine, quae diu quidem commovet civitates, plane illud profecto erat consecuturum ut commutationum studia a rationibus politicis in oeconomicarum cognatum genus aliquando defluerent.*

Chacun sent la manière différente entre les premières et la dernière rédaction, qui est un exemple d'élégance classique, où ne sont pas seulement en jeu le choix du lexique et le soin de l'expression linguistique, mais encore et plus le ton de la structure de toute la période, grave, soutenu et solennel dans la disposition symétrique des parties, l'arrangement et la succession rythmique des mots et dans la variété modulée du *cursus*, qui régit membres et incises, et qui inclut entre deux clausules identiques (*excitata cupidine : aliquando defluerent : c. tardus*) une succession différente de types rythmiques (deux *c. velox* = un *tardus*). Ici, Volpini se révèle lui-même, il nous fait sentir la douce et solennelle dignité d'expression de nos meilleurs humanistes, s'alignant sur les plus adroits prosateurs du « beau style pontifical latin » (16) ; il faut remonter jusqu'à Bembo pour retrouver quelque chose de semblable. Toute l'Encyclique se meut, pour ainsi dire, dans l'élan stylistique de la première phrase. Et il y aurait sur ce point une étude des plus intéressantes (elle est possible maintenant que nous en avons le texte critique) : voir comment et à quel point les exigences du style et du rythme ont influencé le choix des variantes, le déplacement et le remplacement des mots qu'on remarque dans les différentes rédactions. On sait, en effet, que tout écrivain obéit à des types personnels de style, et Léon XIII, de plus, était un poète latin exquis qui avait dans le sang le goût de l'élégance de la forme. Mgr Antonazzi a compris et fait res-

(16) J'eus l'occasion d'en écrire récemment dans *Paideia* 1956, XI, I, p. 31-40, à propos des « Latinistes d'aujourd'hui du Vatican ».

sortir le problème quand il remarque que « ta dans l'usage des clausules métriques (*cursus*) qu dans le choix des mots, le texte définitif appara plus travaillé généralement en comparaison de précédents » (p. 32) ; mais moi-même j'ai eu l'oc casion de conseiller à mon ami et collègue d ne pas disperser son attention sur ce point, e se contentant d'en rapporter volontiers quelque exemples marquants comme les suivants :

C 1413 *ipsos afficit damno opifices* — *Rn* 128 *opifices ipsos afficit damno.*

E 27 *quae hominum teneat studia* — *Rn* 2 *quae teneat hominum studio.*

E 189 *tum experrectam custodiunt* — *Rn* 18 *tum custodiunt experrectam.*

Et ainsi de suite ; on pourrait en recueillir u vrai florilège. Partout nous devrions reconnaîtr qu'à la base de toute préférence dans la rédac tion définitive (*Rn*) c'est presque toujours un mot de style et de rythme qui révèle et justifie la sen sibilité de l'écrivain et de l'artiste : le *cursu planus* (un crétique + un trochée ou spondée d *afficit damno* (premier exemple) satisfait plus pour l'expression de la pensée, en place de clau sule, que le *cursus tardus* de *damno opifices* comme le *velox* de *custodiunt experrectam* plu que le *tardus : experrectam custodiunt.* Mais l toute mesure pourrait être excessive, et il fau comprendre tout dans le ton général grave e solennel de la composition, où de fréquentes inci sives et de courts membres de phrases alternen avec d'amples périodes comme des parties plu proprement parénétiques et exhortatives s'entre lacent avec des parties de caractère doctrinal e expositif, et l'étude du rythme doit être mené non seulement à propos des développements pério diques des clausules, mais encore des agencement sonores, en particulier des suites des membre de phrase et des incises.

La seconde partie du volume constitue l'impor tant et le meilleur de la difficile et patient recherche de Mgr Antonazzi qui a fait preuve d ses dons non communs de critique et de se facultés constructives. Cette partie comprend le textes originaux des trois schémas et des rédac tions latines étoffés d'un ample appareil critique notes ou notices explicatives là où la nécessit le requiert, et lieux parallèles, rappelés toujour et abondamment en note, placés en face, où c'es possible, du texte, et éclairés, sous chaque colonne avec les variantes, observations et correction respectives.

Dans les textes italiens, la disposition réparti les notes en trois ordres : *a*) de brefs éclairciss sements sur quelque point plus important et cita tions utilisées dans l'Encyclique (pour le plus grand nombre, la Sainte Écriture et la Somm Théologique) ; *b*) indication des erreurs du text et corrections proposées ; *c*) lieux parallèles dan d'autres textes. Dans les textes latins il y a, pa contre, un double appareil : *a*) historique, à propo des sources utilisées par l'écrivain ; *b*) critiqu qui enregistre positivement toutes les variante des autres rédactions.

Dans les textes comparés — avertit l'auteu (p. 34), — le parallélisme a été mené en triom phant de difficultés non légères, ligne par ligne pour mettre en relief les différences, les correc tions, les ajoutés, même quand, et cela arriv souvent, ils se limitent à un mot, pour tout dir

à une lettre, à un signe de ponctuation, comme, pour citer un exemple, dans les cas suivants :

C 1115 *agendas*	*E* 569 *gerendas.*
E 1304 *reipublicae,*	*Rn* 1304 *reipublicae* :
E 1389 *precox*	*Rn* 1389 *praecox.*

On pourrait en citer cent exemples.

Les textes mis en comparaison, divisés par lignes, de longueur variable, sont soumis le plus souvent à ces critères :

a) sens complet dans chaque ligne ;
b) absence de brisure de mot en fin de ligne ;
c) alinéa au début de chaque phrase.

La numérotation quinaire des lignes est régulière dans les textes latins et italiens. Elle ne figure pas pour des raisons évidentes dans la partie de l'*Appendice* (p. 199-205), où sont rapportés :

1° le fragment de la traduction latine du schéma de Zigliara, interrompu, comme on l'a dit plus haut « par ordre supérieur », et mise opportunément en face du passage correspondant de la première rédaction latine « *Caussa est* » ; des italiques en indiquent les différences ;

2° le fragment du schéma italien Zigliara-Mazzella-Liberatore, retravaillé par Mgr Boccali ; en marge sont rappelés les passages des rédactions latines auxquelles se réfère lui-même Boccali ;

3° la version italienne authentique, publiée en fascicule tout spécial, avec des références en marge au texte latin. Elle parut sur *l'Osservatore Romano* du 23 mai 1891 avec de légères différences de ponctuation et d'orthographe, quelques-unes imputables à des erreurs typographiques.

Figure en bas un fragment de texte manuscrit avec des corrections de différentes mains ; il présente des variantes d'une certaine importance indiquées par l'auteur en italiques habituelles.

Telle est l'architecture de l'œuvre qui ne pouvait être disposée plus adroitement ; solide dans sa base philologique, claire et précise dans son ordonnance typographique. Elle est la seule également qui, dans un fouillis semblable de manuscrits et dans un canevas aussi vaste et bigarré de variantes, de corrections et de retouches de tout genre, ait réussi à sauver la solidité de l'enchaînement critique et à présenter au lecteur, comme en un cadre original de chacun des autographes, l'histoire et l'évolution des textes. On pouvait, en vérité, courir le risque de s'égarer ou de créer des confusions impardonnables dans un tel genre de travail, mais l'équilibre et la sagesse ont guidé partout le sens critique du savant, comme son flair et sa sagacité dans l'interprétation lui ont élucidé les points obscurs et compliqués des manuscrits. Enfin si tout dans les notes de l'*apparatus* ne semble pas aligné et corrigé (17) selon les exigences de la plus pure technique méthodologique scientifique, et si quelque note historique et citation doctrinale semble une digression de trop, il faut avant tout considérer qu'il s'agit de minuties et de peu de chose qui disparaissent et s'évanouissent dans la magnificence de l'ensemble. Ainsi Mgr Antonazzi, qui certes n'appartient pas heureusement à l'essaim des philologues de profession rechignés, en défrichant à lui seul un terrain inviable et difficile, a su nous donner ce qu'aucun autre n'aurait pu peut-être.

J'omets de signaler d'autres mérites, d'autres perspicacités méthodologiques et de nombreuses et justes vérifications de ponctuation et d'orthographe (18). Je pense que ce que je viens d'en dire suffit à montrer la valeur de cette splendide « édition princeps » de *Rerum Novarum,* qui lue de cette façon nous plaît d'autant plus qu'elle révèle et prouve non seulement le cœur et l'intelligence d'un grand Pontife, mais le zèle et les talents de tous ceux qui y ont collaboré et concourrurent avec amour à en préparer la naissance.

(17) Ainsi je ne dirais pas « erreur », mais finesse linguistique, le *ceterarum* (*animantium*) des *Acta* 100, 18 (*Rn* 186), qui, « déjà dans le manuscrit de Mgr Volpini du texte *C*, bien que remarqué par Mazzella et corrigé par Liberatore, est resté dans toutes les rédactions, y compris le texte définitif » ; Volpini (et ici disons Léon XIII), attentif lecteur des classiques, connaissait trop bien l'usage différent du genre *d'animans,* qui tend toujours à passer au féminin dans le sens de « bête sauvage brute », comme dans notre cas ; c'est tellement vrai que du coup s'éclaire : *non enim se ipsae regunt belluae.* (Voir Cic. Fin, 4, 11, 28 ; Nat. Deor., 2, 47, 121 ; *Luc,* 2, 944, etc.).

(18) Ainsi pour *coemptus* que les *Acta* 100,5 écrivent avec le tréma (*coëmptus*), alors que dans les manuscrits on a constamment la forme sans tréma, l'auteur remarque opportunément : « Le tréma est d'un usage archaïque et représente l'état précédent, la synérèse dans le développement phonétique du mot. Sa survivance n'est que scolaire et n'oblige pas du tout. »

Evénements et informations

NOVEMBRE 1957

JEUDI 7. — Mort, à Paris, de M. Jacques Rouché. Il était né le 16 novembre 1862, à Lunel (Hérault). Ancien élève de l'Ecole polytechnique. Il fonda, en 1907, **La grande revue.** En 1910, il publiait un volume révolutionnaire et fécond, **L'art théâtral moderne,** et prenait, la même année, la direction du théâtre des Arts. En 1914, placé à la tête de l'Opéra, il y fit œuvre de directeur au goût éclairé, et de mécène, n'hésitant pas à grossir de ses propres deniers une subvention alors insuffisante. Il fut nommé, en 1939, administrateur de la réunion des théâtres lyriques nationaux.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr Jean M. Fearns, protonotaire apostolique **ad instar,** curé de Saint-François-de-Sales, à **New-York,** comme évêque titulaire de Geras et auxiliaire du cardinal François Spellman, archevêque de New-York.

VENDREDI 8. — Le Dr Jean Débrez, chef du service de pédiatrie à l'hôpital d'Arras, meurt victime de son dévouement pour les malades. Il contracta l'affection qui devait l'emporter lors d'une épidémie de toxicose qui ravagea son service en 1957. Atteint de septicémie, il a succombé à une crise cardiaque. Il était âgé de 50 ans. Cité à l'ordre de la nation, il a été décoré de la Légion d'honneur à titre posthume.

— M. Alain Le Leap donne, pour raison de santé, sa démission de secrétaire général de la C. G. T.

— Mort, à Paris, à l'âge de 80 ans, du professeur Maurice Chevassu, président de l'Académie de médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux. Il occupa, à la Faculté de médecine de Paris, la chaire de clinique de l'urologie, dont il était l'un des maîtres.

— Attribution du prix Raymond-Poincaré à M. Jean-Yves Alquier pour son livre **Nous avons pacifié Tazalt.**

A l'étranger. — Aux **Etats-Unis,** le président Eisenhower, tirant les leçons des succès soviétiques, annonce dans un discours la réorganisation du service des recherches scientifiques. Le Dr Killian,

nommé « adjoint spécial au président des Etats-Unis », est chargé d'unifier les travaux des savants.

— On annonce de **La Nouvelle-Delhi**, où se tient la Conférence internationale de la Croix-Rouge, la réélection de M. André François-Poncet comme président du Comité permanent de la Croix-Rouge. La princesse Amrit Kaur (Inde) est élue vice-présidente, et M. Sloper (Brésil), adjoint au président. Le Comité permanent, composé de neuf membres, restera en fonction jusqu'en 1963, date de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge.

SAMEDI 9. — M. Jean Coquelin, mécanicien du train Rennes-Saint-Malo, qui, le 31 octobre, quoique grièvement brûlé, avait réussi à arrêter la locomotive et à éviter un grave accident, est fait chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère des Travaux publics. Quatorze de ses camarades sont volontaires pour qu'on prélève sur eux les parties de peau destinées à atténuer ses blessures.

A l'étranger. — **La Croix** signale que l'Ordre des bâtisseurs, fondé par le R. P. Van Straaten, célèbre sous le surnom de « Père Lard » parmi les réfugiés de l'Est qu'il a nourris dans les camps d'Allemagne, vient de tenir son Chapitre général à l'abbaye de Tongerloo (Belgique).

L'Ordre se consacre à construire des maisons pour les sans-logis. L'an dernier, plus de 4 500 compagnons (dont 2 500 Belges), venus de 26 pays, ont travaillé dans 76 chantiers en Belgique, Congo belge, Hollande, France, Allemagne, Autriche, Espagne et Italie.

Le 1er décembre, trois délégués de l'Ordre se rendront à La Nouvelle-Delhi pour assister aux séances de l'U. N. E. S. C. O. et prendre des contacts aux Indes. Pour 1958, l'Ordre veut faire porter son effort sur les pays de mission et les pays sous-développés.

— Le bulletin de l'Agence **Fides** annonce que, le 2 novembre, le R. P. Jean Swain, Canadien, actuellement chargé au Japon de la formation des jeunes prêtres Jésuites, a été élu, par la Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, assistant **d'Angleterre**.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, à **Rome**, le 7 novembre, à l'âge de 75 ans, de Mgr Léon-Pierre Kierkels, archevêque titulaire de Salamis, qui fut internonce apostolique en Inde, de 1948 à 1952.

DIMANCHE 10. — Malgré le sacrifice de ses 14 camarades, Jean Coquelin, l'héroïque mécanicien de Rennes-Saint-Malo, meurt de ses blessures dans la nuit du 9 au 10 novembre.

A l'étranger. — L'Assemblée commune de la C. E. C. A. (Communauté européenne charbon - acier) termine à **Rome** les travaux de sa session d'automne commencés le 5 novembre.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 8 novembre, à **Zurich**, de Mgr Georges Calavassy, évêque titulaire de Theodoropolis, exarque apostolique pour les catholiques de rite byzantin de l'exarchat apostolique de Grèce. Il était né le 2 février 1881, à Sira. Ordonné prêtre le 29 juin 1906, il fut élu évêque le 13 juillet 1920 et consacré le 15 août suivant.

LUNDI 11. — Coup de filet dans les milieux algériens de Saint-Denis. Le troisième réseau F. L. N. (contrôlant la banlieue Nord) est démantelé.

A l'étranger. — A **Rome**, fin de la VIe Congrégation générale extraordinaire de la Compagnie de Jésus, qui a duré deux mois. 185 membres de la Compagnie, dont 48 provinciaux et 21 vice-provinciaux ont participé aux travaux autour du R. P. Janssens, préposé général, et de ses assistants. Ils représentaient les 33 287 membres de l'Ordre.

Parmi les décisions prises, on signale qu'outre la création de l'assistance de l'Inde et de l'Asie orientale, le préposé général pourra, quand il le jugera opportun, instituer les assistances de l'Afrique et de l'Amérique latine.

On annonce encore que la Congrégation générale a — du fait des charges accrues qui pèsent sur le préposé général — décidé d'étendre les pouvoirs du secrétaire de la Compagnie et de lui adjoindre un sous-secrétaire.

Les dépêches relèvent, parmi les nombreuses questions traitées par la Congrégation, celle de la vie intérieure et de l'action apostolique, selon les directives données par le Saint-Père dans son discours inaugural ; celle des collèges et Universités, celle de l'activité missionnaire.

— La Congrégation générale de la Compagnie de Jésus a nommé le R. P. Jérôme D'Souza à la tête de la nouvelle assistance d'Extrême-Orient **(Inde et Asie orientale)**. Il va donc s'adjoindre aux huit assistants qui entourent le Père Général et forment avec lui le Conseil permanent de la Compagnie.

Le R. P. D'Souza est âgé de 60 ans. Entré à 24 ans dans la Compagnie, prêtre à 37 ans, il a d'abord enseigné au collège de Trichinopoly. Devenu recteur du Collège universitaire Loyola, à Madras, il fut choisi pour être le représentant de la minorité catholique à l'Assemblée constituante, qui devait ouvrir à l'Inde la route de l'indépendance. On lui doit la reconnaissance du « droit de conversion » dans la Constitution. Au lendemain de l'assassinat de Gandhi, en février 1948, c'est lui qui eut la charge d'exprimer les sentiments des Indiens catholiques devant la tombe du Mahatma. En 1949, il était nommé membre de la délégation indienne à l'O. N. U., réunie à New-York. La même année, il fit plusieurs conférences à Paris, à Bruxelles, à Rome sur « l'Inde d'aujourd'hui ». En janvier 1951, il fondait à Poona un Institut social, inspiré des réalisations françaises de l'Action populaire. En décembre de la même année, il revenait à Paris pour la 6e session de l'O. N. U., et participait aux travaux de la 3e Commission (questions sociales et culturelles). Le 9 décembre, il prêchait en français et en anglais dans la chaire de Notre-Dame devant les délégués catholiques des Nations Unies, affirmant que le problème de la paix est avant tout moral et religieux. Il a participé encore aux travaux de l'O. N. U. en 1955-1956, et venait d'être renommé pour la troisième fois, membre de la délégation indienne au début de septembre. Au cours de l'été dernier, il a publié un petit livre intitulé : **Le Sardar Panikkar et les Missions chrétiennes.** C'est une réponse à l'ouvrage intitulé : **L'Asie et la domination occidentale**, dans lequel l'auteur se livre à une critique violente des Missions, accusées d'être un instrument de l'impérialisme occidental.

MARDI 12. — Par 344 voix contre 211, l'Assemblée nationale vote, en faveur du nouveau gouvernement, la reconduction des pouvoirs spéciaux destinés à combattre le terrorisme en Algérie et dans la métropole.

— Grève de vingt-quatre heures des professeurs de l'enseignement technique et du second degré pour le réajustement de leurs salaires. 80 % des effectifs suivent le mouvement.

— Mort, à Paris, à l'âge de 88 ans, du romancier et auteur dramatique Guy de Téramond, de son vrai nom, Edouard Gautier de Téramond.

— Mort, à Paris, à la suite d'une longue maladie à l'âge de 64 ans, du comédien Pierre Alcover, qui appartint à la Comédie-Française. Il avait épousé Mme Colonna Romano, comme lui artiste de théâtre.

— Vaste coup de filet antiterroriste sur l'ensemble du territoire métropolitain. 186 meneurs et chefs de commandos F. L. N. sont arrêtés au cours d'opérations simultanées préparées dans le plus grand secret, et qui ont intéressé 22 départements.

— Clôture des trois Journées médicales de Nice. Le professeur Jean Bernard expose les progrès réalisés dans le traitement des leucémies.

— Mort, à Ouagadougou (Haute-Volta) de Mor Naba, empereur des Mossis.

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e,
C. C. P. 1668 Paris. Tél. Bal. 73-05.
Le directeur : J. Matheron.

France et Union Française : 1 an, 1 250 francs ; 6 mois, 675 francs. ● Canada et U. S. A., « Periodica » : 1 an, 4,50 dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Autres pays : 1 an, 1 500 francs ; 6 mois, 800 francs. ● Prix du numéro : 60 francs pour l'année en cours.

SOMMAIRE DU N° 1268 — 5 JANVIER 19[...]